Séance plénière du jeudi 16 octobre 1997

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 73

DEBAT SUR LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

Orateurs: **MM. Dominique Harmel, Marc Cools, Mmes Marie Nagy, Françoise Dupuis, MM. Guy Vanhengel, Walter Vandenbossche** 73

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Paul Galand à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, sur «les effets de la nouvelle directive européenne à propos de l'emploi de matières grasses végétales de remplacement dans le chocolat» 86

— De M. Bernard Clerfayt à M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, sur «le chantier de désamiantage du Berlaymont» 87

— Question d'actualité jointe de M. Mostafa Ouezekhti sur «le chantier de désamiantage du Berlaymont» 87

— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, sur «un projet de réalisation d'un vélodrome-Palais des Sports à Bruxelles» 88

— De Mme Marie Nagy à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, sur «les mesures de protection urgente de l'INR et la réaffectation de cet immeuble» 89

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, sur «le transfert d'un bâtiment par la commune de Berchem-Sainte-Agathe à la Communauté française» 90

Plenaire vergadering van donderdag 16 oktober 1997

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 73

DEBAT OVER DE MEDEDELING VAN DE REGERING

Sprekers: **de heren Dominique Harmel, Marc Cools, de dames Marie Nagy, Françoise Dupuis, de heren Guy Vanhengel, Walter Vandenbossche** 73

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Paul Galand tot de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, over «de gevolgen van de nieuwe Europese richtlijn betreffende het gebruik van plantaardige vetten in chocolade» 86

— Van de heer Bernard Clerfayt tot de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende «het wegnemen van het asbest in het Berlaymontgebouw» 87

— Toegevoegde dringende vraag van de heer Mostafa Ouezekhti over «het wegnemen van asbest in het Berlaymontgebouw» 87

— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, over «de plannen voor de bouw van een wielerbaan/sportpaleis in Brussel» 88

— Van mevrouw Marie Nagy tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, over «de maatregelen voor de dringende bescherming van het NIR-gebouw en de herbestemming ervan» 89

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, over «de toewijzing door de gemeente Sint-Agatha-Berchem van een gebouw aan de Franse Gemeenschap» 90

Pages

— De M. Philippe Debry à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, sur «l'impact sur les finances régionales du projet de réforme de la fiscalité immobilière» 90

— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, sur «la démolition éventuelle d'une partie des brasseries De Boeck à Koekelberg» 91

— De M. Alain Leduc à M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, sur «l'augmentation des tarifs de l'Agence régionale pour la propreté pour le déversement des déchets à l'incinérateur des communes et des CPAS» 92

PROPOSITION D'ORDONNANCE:

Demande d'urgence 92

VOTE NOMINATIF:

— sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «le projet de deuxième terminal à Schaerbeek/formation» 94

DEBAT SUR LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT:

Reprise de la discussion. — *Orateurs:* **MM. Dominiek Lootens-Stael, le Président, Robert Garcia, Sven Gatz, Serge de Patoul, Denis Grimberghs, Paul Galand, Thierry de Looz-Corswarem, Mmes Anne-Marie Vanpévenage, Evelyne Huytebroeck, M. Charles Picqué,** ministre-président du Gouvernement, **Mme Marie Nagy** 95

Blz.

— Van de heer Philippe Debry tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, over «de gevolgen voor de gewestelijke financiën van de mogelijke herziening van de vastgoedbelasting» 90

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, over «de mogelijke afbraak van een gedeelte van de brouwerij De Boeck in Koekelberg» 91

— Van de heer Alain Leduc tot de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, over «de hogere tarieven bij het Agentschap Net Brussel voor de gemeenten en de OCMW's die afval naar de verbrandingsoven brengen» 92

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE:

Verzoek van spoedbehandeling 92

NAAMSTEMMING:

— over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «het plan voor een tweede terminal in Schaarbeek/samenstelling» 94

DEBAT OVER DE MEDEDELING VAN DE REGERING:

Hervatting van de bespreking. — *Sprekers:* **de heren Dominiek Lootens-Stael, de Voorzitter, Robert Garcia, Sven Gatz, Serge de Patoul, Denis Grimberghs, Paul Galand, Thierry de Looz-Corswarem, de dames Anne-Marie Vanpévenage, Evelyne Huytebroeck, de heer Charles Picqué,** minister-voorzitter van de Regering, **mevrouw Marie Nagy** 95

PRESIDENCE DE **M. ARMAND DE DECKER,** PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER ARMAND DE DECKER,** VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 15 h 25.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 15.25 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 16 octobre 1997.

Ik verklaar de vergadering van de Brusselse hoofdstedelijk Raad van donderdag 16 oktober 1997 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président.— Ont prié d'excuser leur absence: Mme Ghislaine Dupuis, MM. Georges Désir, François Roelants du Vivier et Eric André.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevrouw Ghislaine Dupuis, de heren Georges Désir, François Roelants du Vivier en Eric André.

DEBAT SUR LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

DEBAT OVER DE MEDEDELING VAN DE REGERING

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le débat sur la communication du Gouvernement.

Aan de orde is het debat over de mededeling van de Regering.

La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, avec Mme Nagy, nous avions demandé, lors du Bureau élargi, qu'une déclaration gouvernementale soit faite, de manière à connaître les priorités du Gouvernement pour les années 1998-1999. Nous avions, en effet, appris avec plaisir que le Gouvernement, unanime, avait arrêté le budget 1998-1999.

Notre demande semblait rencontrer l'adhésion d'un grand nombre, dont le Président de notre Assemblée. Je l'en remercie d'ailleurs. Cependant, l'exercice auquel nous avons assisté hier ne fut pas exactement celui que nous attendions. Nous aurions effectivement préféré, monsieur le ministre-président, une déclaration portant sur l'état de la Région, sur les grands projets mobilisateurs que vous proposiez d'ici la fin de la législature — il est vrai qu'ils ne sont pas nombreux depuis le début de celle-ci — et sur ce que vous aviez été capables de décider ensemble.

Notre déception fut grande de voir hier, à la tribune, un ministre-président un peu défaitiste, qui avait l'air d'être lassé de relire un texte qu'il avait déjà lu il y a à peu près un mois. Etant donné que j'avais une copie de votre conférence de presse, j'avais un peu le sentiment, monsieur le ministre-président, de suivre, avec le doigt, mot pour mot, ce que vous aviez dit en d'autres lieux, à d'autres personnes, il est vrai, puisque vous vous adressiez à l'ensemble de la presse, plutôt que de nous réserver la primeur. Après la lecture du communiqué de presse, j'attendais quelques intentions nouvelles, quelques idées brillantes auxquelles vous auriez pu songer, me semble-t-il, entre la fin du mois de septembre et cette date du 15 octobre. Malheureusement, je suis resté sur ma faim !

Ce qui m'a étonné davantage, c'est que ce bel effort d'unanimisme dont la presse a fait écho, n'a pas vraiment été illustré de la même manière dans notre Assemblée puisqu'à peine aviez-vous commencé à vous exprimer que deux Excellences, MM. Hasquin et Chabert, estimant qu'il s'agissait d'une redite, quittaient les lieux pour vaquer à d'autres occupations. Cela me faisait effectivement craindre le pire: comme il n'y avait rien de neuf à apprendre, ils n'avaient pas de temps à perdre !

Dès le départ, vous avez, monsieur le ministre-président, rappelé l'utilité qu'il y avait de lier tout le débat sur l'emploi à la problématique du budget 1998-1999. Je pensais donc que vous seriez plus précis par rapport aux options qui ont été arrêtées par l'ensemble des membres du Gouvernement. Au vu des documents qui nous ont été remis, le moins que l'on puisse dire c'est qu'un certain nombre de propositions restent floues. Nous ne savons pas encore très bien quels sont les leviers budgétaires que vous entendez lever d'ici 1998 ou 1999. Dans le document, vous nous dites, sans plus de précision, qu'une politique de redynamisation de l'emploi sera menée en 1998 et en 1999 et que des moyens seront dégagés, à concurrence d'1,3 milliard à répartir sur ces deux exercices.

Avec plaisir, nous lisons dans votre déclaration d'hier que vous réaffirmez vouloir vous inscrire dans la logique de l'emploi développée par l'Etat fédéral. C'est de bon aloi. Mais je pensais voir développés de manière plus explicite les propos que vous avez tenus après cette conférence de presse et qui sont relatifs à la nécessité d'établir un pacte social dans la Région de Bruxelles-Capitale. Je sais que M. Chabert avait un avis plus mitigé sur le sujet. Mais puisque nous avons l'occasion aujourd'hui de tenir ce débat, je voudrais que vous nous informiez de l'état de ces contacts qui me semblent indispensables entre les différents acteurs sociaux de la Région bruxelloise. Continuons-nous à nous inscrire dans la politique que vous avez énoncée et pour laquelle je vous suis parfaitement ? Il ne s'agit nullement de faire en sorte que nous nous repliions les uns et les autres pour définir un certain nombre de stratégies d'emploi, il s'agit au contraire de nous inscrire plus que jamais dans une politique globale, en liaison directe avec l'Etat fédéral, qui garde des compétences importantes en la matière, et de réaffirmer ainsi la solidarité fédérale à laquelle nous sommes tous extrêmement attentifs et que nous souhaitons voir renforcée.

En ce qui concerne les différentes mesures qui sont aujourd'hui prises par l'Etat fédéral, vous avez souligné, monsieur le ministre-président, l'importance des mesures prises dans le cadre des réductions volontaires du temps de travail. Je

pense, comme vous, que c'est une attention toute particulière à l'égard du secteur des PME, qui est un secteur extrêmement important de la Région bruxelloise. Nous nous devons en effet de favoriser ceux qui sont en réalité les plus grands pourvoyeurs d'emplois et d'activité économique de la Région.

Mais si l'initiative dont vous nous avez parlé est incontestablement excellente, il a très peu été question de chiffres. Dès lors, à l'occasion de ce débat, je vous demande quels sont, de manière plus précise puisque nous n'avons pas encore eu communication du budget, les moyens que vous comptez allouer à ce type d'aide. Je pense que l'importance des montants qui y seront affectés témoignera de l'intérêt qu'on y porte.

Autre question: je pense qu'il serait aussi intéressant que vous nous fassiez part des projections qui ont été faites par le Gouvernement. Puisque vous l'avez évoqué dans beaucoup d'autres domaines, quel est, d'après vous, l'emploi net que l'on peut espérer de la mise en place de telles mesures?

Toujours dans le domaine des PME, je me réjouis de l'adoption par le Gouvernement de la proposition visant à limiter les droits de succession à 3 % lors de la transmission d'une PME au sein d'une même famille. Mais je ne comprends pas, dans ce cas, pourquoi on ne s'emploie pas à discuter en commission la proposition que j'ai déposée il y a plus de six mois puisqu'elle traite du sujet et va, me semble-t-il, dans le sens que vous souhaitez.

J'ai été frappé par la manière dont vous manifestiez — et cela m'étonne de vous d'ailleurs — un certain fatalisme et un certain défaitisme quant au nombre d'infraqualifiés de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous avez raison lorsque vous dites qu'il est bon de créer un certain nombre d'emplois qui leur permettent de s'intégrer dans le monde du travail. Personne ne le contestera. Mais je crois que nous devons aussi consacrer une partie des efforts à améliorer la formation. Il ne faut donc pas partir du postulat que cela n'ira jamais. Au contraire, nous devrions essayer de développer davantage la formation des demandeurs d'emploi. Vous avez un programme de transition professionnelle et un projet d'ordonnance en la matière, mais je voudrais que vous nous expliquiez comment nous allons pouvoir, dans les années à venir — ces mesures portent en effet sur le long terme et non pas uniquement sur les années 1998-1999 —, tenter d'inverser la vapeur pour qu'un plus grand nombre de jeunes soient plus qualifiés demain.

En ce qui concerne l'aide aux personnes, il conviendra en tout cas de veiller à permettre à ces jeunes de bénéficier d'un encadrement pour qu'ils puissent accomplir convenablement les missions qui leur seront imparties. Dans ce but de formation, ne conviendrait-il pas d'activer des moyens importants pour permettre à ces demandeurs d'obtenir une qualification complémentaire? Ne faudrait-il pas améliorer la synergie entre l'ORBEM et la formation professionnelle et même la formation en alternance, ainsi qu'avec les employeurs qui se plaignent trop souvent aujourd'hui de ne pas pouvoir trouver une main-d'œuvre suffisamment qualifiée dans tel ou tel secteur? C'est la raison pour laquelle je vous disais, il y a quelques instants, qu'il est urgent, voire «urgentissime», de placer l'ensemble des acteurs autour de la table pour signer un pacte social et voir comment améliorer la situation.

Vous avez tout spécialement insisté sur l'importance du secteur non marchand et du rôle qu'il peut jouer. Toutefois, vous me permettrez d'attirer tout spécialement votre attention sur la nécessité de conforter également le rôle du secteur associatif existant en la matière. Beaucoup d'initiatives ont déjà été prises. En effet, pas mal de gens ont travaillé, depuis de nombreuses années, dans une certaine précarité. Si nous souhaitons mener des politiques de longue haleine, nous devons nous inscrire dans le cadre de programmes pluriannuels et tout spécialement favoriser ceux qui œuvrent sur le terrain depuis plusieurs années pour rencontrer les difficultés. Il ne faut pas être tenté de remplacer ceux qui font bien leur travail aujourd'hui. Vous avez clairement défini le rôle qui est assigné aux missions locales et aux CPAS. Pour ma part, je souhaite que l'on prenne en considération le rôle qui est joué aujourd'hui par l'autre monde associatif: le monde associatif privé qui, depuis de nombreuses années, mène vaille que vaille des opérations extraordinaires, avec des moyens qui, souvent, ne sont pas très importants. C'est donc l'occasion, dans la nouvelle politique que vous voulez initier, de les conforter dans leurs initiatives et de les inscrire dans les programmes pluriannuels. Vous savez pertinemment bien que, dans des secteurs comme ceux-là, il faut pouvoir travailler dans une certaine pérennité.

Selon votre document, monsieur le ministre-président, nous allons pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires grâce à la transformation des TCT en ACS. Nous avons déjà tenu ce débat en mars 1997. A l'époque, certains de mes collègues manifestaient déjà une inquiétude quant aux montants que vous annonciez. Si vous me le permettez, je réitérerai ici les propos que vous avez tenus à cette occasion. Vous disiez: «L'opération de transformation est déjà un succès puisque 1 377 équivalents temps-plein sur un total de 1 910 en ont fait l'objet. Le produit budgétaire sera sensiblement inférieur à 300 millions mais il y aura une économie de l'ordre de 100 millions.» Je présume donc que, six mois plus tard, on reste toujours dans cette épure et je constate que les 500 millions que vous estimez disponibles pour deux exercices, 1998 et 1999 — je ne vous en demande pas la ventilation; supposons qu'il s'agit de 250 millions par an — ne correspondent pas exactement aux 100 millions d'économies dont vous parliez en mars 1997.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — C'était à un moment où nous n'avions pas encore évalué exactement le produit de l'opération.

M. Dominique Harmel. — On connaît la difficulté de cette transformation, monsieur le ministre-président.

Pour un certain nombre d'associations, il est aujourd'hui impossible de transformer l'ancien TCT en ACS parce que cela entraîne pour elles une charge financière supplémentaire, qu'elles ne sont pas à même de supporter.

Suivant les projections qui ont été faites, vraisemblablement par les différents membres du Gouvernement, pouvez-vous me dire quel est en réalité le bénéfice net d'emplois que nous pouvons attendre de cette transformation de la formule TCT en ACS? Vous savez comme moi, et vous l'avez très clairement dit lors de l'interpellation du mois de mars sur le même sujet, qu'un TCT n'entraîne pas automatiquement et obligatoirement l'engagement d'un ACS. Il avait été souligné que certaines associations ne seraient plus à même, n'ayant plus la possibilité d'occuper un TCT, d'engager un ACS.

En ce qui concerne l'emploi marchand, je dois vous avouer, monsieur le ministre-président, que j'éprouve un certain nombre de doutes quant aux démonstrations que vous nous avez faites.

Vous nous avez dit que dans un certain nombre de départements, notamment ceux des Travaux publics, de l'Infrastructure et de la Politique de l'eau, de grands travaux entraîneraient automatiquement des emplois nouveaux. Je souhaite que vous m'en fassiez la démonstration.

Exemple: en matière de politique de l'eau, à la page 17, des dépenses d'environ 2,3 milliards en 1998 et de 1,7 milliard en 1999 sont prévues pour la réalisation de grands travaux hydrauliques dans la Région bruxelloise. Au vu, dites-vous, de notre

expérience dans ce domaine, on constate que, par milliard, une entreprise emploie environ 300 personnes, ce qui correspond à un maintien ou à une création d'emplois de l'ordre de 700 personnes pour 1998 et de 500 personnes pour 1999.

Je trouve, monsieur le ministre-président, que cette démonstration est un peu courte. Vous considérez donc dans le budget que les grands travaux vont entraîner automatiquement des emplois nouveaux. Je ne parviens pas à comprendre cela.

Autre exemple: l'extension du métro devra faire, je vous le rappelle, l'objet d'un appel d'offres, puisqu'il s'agit d'un marché public, et les règles européennes devront être respectées. Personne ne sait quelle est la société qui obtiendra ce marché...

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je l'ai dit hier.

M. Dominique Harmel. — C'est donc en totale contradiction avec ce que vous nous expliquez ici. Il en est de même en ce qui concerne la politique d'épuration des eaux. Vous ne savez absolument pas quelle est l'entreprise qui fera les travaux. Il est donc à mon sens totalement illusoire, et même fallacieux, de faire croire que cela entraînera de l'emploi nouveau. Ce seront toujours les mêmes sociétés qui travailleront. Elles n'engageront pas automatiquement plus ou moins d'employés ou d'ouvriers, mais dans leurs cahiers de commandes elles programmeront différemment les travaux prévus aujourd'hui. Cela me paraît évident!

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Si on ne programme pas des travaux, rien ne se passera.

M. Dominique Harmel. — Monsieur Cornelissen, il est évident que si l'on ne programme pas de travaux, les sociétés privées ne travailleront pas, mais vous n'avez pas la maîtrise de la programmation des sociétés privées. N'ayez aucune crainte; il y a à côté de l'emploi public encore pas mal d'emplois privés. Les grands investissements ne créent pas d'emplois nouveaux; ils modifient seulement le cahier des travaux et des charges d'un certain nombre d'entreprises. Je ne peux pas admettre, dans votre démonstration, que des investissements créent de l'emploi net.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Alors Jacques Delors s'est trompé dans son Livre blanc. C'est un bon juriste, mais un économiste défaillant!

M. Dominique Harmel. — Monsieur le ministre-président, expliquez-moi de manière précise les moyens budgétaires que vous allez allouer.

Par ailleurs, si vous vous basez sur les grands travaux entrepris sous le Gouvernement précédent, entre 1989 et 1993, pour citer les chiffres que vous mentionnez, à savoir qu'un montant d'un milliard génère 300 emplois, je suis extrêmement dubitatif. Démontrez-moi que cela fonctionne à un certain nombre d'endroits et je vous croirai volontiers. Mais à mon avis, cela reste encore à prouver.

Par contre, monsieur le ministre-président, dans un domaine où il y avait, me semble-t-il, un consensus, où il n'y avait pas de nécessité de rassembler des gens autour de la table, là où l'on s'inscrivait parfaitement dans les grands projets que vous allez devoir défendre, qui sont des projets mobilisateurs, comme Bruxelles, capitale de la culture de l'an 2000, et tout le secteur du tourisme, qui étaient capables de créer 5 000 emplois en cinq ans — relisez le Livre blanc, monsieur le Président; si on avait commencé en 1995, on en aurait déjà eu 2 000, puisque nous sommes en 1997 —, je ne lis pas un mot sur cette volonté d'un ensemble d'acteurs francophones, néerlandophones, privés et publics, de mener ensemble un grand projet.

Et je tourne les pages désespérement: rien, rien, rien.

Je dois vous dire que je trouve cela navrant. Un exemple? Hier, le ministre Hasquin nous a vendu le PRD, c'est-à-dire le nouveau Plan Régional de Déplacement — il faudra vous y habituer, ce n'est pas le vôtre —, donc le plan Iris. Il lui a fallu deux ans pour se rendre compte qu'il y avait un plan Iris. Je vous concède que c'est un peu lent. Mais vous, monsieur le ministre-président, vous êtes présent aux assises du tourisme, vous en étiez d'ailleurs un élément moteur. Vos services connaissent cette plaquette; vous êtes quand même responsable de l'image de Bruxelles.

Qu'attendons-nous? Hier, nous avons eu un grand débat sur Bruxelles, capitale de l'Europe. Je m'étonne: pourquoi le ministre-président n'interroge-t-il pas le Gouvernement à ce propos?

Lui qui, hier encore, nous disait dans son discours: «De grâce, profitons de l'occasion d'être une capitale européenne. Quelles retombées, quels atouts extraordinaires!» Là, rien. Silence radio.

Je crois que c'est une grave erreur et que vous pourrez me répondre pour me réconforter. Vous me direz peut-être: «C'est vrai, on va le dépoussiérer, on va le relire.» Vous avez raison: ce n'est pas le livre de Jacques Delors. Je vous le confesse volontiers. Mais il a au moins le mérite d'être fait par l'ensemble des acteurs bruxellois et, pour une fois, ils étaient tous d'accord. C'est tellement rare que le fait mérite davantage d'attention que celle que vous lui avez concédée jusqu'à ce jour. Au compte, je m'étonnerais aussi, pour faire plaisir à mon voisin, que, puisqu'on y va gaiement en matière d'investissements, vous n'ayez pas également souligné, dans le cadre de votre document, que l'ouverture de Cora allait entraîner de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

Mais il conviendrait, monsieur le ministre-président, de faire un petit calcul de l'emploi net: en effet, ce qu'attirera Cora tuera peut-être autre chose. Dans notre débat du jour, il m'intéresserait d'avoir des réflexions plus prospectives qui analysent ce que ce choix entraînera et j'aurais souhaité pouvoir en discuter dans le cadre de cette politique de l'emploi.

Monsieur le ministre-président, je voudrais attirer spécialement votre attention sur la fonction publique.

En cette matière, vous m'avez étonné. Quel changement assez extraordinaire! Nous avons eu l'occasion de lire des documents fort bien faits par la Cour des comptes. Je suppose que vous les avez lus. Ils constatent que le sujet qui nous mine depuis 1989, à savoir le problème de l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale, doit trouver le plus rapidement possible une solution. C'est un problème de surnombre — ce n'est pas moi qui le dis, mais les membres du Gouvernement qui l'affirment depuis 1995 — et des mesures de restructuration s'imposent. Il y a peu, nous avons reçu un document analysant les demandes et les désirs de l'IBGE; celui-ci confirme exactement la même chose.

Parlant de transports en commun ou de travaux publics, un domaine que je connais un peu mieux, je vous rappelle que nous avons été minés entre 1989 et 1995 par les 400 agents de la STIB que nous devions transférer à l'administration, qui étaient des ingénieurs, qui pouvaient s'occuper de grands travaux et dont on ne savait pas très bien comment les recycler. On nous dit ici que l'on engagera du personnel complémentaire pour suivre les chantiers. Ne cherchez pas; il existent; ils sont déjà dans l'administration! Parallèlement, on dit qu'il faut dégraisser l'administration. Il convient de savoir ce que l'on veut et je n'y comprends plus grand-chose. D'un côté, on nous demande de restructurer;

d'un autre, on nous dit que, pour créer de l'emploi, on gonflera encore la fonction publique.

Honnêtement, tout cela me semble très flou. Je suis certain que vous avez fait le calcul: puis-je vous demander quel est le solde net d'emplois que cela représente ? Je m'explique: au sein de l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale, certains problèmes se posent — M. Grijp nous l'a dit clairement — quant à la restructuration des services, ce qui crée un émoi important, on peut le comprendre. Les mêmes problèmes se sont présentés dans certains services, comme la STIB. Le ministre Hasquin a d'ailleurs fait une déclaration intéressante à son sujet, hier: il nous a rappelé en être le seul chef et qu'à son avis il convenait de lui apprendre à travailler autrement, de dégraisser, que c'est un personnel coûteux. D'un autre côté, la déclaration gouvernementale propose le contraire. Pour une fois, dites-moi qui a raison pour que ce soit clair, enfin.

Autre élément: le commerce extérieur. Comme vous, monsieur le ministre-président, je pense que nous avons un avantage certain à développer l'image de la Région vis-à-vis de l'extérieur de manière à attirer les investisseurs, compte tenu de notre place spécifique en tant que capitale européenne.

Plutôt que d'envoyer à Madrid, comme nous l'avons connu récemment, le délégué de la Région wallonne, le délégué de la Région bruxelloise et le délégué de la Région flamande, il faudrait peut-être réfléchir à une manière plus efficace de défendre les atouts de la Région de Bruxelles-Capitale. Je vais aussi dans le droit fil du discours du ministre-président. Je vous invite aussi à réfléchir sur la manière d'agir avec la Communauté française et la Communauté flamande. Nous démultiplions parfois inutilement à certains endroits et restons, d'ailleurs, complètement absents.

Je vous donne l'exemple de l'Espagne; il n'est pas idiot de se dire qu'on pourrait envoyer un délégué commercial à Barcelone, ville-région très importante et dynamique. A mon grand étonnement, elle fait plus parler d'elle que Bruxelles. On pourrait aussi imaginer une représentation dans le sud, à Séville par exemple, où s'est tenue l'exposition universelle, ou ailleurs dans la région, où certaines choses sont peut-être à prendre.

Vous nous avez vanté les mérites des *call centers,* à juste titre. En effet, c'est une chose qui fonctionne bien, mais j'attire votre attention sur les risques de délocalisation.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — On ne peut pas envoyer de délégation partout en Europe. Il faut cibler évidemment.

M. Dominique Harmel. — Cela ne me pose aucun problème à «cibler».

Mais si tel est le cas et si vous le savez depuis longtemps, pourquoi envoyez-vous un délégué bruxellois et envoie-t-on un délégue wallon et un délégué flamand ? J'ose espérer que vous avez tous réfléchi, dans vos gouvernements, à l'utilité d'envoyer des délégués commerciaux. Ce n'est pas moi qui en ai décidé. Si cela a été décidé, c'est qu'il y avait une raison, qu'il y avait un projet. Je suppose donc que l'on souhaite développer davantage les liens avec l'Espagne pour faire en sorte que la situation, qui n'est pas bonne aujourd'hui, devienne meilleure demain.

Ce cerait donc une bonne chose; vous me répondrez et me direz peut-être d'emblée vos souhaits.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Qui a créé cette situation ? Qui a voté en faveur de la régionalisation du commerce extérieur sous la précédente législature ? Qui a fait en sorte de créer cette concurrence ?

Je suis peu enclin à croire que le délégué de la Région flamande va particulièrement servir les intérêts de la Région wallonne ou même de la Région bruxelloise.

M. Dominique Harmel. — Bien sûr, vous avez la paternité de vos propos. Vous m'avez tenu exactement le même discours lorsque nous avons mené les assises du tourisme, je m'en souviens. A la limite, vous m'avez vilipendé: «Comment pouvez-vous, en tant que ministre francophone du tourisme, vous allier avec les amis flamands pour créer un projet commun à Bruxelles ?»

Je vous ai alors répondu et je répète aujourd'hui encore: «C'est absurde de défendre cette thèse: tout franc gagné à Bruxelles produit 80 centimes pour les francophones et 20 pour les flamands.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous irez expliquer cela à Van den Brande !

M. Dominique Harmel. — Je n'entrerai pas dans ces stupides comptes d'apothicaire; mon seul but est que les choses fonctionnent. Quand vous avez prêté serment, comme moi, vous avez accepté de respecter la Constitution et les lois du peuple belge. La Constitution a évolué et je m'inscris dans une politique existante. Je ne suis pas défaitiste, comme vous, en disant qu'on ne peut pas essayer d'améliorer les choses puisqu'elles sont déjà décidées. Vous allez à l'encontre même du discours du ministre-président qui, lui-même, n'a eu de cesse de nous expliquer que le bon fonctionnement dépendait de la manière globale de procéder.

Dernier point: les clauses sociales dans les appels d'offre. Je suis convaincu qu'elles sont une excellente chose. Je voudrais vous demander d'être un peu plus précis. En existe-t-il déjà ? Si oui, pourriez-vous expliciter davantage le sujet: quel est leur contenu ?

A-t-on étudié, d'un point de vue juridique, le problème par rapport à la libre circulation et par rapport aux appels d'offre européens ? C'est une question importante et il faut être bétonné face à ces deux aspects de la question, surtout dans le domaine des travaux publics.

Enfin, je regrette un peu l'absence d'un sujet oublié depuis de nombreuses années: dans le document que vous nous avez remis, rien n'est dit quant à l'aide à la commercialisation des projets universitaires. Il en existe: certains chercheurs ont des idées intéressantes, mais rien n'est prévu dans les budgets. Pourtant, c'est une mission que l'on pourrait confier à la SRIB, par exemple, qui s'inscrit dans cette logique. Des moyens devraient pouvoir être libérés à cet effet. Quel est votre sentiment sur la question ?

Monsieur le ministre-président, pour conclure, je dirai que j'ai été déçu: ce que vous êtes venu nous dire ressemble étrangement à ce que vous aviez dit en d'autres lieux, c'est-à-dire à la fin du mois de septembre, lors de votre conférence de presse. Je m'attendais à un peu plus. Je suis déçu que vous ne nous ayez pas donné davantage d'explications budgétaires, mais vous ne vouliez sans doute pas piétiner les plates-bandes de votre collègue M. Chabert qui, d'ici quelques semaines, nous racontera que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je suis aussi déçu du manque de précisions sur les emplois nets que vos propositions développement. Je vous ai posé la question à plusieurs reprises. Je voudrais savoir si vous estimez, aujourd'hui encore, qu'un pacte social pour la Région bruxelloise est nécessaire, ce que je crois.

A titre de conclusion, révélez-nous, si vous le voulez bien, quel est votre grand projet mobilisateur pour 1998-1999 et nous

vous suivrons tous derrière ce projet. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, il y a quelques instants, M. Harmel nous disait que, pour lui, la lecture par le ministre-président de la déclaration de Gouvernement en matière d'emploi reflétait une optique défaitiste. Il ne s'étonnera donc pas qu'au groupe PRL-FDF nous pensions tout autrement, pas seulement parce que nous sommes dans la majorité, mais parce que nous faisons deux constats préalables.

Tout d'abord, cette déclaration n'était pas un simple catalogue de vœux pieux ou d'intentions générales. Il s'agissait d'un ensemble de mesures à caractère très concret, de propositions dont plusieurs devraient figurer dans le budget 1998.

En second lieu, ce n'est pas seulement le ministre-président, qui est ministre de l'Emploi, qui, dans le cadre de ses compétences et des budgets qu'il gère, propose un ensemble de mesures en faveur de l'emploi; c'est l'ensemble du Gouvernement qui a essayé de mettre en avant cette préoccupation et qui dès lors a dégagé un certain nombre d'axes concrets repris dans les propositions formulées. Il est important que tous les ministres accordent une priorité à l'emploi.

Aussi importantes que soient les mesures proposées, elles ne suffiront évidemment pas à résoudre le problème du chômage à Bruxelles.

Le principal niveau de pouvoir de notre pays susceptible d'agir pour réduire de manière notable le chômage, pour améliorer la situation de l'emploi, c'est le Gouvernement fédéral. On peut regretter qu'un certain nombre de mesures pourtant souvent annoncées, pratiquées dans certains pays voisins — je pense notamment aux Pays-Bas — ne soient pas appliquées chez nous.

Aucune diminution importante et linéaire des charges de sécurité sociale n'a encore été décidée, en commençant par exemple, comme le PRL l'a proposé par les plus bas salaires. Seul ce type de mesures peut avoir un effet important sur l'emploi.

Je citerai un exemple. Dans un pays comme les Pays-Bas, 500 000 emplois ont été créés en cinq ans. Si on fait la comparaison par rapport à la population belge, cela ferait 350 000 emplois. Si on avait en Belgique un taux d'emploi identique à celui de la Hollande, nous compterions 550 000 emplois en plus.

Une autre idée parfois exprimée est qu'il faudrait réduire de manière contraignante la durée du temps de travail. La décision d'appliquer les 35 heures du Gouvernement Jospin en France est exactement le contraire de ce qu'il faut faire. En pratiquant cette politique, on augmente le chômage plutôt qu'on ne le réduit. On voit que, dans les pays développés, c'est là où la durée du temps de travail est la plus longue que l'emploi est le plus important. Quand une économie va mal, il ne faut pas travailler moins; il faut travailler plus afin que chacun dispose de plus de moyens financiers pour pouvoir consommer et faire fonctionner la machine économique. Cela ne signifie pas, bien entendu, que l'on doive exclure toute opération de réduction du temps de travail, mais ces réductions doivent être volontaires.

M. Paul Galand. — Mais le Bureau du Plan fait l'idiot alors?

M. Marc Cools. — Le Bureau du Plan s'est trompé quelques fois au cours de ces dernières années.

Il n'y a aucun mystère: quand vous travaillez 35 heures, vous ne gagnez pas, à terme en tout cas, ce que vous gagnez quand vous travaillez 38 ou 39 heures et dès lors vous dépensez moins.

Pour lutter contre le chômage, il ne faut pas partager la pauvreté, il faut avoir la volonté de créer la richesse économique.

M. Paul Galand. — Je suis bien d'accord, mais ce qu'il faut surtout, c'est partager la richesse, et cela ne vous intéresse pas.

M. Marc Cools. — Quand nous proposons par exemple une réduction prioritaire des charges de sécurité sociale pour les plus bas salaires, c'est dans cette optique-là que nous nous inscrivons.

Nous ne pensons donc pas que procéder à une réduction arbitraire, imposée sans négociation, sans acceptation des partenaires sociaux, de la durée du temps de travail soit la voie à suivre.

Il faut aller vers la réduction volontaire du temps de travail. C'est ce que le Gouvernement prévoit dans sa déclaration, avec pour objectif de favoriser cette réduction dans les petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement propose un certain nombre d'initiatives intéressantes dans le secteur du non marchand. Le PRL-FDF n'est bien entendu pas adversaire d'initiatives dans ce secteur. Toutefois, nous souhaiterions rappeler que, pour que le secteur non marchand puisse être développé, il faut au préalable que le secteur marchand fonctionne bien car c'est lui qui finance le non marchand. C'est cela l'économie concurrentielle.

M. de Patoul reviendra dans l'intervention qu'il fera au nom de notre groupe tout à l'heure sur plusieurs aspects liés à la création d'emplois supplémentaires grâce à une économie forte basée sur des entreprises saines. Cette optique, qui est celle du Gouvernement bruxellois, nous semble être effectivement celle qui doit être suivie.

Plusieurs propositions qui nous sont faites vont exactement dans cette voie comme par exemple la simplification administrative. Dans notre pays, il faut parfois être devenu complètement fou pour vouloir entreprendre et engager du personnel quand on est confronté à un ensemble de réglementations kafkaïnnes à tous les niveaux. Le Gouvernement bruxellois a la volonté de simplifier les démarches administratives à son niveau. Un certain nombre de mesures sont notamment annoncées pour simplifier les aides économiques et les aides à l'emploi. Il faudra aussi poursuivre la simplification administrative dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement. Trop souvent, des petits dossiers continuent à devoir passer au double niveau communal et régional avec des procédures très longues alors que des simplifications pourraient être opérées.

Monsieur le ministre, je crois aussi que la législation sur la protection du patrimoine doit également être rapidement simplifiée. A cet égard, il serait intéressant de savoir si l'ordonnance modifiant l'ordonnance actuelle de protection du patrimoine sera bientôt déposée.

Une autre mesure importante consiste en la diminution des droits de succession en cas de transmission des entreprises. J'avais déjà eu l'occasion d'interpeller M. le ministre Chabert à ce propos. Il y a là une négociation avec le fédéral et avec les autres Régions. Il serait intéressant de savoir où on en est et quand cette mesure pourra être concrétisée.

Une mesure positive est de porter de 1 500 à 2 500 mètres carrés le forfait exonéré de la taxe de propreté ou encore des avances prototypes accordées à la société SABCA pour pouvoir participer au programme Airbus. C'est soutenir un programme industriel dans le domaine de l'aéronautique important à Bruxelles.

J'aurais voulu faire deux autres remarques dans le domaine de l'activité économique. Il me semble important que l'on ait une réflexion sur la taxe sur les bureaux. Il faudrait peut-être envisager de plafonner les montants de cette taxe afin d'éviter qu'un jour certaines communes appliquent une fiscalité qui chasserait ce type d'activité économique.

Au niveau de la Société de développement régional de Bruxelles, il serait important de prévoir, dans les prochaines années, de réinvestir des moyens financiers lui permettant d'acheter et d'équiper des terrains industriels, des zonings économiques, afin de pouvoir accueillir des entreprises ou tout simplement afin de pouvoir relocaliser des entreprises se développant dans notre région.

Le secteur non marchand fait effectivement l'objet d'un certain nombre de propositions dans la déclaration du Gouvernement, Mme Vanpévenage y reviendra dans son intervention. Certaines de ces propositions visent d'ailleurs à aider directement le secteur marchand. Je pense par exemple au renforcement du guichet unique Ecobru qui aide les entreprises dans toute une série de démarches administratives notamment. Il est également positif d'aider à la création de *call centers* et à des programmes de formation dans le domaine des télécommunications.

Renforcer le personnel, renforcer les investissements, concrétiser la plate-forme multimodale au port de Bruxelles sont des initiatives publiques mais qui bénéficient également directement aux entreprises privées et au dynamisme économique de notre région en général.

D'autres propositions sont également intéressantes, comme notamment la formation qualifiante des jeunes pour la réinsertion socio-professionnelle, ces jeunes devant être «utilisés» pour l'entretien du patrimoine des sociétés immobilières de service public (SISP) et pour leur accompagnement social. C'est aussi du non-marchand, et cela permet notamment une rénovation des bâtiments des sociétés locales de logement.

Ceci m'amène à l'importance de la formation professionnelle. Vous avez dit très justement, monsieur le ministre-président, que deux tiers des chômeurs avaient à peine une formation du degré secondaire inférieur alors que deux tiers des offres d'emploi réclamaient au minimum le diplôme du secondaire supérieur. Cette situation doit nous amener à des actions telles que celles que nous proposons pour les emplois infraqualifiés, mais aussi à essayer de former les personnes en manque de formation professionnelle en mettant en œuvre un ensemble de moyens pour que leur niveau soit suffisant pour répondre aux offres d'emploi sur le marché.

J'aurais aussi voulu nous interroger sur les services de proximité. Il s'agit d'un besoin de société de plus en plus important. Les gardes d'enfants ou d'autres services de proximité doivent être encouragés.

La déclaration mentionne que ce sont surtout les plus défavorisés qui sont visés. Ces personnes doivent évidemment bénéficier de services de proximité mais ceux-ci ne doivent pas leur être exclusivement réservés. Les cadres sont aussi confrontés par exemple au problème de la garde d'enfants.

De plus, il faut éviter le travers constaté parfois à la suite des contrats de quartier qui avaient été mis en place dans une excellente optique. La condition imposant que deux tiers de logements rénovés doivent être réservés à des personnes dont le revenu ne dépasse pas ceux du logement social a eu pour conséquence une certaine paupérisation de quelques quartiers.

Si les services de proximité doivent être dirigés vers les plus démunis, il faut aussi les encourager de manière plus générale pour l'ensemble des Bruxellois.

En ce qui concerne les différentes actions dans le réseau associatif et dans une série d'asbl, des besoins sociaux doivent être rencontrés. Je pense notamment aux crèches qui éprouvent de plus en plus de difficultés en matière de personnel.

Je souhaiterais, monsieur le ministre-président, que vous nous donniez un certain nombre d'informations et la garantie que ces emplois ont toujours une utilité sociale. Les contrôles qui doivent être faits, notamment des subsides publics — l'actualité doit nous suggérer cette réflexion — sont là pour vérifier que les moyens financiers importants utilisés dans ce type de politique le sont bien au service de la société.

M. Harmel a fait allusion aux clauses sociales dans les marchés publics. Cette voie devrait néanmoins être suivie prudemment. En effet, on nous dit qu'il y aura des clauses sociales pour garantir un emploi bruxellois et qu'on entend par là des emplois pour les chômeurs complets indemnisés inscrits à l'ORBEm. Mais il y a une dérive à éviter. De plus en plus souvent, pour trouver un emploi aujourd'hui, il faut d'abord être chômeur. Un certain nombre de jeunes sortant des études, qui ont parfois une formation professionnelle, doivent, à cause de toute une série de programmes d'encouragement ou de mise au travail, d'abord s'inscrire au chômage pour pouvoir être engagés par des entreprises. Par ailleurs, une personne minimexée ne pourrait pas bénéficier du type de clause sociale annoncé ici. Je plaide donc pour que ces clauses sociales soient conçues de manière souple et élargie et que l'on assimile à tout le moins les minimexés aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEm.

Au niveau de l'amélioration des services à la collectivité, certaines mesures m'apparaissent importantes, notamment la mise sur pied d'équipes de lutte contre le tagage qui défigure notre ville ou l'extension des collectes sélectives. Les collectes des sacs jaunes que l'on fait le deuxième ou le quatrième vendredi de chaque mois ont moins d'impact que lorsqu'elles sont effectuées chaque semaine.

En conclusion, monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je dirai que la déclaration du Gouvernement traduit effectivement une volonté collective du Gouvernement d'agir en faveur de l'emploi. Nous ne pourrons bien sûr voir la concrétisation des propositions qui nous sont faites que dans quelques mois, lorsque nous débattrons du budget 1998. Je voudrais encourager le Gouvernement à poursuivre dans la voie qu'il a prise depuis le début de cette législature et qui est indiquée dans la déclaration gouvernementale. Je pense notamment à la simplification administrative qui me paraît indispensable. J'espère que toutes les actions proposées pourront être concrétisées d'ici la fin de cette législature. *(Applaudissements de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, je constate que le ministre-président nous fait l'honneur d'assister seul à ce débat, sans ses collègues du Gouvernement qui, pourtant, étaient présents lors de la conférence de presse. En effet, nous avons pu les voir à la télévision, entourant leur ministre-président et ayant tous l'air d'y croire. Sans doute, le présent débat n'est-il pas jugé suffisamment animé; peut-être devrait-il être organisé différemment ou comporter un vote, peut-être devrions-nous manifester plus d'enthousiasme envers le plan qui nous a été présenté ... Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, les autres membres du Gouvernement ne nous ont pas fait l'honneur de leur présence et je le regrette.

Je me réjouis cependant de cette discussion, monsieur le ministre-président, parce que, comme vous l'avez dit vous-même à plusieurs reprises, je pense que l'emploi est probablement un des enjeux les plus importants pour Bruxelles. En effet,

si notre région est considérée comme l'une des plus riches d'Europe en termes de PIB, immédiatement après Hambourg, à en croire le classement réalisé par l'Union européenne, il n'en demeure pas moins vrai que la répartition des revenus et des richesses est relativement défavorable pour les habitants, comme l'a d'ailleurs souligné mon collègue Paul Galand, et que nous assistons véritablement à une paupérisation dans la ville.

Autre paradoxe: Bruxelles est un très grand pourvoyeur d'emplois, mais 48 % seulement de ces emplois sont occupés par des Bruxellois, et cette tendance est constante depuis un certain nombre d'années. Aussi M. Cools ferait mieux de lire le rapport du Conseil supérieur des finances qui précise que les revenus des Bruxellois sont en baisse. Ce n'est donc pas le Bureau du plan — qui, selon ses dires, s'est déjà souvent trompé —, mais bien le Conseil supérieur des finances qui constate un appauvrissement tendanciel des habitants de Bruxelles. Si vous ne le croyez pas, M. Cools, je vous signale que le *Bulletin de la Société générale de banque* publiant le rapport juillet et août 1997 compare l'évolution économique et sociale des trois régions du pays, comparaison mettant en évidence le fait que plusieurs indicateurs sont défavorables pour la Région bruxelloise.

M. Marc Cools. — Je n'ai jamais dit le contraire. M. Galand a dit que le Bureau du plan affirmait que la réduction des charges de sécurité sociale ne faisait pas diminuer le chômage. J'ai dit que selon nous, cela faisait bien diminuer le chômage.

M. Paul Galand. — J'ai dit que la réduction du temps de travail était la mesure la plus efficace pour lutter contre le chômage. C'est cela que le Bureau du plan a dit. Et vous avez «descendu» maladroitement les initiatives de réduction du temps de travail, sans doute parce que cela vous dérange. Sans doute certains patrons se préparent-ils à être inciviques parce qu'ils sont dérangés par une mesure dont l'efficacité est affirmée par des études d'économiste de plus en plus nombreuses. Hier encore un économiste développait ce point de vue à la RTBF; mais l'évidence vous gêne.

M. le Président. — Madame Nagy, je sais que vous avez tendance à donner très volontiers l'occasion aux membres de votre groupe de s'exprimer, mais, en l'occurrence, c'est vous qui avez la parole.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, j'ai voulu donner à M. Cools l'occasion de répondre.

M. Marc Cools. — Ce débat n'a rien à voir...

(M. Jan Béghin, premier Vice-Président, remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

Mme Marie Nagy. — Si, monsieur Cools, parce que vous pensez que c'est l'accroissement de la richesse, et seulement l'accroissement de la richesse, qui est d'ailleurs un des indicateurs que l'on retrouve dans le PIB, qui permet de lutter contre la baisse des revenus et contre le chômage. Nous aurons encore l'occasion d'en discuter mais j'affirme que ce n'est pas un bon indicateur de la répartition ni de l'évolution de la richesse.

J'en reviens ainsi au *Bulletin de la Société générale de Banque* qui souligne que la situation de la Région bruxelloise est extrêmement préoccupante pour deux indicateurs, à savoir le rythme d'accroissement du chômage et l'évolution du produit régional intérieur.

Face à ces difficultés tant en termes de répartition des richesses qu'en termes de situation économique, on perçoit tout l'intérêt du plan pour l'emploi présenté par le Gouvernement.

Une fois admis l'intérêt de ce débat, je dois cependant vous dire, monsieur le ministre-président, que ma première impression à l'examen de ce plan est qu'il s'agit là d'un constat d'échec des politiques menées si pas depuis 1989, au moins au cours de l'actuelle législature. En effet, une série de mesures semblent ne pas avoir été évaluées. De plus, votre plan n'a pas été élaboré en concertation avec les interlocuteurs sociaux. Or, on ne peut réussir un véritable projet de développement économique ou de réduction du chômage sans avoir préalablement entamé un dialogue avec les partenaires sociaux.

J'en suis d'autant plus surprise que vous avez mis en place le Comité de concertation économique et social qui aurait pu être opérationnel depuis le mois d'avril de cette année et que le Conseil économique et social attend d'être quelque peu dynamisé. Malgré cela, la proposition du Gouvernement n'est pas accompagnée d'une discussion avec les interlocuteurs sociaux. Hier, vous avez annoncé une prochaine initiative à cet égard et je ne puis que m'en réjouir car je pense très sincèrement que, dans ce domaine, il faut absolument un échange avec les interlocuteurs sociaux. Je considère même que la discussion pourrait être encore plus large et c'est la raison pour laquelle, depuis deux ans déjà, les écologistes travaillent sur la question de Bruxelles en tant qu'espace économique diversifié, «Bruxelles, ville industrielle». Nous avons déposé une dizaine de propositions portant à la fois sur la politique économique et sur le projet de développement stratégique de Bruxelles.

Vous avez l'honnêteté de reconnaître qu'il n'y a pas vraiment de moyens nouveaux dans votre plan. Vous mentionnez la réactivation, la remobilisation d'un milliard sur les budgets 1998 et 1999. Lors de la discussion budgétaire, nous examinerons les montants année par année, politique par politique; cela ne manquera pas d'intérêt.

En ce qui concerne la réduction du temps de travail, le plan affirme la volonté de compléter le plan fédéral, en concertation avec les partenaires sociaux, par une aide régionale spécifique permettant aux PME bruxelloises de participer avec plus de facilité au dispositif de réduction du temps de travail. Cette mesure me paraît tout à fait intéressante. En effet, si l'on veut être de bon compte, il faut admettre qu'il n'est pas possible de traiter la question de l'emploi au seul niveau régional. Comme vous l'avez signalé, dans le plan pour l'emploi présenté récemment, les mesures et les dispositifs en matière d'emploi sont limités au niveau régional. Il est cependant possible d'appuyer des mesures fédérales et surtout — c'est une option que je défends depuis un certain nombre d'années — accélérer la création d'un tissu économique favorable à l'émergence de nouvelles possibilités d'emploi. Bien que votre parti soit dans la coalition en place au niveau fédéral, monsieur le ministre-président, il n'en demeure pas moins que vous êtes confronté à une sorte d'inertie. Une éditorialiste du journal *Le Soir* soulignait récemment — la formule est intéressante — que le Gouvernement est fermé pour cause d'inventaire jusqu'en 1999. Vu cet immobilisme, vu le refus de certaines forces conservatrices dont nous avons entendu tout à l'heure un éminent représentant nous dire que la réduction du temps de travail n'est pas une mesure à mettre en œuvre pour lutter contre le chômage, vous êtes confronté à un manque d'appui au niveau fédéral.

J'attire votre attention sur l'attitude du *Vlaams Economisch Verbond*. En effet, cet organisme, constatant que le Fédéral ne bouge pas et sachant que la Région flamande a les moyens de

mener une politique de réduction du temps de travail, propose une sorte de pacte social régional. A la limite, nous aurions alors, disent-ils, une espèce de confédération de pactes sociaux régionaux. Je pense que c'est un terrible danger pour Bruxelles qui, pas plus que la Wallonie, ne dispose des moyens de se livrer à cette course aux incitants concurrentiels différenciés entre les différentes régions.

Sur ce point, je trouve que ce plan est relativement équilibré et ne rentre pas dans cette logique qui, à mon sens, est suicidaire pour Bruxelles. D'une certaine manière, nous sommes victimes de l'incapacité de mettre en œuvre au niveau fédéral un véritable projet alternatif de développement qui répondrait efficacement à la question du chômage et, en particulier, assumerait la nécessité de réduire le temps de travail de manière volontariste et forte.

D'autres mesures de votre plan concernent la transformation des TCT en ACS ainsi que le développement d'une série de programmes de transition professionnelle, sans oublier la mise en œuvre des mesures Di Rupo sur l'activation des allocations de chômage. Toutes ces mesures me semblent poser problème: on en arrive en fait à identifier des besoins sociaux et environnementaux d'utilité publique sans toutefois y répondre de manière structurelle et durable; on crée des emplois temporaires, sans aucune stabilité pour la personne occupée.

Permettez-moi, monsieur le ministre-président, d'émettre une critique assez forte: vous traitez une partie des demandeurs d'emploi bruxellois d'infraqualifiés. S'il ne faut pas accorder trop d'importance à la sémantique, dans ce cas précis, je pense que lorsqu'on fait partie de la catégorie des infraqualifiés, on doit avoir au départ une vision de l'avenir un peu bloquée. Je préférerais qu'on utilise une terminologie différente, d'autant qu'il ne s'agit pas d'une situation volontaire et définitive. On peut considérer évidemment que toute une série de personnes présentent une qualification professionnelle insuffisante pour répondre aux besoins du marché du travail, ce n'est un secret pour personne, mais il faut éviter de les stigmatiser en les appelant infraqualifiés.

J'en reviens à la question de la durabilité de ces emplois. En effet, s'agissant de programmes de transition professionnelle, les subsides ne sont accordés que pour des périodes limitées. Il est dès lors logique que le patron d'une association, d'une ASBL, qui engagerait des personnes bénéficiant d'une subsidiation limitée dans le temps, décide de recruter une autre personne dès que la précédente n'est plus subsidiable. Il s'agit de saine gestion dans le chef de l'employeur; il est normal qu'il cherche à bénéficier de nouveaux subsides.

Ce système n'est donc pas intéressant pour le travailleur, même s'il lui permet de s'insérer pendant une période de deux ans.

J'ajoute que ce système ne semble pas davantage correspondre aux besoins. Je ne pense pas qu'on puisse répondre à des besoins criants de notre société — gardes-malades, aides familiales, gardes d'enfants — en proposant des emplois non durables et sans un minimum de formation.

Dans le cadre de l'accord de coopération sur les programmes de transition professionnelle, je ne comprends pas pourquoi il est prévu que la Région bruxelloise occupe en moyenne 150 travailleurs en 1997 et 250 en 1998 alors que la Région wallonne en prévoit respectivement 1 500 et 2 000 et la Région flamande 6 000 et 6 000. Comment expliquer la part réduite de la Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions soit 10% du quota wallon et 2,5% du quota flamand? J'aimerais avoir une explication à ce sujet.

Toute une série de mesures sont annoncées, notamment Ecobru, mais je ne m'y attarderai pas. En effet, auparavant, les ministres Grijp et Chabert sortaient aussi leurs gadgets plus ou moins valables — tels Technopole et le Téléport — mais dont nous ne pourrons jamais juger de l'efficacité puisque leur évaluation n'a jamais été faite.

A cet égard, j'ai parfois l'impression que l'on travaille en sédimentation c'est-à-dire que, parfois, on ajoute une structure plus ou moins importante selon le cas; d'autres fois, on conserve simplement ce qui existe en le laissant vivoter, voire un peu mourir, tout en faisant croire qu'on a un projet.

J'en viens aux choix que vous annoncez en matière d'infrastructures, de travaux publics et de communications. Il s'agit de la partie la plus indigente de votre plan. Vous dites que 300 millions d'investissements dans les nouvelles infrastructures du métro permettront de créer 120 emplois. Pour ma part, je n'ai jamais vu de démonstration aussi faible! Nous savons tous que ce lien n'est pas automatique. Je me réfère à une étude intéressante qui a été réalisée par le Bureau du Plan en 1988 et où on établit le nombre d'emplois créés en fonction du secteur où l'on investit. Le calcul est fait en nombre d'emplois par milliard investi. Une comparaison est établie entre différents secteurs: celui de la construction, des travaux routiers, des immeubles de bureau, de la construction neuve, de la réhabilitation lourde et de la réhabilitation légère. On peut ainsi constater que, pour les travaux routiers par exemple, 300 emplois sont créés par milliard investi; pour la réhabilitation légère, ce sont 564 emplois qui sont créés par milliard investi. Dès lors, les choix en matière d'investissements au niveau de la construction aboutissent à des résultats différents en termes de création d'emplois d'autant plus que, dans les grands travaux d'infrastructure, on travaille souvent avec des entreprises qui viennent de partout. C'est normal et je n'y vois aucune objection, mais on ne peut parler de retombées pour l'emploi bruxellois. En fait, on ne sait pas trop bien d'où viennent les calculs que vous nous livrez.

De plus, ils nous posent un problème en termes de choix de projets de développement pour cette ville. Comme tout le monde le sait, le développement des transports en commun avec une fréquence plus élevée et un service de qualité répond davantage à la demande des gens et entraîne une utilisation plus importante de main-d'œuvre.

En ce qui concerne votre politique économique, je pense que vous faites fausse route. Vous allez accroître les moyens de 30 millions. Or, nous ne savons rien sur l'efficacité des aides en cours. M. Chabert s'est exprimé en commission à la suite de l'avis rendu par la Cour des comptes sur l'ordonnance « Aide aux entreprises ». L'efficacité en termes d'emplois n'est pas du tout assurée, et les entreprises préfèrent souvent ne pas faire appel aux aides en matière d'emplois pour ne pas devoir se soumettre aux conditions imposées. Mais cela n'intervient pas dans leur décision de rester ou non implantées à Bruxelles.

Convient-il vraiment d'investir les deniers publics dans les *call centers*? Je ne dis pas que ces derniers ne sont pas intéressants pour le développement économique, mais cette activité s'installe là où elle considère qu'elle sera rentable. Vu l'arbitrage que vous devez assurer en matière d'aides économiques, je ne comprends pas que l'on puisse investir en moyens publics dans ce type d'infrastructure.

Autre élément, intéressant dans votre plan; l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics. Cette idée qui avait déjà été défendue par Mme Cécile Goor lorsqu'elle était secrétaire d'Etat à la Région pour la rénovation du quartier de Cureghem, a subi le même sort que le quartier en question, elle n'a jamais été opérationnelle.

Je pense cependant que le débat doit être ouvert; un certain nombre d'entreprises d'insertion n'ont pas la taille requise pour participer à ce genre d'opération. On pourrait néanmoins envisa-

ger d'examiner la question du « tiers coopératif », système existant en France et qui n'impose pas aux entreprises d'avoir du personnel en insertion — ce qui n'est pas toujours facile — mais qui permet de travailler avec des entreprises spécialisées dans la problématique de l'insertion. En termes d'efficacité, c'est probablement plus intéressant. Il faudra néanmoins veiller à ce que cette procédure soit compatible avec la législation en matière de marchés publics. Selon les informations que j'ai pu obtenir sur la manière dont la question sur l'insertion se pose, notamment dans les contracts de quartier, je crois qu'il est très difficile de soumettre les entreprises à des obligations sans leur donner les moyens d'un encadrement suffisant, d'occuper du personnel en insertion lorsqu'on se situe dans le cadre de marchés publics.

J'en viens à la fonction publique. Le budget prévoit 5 millions pour les départs anticipés et 10 millions pour la semaine de 4 jours dans le cadre de l'application du plan Vande Lanotte à la Région. Ne conviendrait-il pas davantage de remplir le cadre, de transformer les emplois contractuels et précaires en emplois statutaires, de régler la question posée par l'audit, à savoir de la nécessité de conserver un certain nombre d'agents de niveaux 3 et 4 et peut-être alors de prévoir des formations et des mesures de reclassement pour un certain nombre d'emplois menacés ? A cet égard, il est préférable — et c'est possible — de prendre des mesures concrètes plutôt que de simplement proposer les mesures Vande Lanotte, lesquelles me paraissent relever de budgets particulièrement faibles.

Enfin, certains éléments importants sont absents de votre plan. Mon collègue M. Harmel a déjà fait cette remarque en ce qui concerne la disparition du PRD, en tout cas dans le vocabulaire.

Grâce à votre invitation, j'ai eu récemment l'occasion d'assister à un colloque sur la nécessité de la planification stratégique pour le développement des villes. M. François Archer, un urbaniste très en vogue ces dernières années, a insisté sur l'importance, pour tout développement économique et donc de l'emploi, que les villes disposent d'un plan stratégique; vos collaborateurs ont alors cité le PRD.

Je trouve étonnant que, dans un document du Gouvernement sur l'emploi, il ne soit pas fait référence aux éléments qui étaient inclus dans le PRD et qui avaient trait à l'emploi.

Le PRD se détricote au fur et à mesure des arrêtés et des enquêtes publiques. Je trouve qu'il avait au moins le mérite d'une certaine cohérence et je ne comprends pas très bien comment vous vous inscrivez à présent, avec votre plan sur l'emploi, dans ce projet qui n'existe peut-être plus en réalité, mais qui, sur papier, est toujours là.

D'autres points sont également absents de votre plan, à savoir les instruments de politique économique. Ainsi, on ne parle pratiquement pas de la SRIB ni de Brustart. La SDRB et son problème de financement pour remplir son rôle en matière d'aménagement de terrains ne sont pas non plus abordés. Pourtant, bientôt, la SDRB sera sans doute obligée de vendre des terrains faute de pouvoir les aménager, ce qui est tout à fait en contradiction avec un projet de développement économique qui vise à ce que les pouvoirs publics gardent un minimum d'atouts en main.

On ne parle plus de Technopole. Quel est le fil « rouge », votre fil conducteur entre votre plan et les différents instruments et acteurs économiques qui existent en Région bruxelloise ?

En conclusion, M. le ministre, je pense que le plan du Gouvernement mérite une appréciation mitigée en raison :

— de la non-consultation des partenaires sociaux et des autres acteurs de la vie bruxelloise;

— de la non-évaluation des politiques proposées par le passé, ce plan pouvant apparaître comme une nouvelle présentation des anciennes mesures;

— de la faiblesse des moyens réels octroyés;

— de la non-modification des orientations de la politique économique de la Région qui devrait être ciblée dans l'octroi d'aides selon les filières qu'elle veut favoriser et plus basée sur l'aménagement des terrains et la création d'un environnement plus favorable aux entreprises;

— du caractère précaire et non structurel des emplois créés dans les secteurs dits de proximité ou de l'aide aux personnes;

— des choix de ville qu'impliquent certaines mesures telles les grands travaux d'infrastructure et dont les retombées en matière d'emploi pour les Bruxellois restent à démontrer. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et VLD.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, le groupe socialiste se réjouit de la tenue de ce débat portant sur l'emploi, préoccupation majeure de la population. Mais nous nous félicitons également que ce débat puisse s'inscrire à contre-courant de certaines certitudes, le mérite en revenant, notamment, au ministre de l'Emploi Charles Picqué dont les récentes réflexions et propositions tranchent par leur caractère novateur.

Je veux parler, non seulement du programme qui a été énoncé ici, mais encore de la note qui a circulé et qui avait pour titre « Objectif emploi ».

Les socialistes ne peuvent se résigner à la pensée unique selon laquelle le marché serait naturellement générateur d'emplois. Nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité de maintenir la fonction régulatrice de l'Etat et de ses composantes, telle la Région bruxelloise.

Je me contenterai de citer une brève analyse du Bureau du Plan. Cette institution a observé que notre économie génère de l'emploi dès lors que le taux de croissance annuel dépasse 1,8 %. Néanmoins cette création d'emplois est faible et ne représente que 0,4 %. En revanche, lorsque la croissance est inférieure à 1,8 %, l'emploi se détériore.

La réduction des charges sociales des entreprises est généralement présentée comme la formule la plus adéquate en terme de création d'emplois. Force est de constater que cette formule a ses limites et doit, à tout le moins, être modalisée.

Les socialistes plaident avec force pour une plus grande sélectivité des aides aux entreprises et notamment pour une redistribution des cotisations sociales en faveur des entreprises fortement utilisatrices de travail. Le ministre-président en a établi une projection : en Région bruxelloise, une telle mesure serait susceptible de créer 6 000 emplois supplémentaires pour un coût inférieur de moitié aux aides actuellement octroyées.

Nous avons par ailleurs pris connaissance de la volonté du Gouvernement régional de simplifier et de renforcer l'efficacité des aides économiques et à l'emploi. L'application de l'ordonnance relative à l'expansion économique retiendra toute notre attention.

En effet, lors de son adoption sous la précédente législature, le groupe socialiste avait amendé le texte afin de contractualiser les aides aux entreprises, la part la plus importante des subsides étant octroyée en fonction de la création d'emplois. Nous serons vigilants quant à cet aspect lors des prochains examens budgétaires. Il sera en outre nécessaire de procéder à une nouvelle

évaluation de notre législation bruxelloise en matière d'expansion économique.

Le soutien au développement économique doit également se marquer au travers de politiques innovatrices. A cet égard, les subventions à l'asbl Téléport pour la formation d'opérateurs de *call centers* se justifient pleinement. Les *call centers*, secteur en plein essor, sont indéniablement des entreprises à fonction de travail élevé, ce point a été souligné.

Autres acteurs nouveaux dans le domaine économique, les centres d'entreprises seront également soutenus par le Gouvernement bruxellois, dès l'adoption du budget 1998. Les socialistes porteront une attention particulière au financement et au bon aboutissement rapide du second volet du programme européen URBAN couvrant précisément la création de deux centres d'entreprise.

Une autre piste — et non des moindres — recueille notre plus vif soutien, il s'agit de la réduction du temps de travail, thème cher au parti socialiste et au mouvement syndical, qui vient de connaître une réelle avancée chez nos voisins français et demain peut-être chez nos voisins italiens.

J'en reviens à l'analyse du Bureau du Plan. Même la croissance — enfin annoncée — ne pourra absorber les dizaines de milliers de chômeurs habitant notre région. Ici comme ailleurs, toutes les formes de traitement social ont été tentées, les aides à l'emploi ont été multipliées.

Et pourtant la fracture persiste, entre ceux qui possèdent un travail et ceux qui l'ont perdu ou n'en ont jamais eu. C'est ainsi qu'a progressé l'idée du partage du travail, essentiellement à gauche mais même au centre-droit, pensons à la loi Robien.

La réduction du temps de travail vise ni plus ni moins une répartition plus juste du travail, l'élargissement du droit au travail. Ou pour citer Lionel Jospin: «Seulement la volonté partagée par tous les acteurs économiques et sociaux de donner la priorité à l'emploi, de le faire en réduisant vigoureusement la durée du temps de travail et d'en répartir de manière équitable le coût.»

Reconnaissons que la problématique de la réduction du temps de travail est de compétence fédérale, mais elle se répercutera sur notre Région.

Nous accueillons de toute manière avec satisfaction l'initiative du Gouvernement régional visant à mettre en place une structure d'aide aux partenaires bruxellois afin de permettre aux PME de prendre des initiatives en matière de réduction du temps de travail liée à une création nette d'emplois.

J'ai évoqué les mesures que s'apprête à prendre ou à accentuer le Gouvernement bruxellois dans le secteur marchand. J'en viens maintenant à ce qu'on appelle le non-marchand, lequel recouvre, outre le tissu associatif, une part importante des pouvoirs publics. Il ne faut pas réduire ce débat à une seule de ses facettes.

Le secteur non marchand, chacun en convient aujourd'hui, constitue un gisement de nouveaux emplois, en particulier ceux qualifiés d'emplois de proximité. Ces emplois permettent en outre de rencontrer les besoins de la population, singulièrement dans les quartiers les plus fragilisés.

Les domaines d'intervention ne manquent pas: aide aux personnes, lutte contre le décrochage scolaire, amélioration du cadre de vie, rénovation urbaine...

En ce qui concerne les programmes de résorption du chômage, le groupe socialiste se réjouit de la transformation des troisièmes circuits de travail (TCT) en agents contractuels subventionnés (ACS).

Cette réforme améliore, d'une part, le statut des travailleurs, assurés désormais d'un emploi réellement durable et dégage, d'autre part, des moyens nouveaux qui permettront la création d'emplois — le Gouvernement les évalue à 500 — au cours des deux prochaines années.

Les programmes de transition professionnels (PTP) assurent, quant à eux, des emplois à durée déterminée mais ont néanmoins une fonction sociale dans la mesure où ils procurent un emploi à des jeunes faiblement qualifiés. Relevons en outre que la durée initiale des PTP, fixée à un an, sera portée à deux, voire trois ans.

Il est vrai que nous ne sommes pas favorables à la multiplication des dispositifs en matière d'emploi, j'y reviendrai, mais il convient de répondre aux besoins des jeunes connaissant des difficultés socio-professionnelles.

Le groupe socialiste est extrêmement attentif au développement de l'économie sociale; nous avons à ce sujet rencontré des acteurs de terrain et constitué un groupe de travail.

C'est dès lors avec satisfaction que nous prenons connaissance du dépôt annoncé par le Gouvernement d'une ordonnance consacrée aux entreprises d'insertion.

Soulignons également que des montants seront inscrits au budget 1998 en faveur de ces entreprises d'insertion.

Le groupe socialiste avait précédemment recommandé l'inclusion de clauses sociales dans les critères d'attribution des marchés publics.

Nous avons appris hier que le Gouvernement bruxellois avait décidé dans son ensemble de préparer l'instauration de ces clauses sociales afin d'insérer dans le milieu professionnel de jeunes Bruxellois infraqualifiés. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette initiative réellement progressiste et nous serons, en cette matière également, attentifs à sa réalisation.

En revanche, nous tenons à exprimer nos réticences vis-à-vis des projets fédéraux d'instauration de contrats dans les agences locales pour l'emploi ainsi qu'à l'égard du projet d'activation des allocations de chômage dans le secteur marchand, un dispositif qui pourrait être utilisé comme instrument répressif, entre autres défauts qu'il peut avoir.

Nous réclamons à l'inverse que des efforts importants soient consentis afin de financer et de promouvoir la formation permanente des personnes les plus fragilisées sur le marché de l'emploi, notamment par la conduite d'une politique d'emploi antidiscriminatoire qui aurait pour objectif de rendre plus accessible l'apprentissage d'une seconde langue et de combattre la xénophobie dans l'embauche. En d'autres termes, nous réclamons des mesures à caractère préventif. L'emploi, nul de l'ignore, relève de différents niveaux de pouvoir et je souhaiterais terminer cette intervention du groupe socialiste par un appel à la collaboration et à la cohérence des politiques à mener.

Exigence par exemple d'une meilleure concertation entre la Communauté française, la Région et la Commission communautaire française dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Nous demandons également une collaboration plus étroite avec l'Etat fédéral en vue de la mise en œuvre des programmes de résorption du chômage. Nous demandons par ailleurs l'indexation du droit de tirage dont bénéficie la Région bruxelloise et l'adaptation automatique des enveloppes au nombre de chômeurs remis au travail. Nous attendons enfin des différents niveaux de pouvoir une simplification des mesures existantes.

Nous renouvelons notre confiance au Gouvernement bruxellois qui a fait le choix de placer l'emploi comme priorité de son

action politique pour ces deux prochaines années. Le groupe socialiste lui apportera dès lors un soutien attentif et constructif. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister-voorzitter, geachte collega's, de Brusselse regering is de schaamte voorbij, betitelde *De Financieel-Economische Tijd* op 25 september jongstleden een relaas van een persconferentie waarop de minister-voorzitter en zijn collega's het Brusselse werkgelegenheidsbeleid hebben toegelicht. Ter informatie, deze krant is een van de Vlaamse kwaliteitskranten en wordt door allen uit de sector gewaardeerd voor haar scherpe, correcte, objectieve en gedegen sociaal-economische analyses. De Brusselse regering kondigde aan werk te maken van jobcreatie en daarvoor zou geld worden vrijgemaakt, veel geld.

Maar op de vraag hoeveel geld de Brusselse bewindsploeg nu eigenlijk voor een slagkrachtig werkgelegenheidsbeleid over had, bleek geen eensluidend antwoord te bestaan. Integendeel, geen enkele minister schaamde zich ervoor om op de persconferentie die u hebt voorgezeten, mijnheer de minister-voorzitter, andere rekensommetjes te maken.

Ik lees verder voor uit het artikel in *De Financieel-Economische Tijd*, artikel dat boekdelen spreekt: «De ene minister beweerde dat er geen nieuwe middelen zijn vrijgemaakt, maar dat er enkel middelen in de begroting zijn herschikt. Een andere minister sprak van een herschikking van 1 miljard frank, weer een andere had het over 1,3 miljard aan bijkomende middelen en sommigen hadden het dan weer over 2 miljard, waarvan 1,3 miljard aan nieuwe middelen en 700 miljoen aan herschikkingen. De indruk die de bevolking aan deze persconferentie aan het begin van het zittingsjaar heeft overgehouden, is er een van verwarring en dissonantie.»

Moet ik er nog aan herinneren dat minister Grijp, die in het Parlement ook al eens vaker uit de bocht gaat, op die persconferentie zich bijzonder kritisch in zijn welbekende cynische stijl heeft uitgelaten over de aangekondigde maatregelen die hij beschreef als een bont allegaartje waarvan de verschillende ministers-collega's geen correcte berekeningen hadden kunnen maken?

Volgens het relaas in voornoemde krant zou u bij wijze van wanhoopsdaad dan hebben voorgesteld dat de journalisten zelf becijferen hoeveel jobs de voorgestelde initiatieven opleveren en hoeveel investeringen daartoe nodig zijn. Het is duidelijk: de werkgelegenheid is voor de Brusselse regering de topprioriteit.

De journalisten maakten de optelsom en kwamen tot de bevinding dat 2 miljard zou worden vrijgemaakt voor de creatie van in het beste geval 2 000 jobs, of 1 miljoen per nieuwe arbeidsplaats.

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Ons plan levert betere resultaten op dan de Maribeloperatie!

De heer Guy Vanhengel. — In ieder geval, deze eenvoudige berekening geeft goed aan hoe vrijblijvend de cijfers die de Brusselse regering de wereld instuurt, wel zijn.

De manier waarop dit banenplan ten gunste van de media met tromgeroffel en klaroengeschal werd aangeprezen, stond alleszins in schril contrast met de onachtzaamheid waarmee de Brusselse regering het Parlement tot gisteren volledig in het ongewisse liet over haar voornemens. Het is op uitdrukkelijk verzoek van het Parlement en het bureau dat er uiteindelijk een beleidsverklaring is opgesteld die wij gisteren mochten aanhoren. Dat is geen nieuwe tekortkoming van de regering; ik maak er u, mijnheer de minister-president, graag nog even op attent.

Jammer genoeg ben en blijf ik na het beluisteren van de mededeling gisteren van mening dat de regering geen werkgelegenheidsbeleid heeft die naam waardig. Zij moddert maar wat aan. Het ongetwijfeld goedbedoelde allegaartje van maatregelen en versplinterde initiatieven die u vanop het spreekgestoelte voorstelde, is niet van aard om mijn oordeel te milderen. Ik zal uiteraard niet ontkennen dat ik sommige maatregelen toejuich en onderschrijf, maar er moeten mij toch enkele bedenkingen van het hart.

Mijnheer de minister-voorzitter, u en uw partij zijn nu al acht jaar aan het bewind. Het Brusselse Gewest telt vandaag 75 000 werkzoekenden. Waarom moesten er 8 kostbare jaren voorbijgaan alvorens de Brusselse regering ertoe kwam om de gisteren aangekondigde bijkomende inspanning te leveren inzake werkgelegenheid? Waarom moesten wij acht jaar wachten op een blijkbaar voor de hand liggende budgettaire herschikking? Waarom nu en niet vroeger?

Ik kom nu tot mijn kritiek op het plan zelf. De inhoud ervan is een samenraapsel van goedbedoelde initiatieven en, jawel, enkele structurele, doordachte en doortastende maatregelen waarvan er sommige — het moet worden gezegd — de moeite waard zijn. Evenzeer kan men de lijst die u gisteren hebt voorgelezen, rangschikken onder de noemer van irrelevante evidenties, verouderde Keynesiaanse waanbeelden, sociaal-professionele «fantasmes», dooddoeners en zelfs van — ik schrik er niet voor terug — flauwe kul. Ik verklaar mij nader.

Uiteraard schept het composteren van groente-, fruit- en tuinafval en het bewaken van parkings werkgelegenheid. Het is ook juist dat handige klusjesmannen thans zeldzaam zijn. Of deze laatste daarvoor dan ook laaggeschoolden moeten zijn, weet ik niet. Mijn ervaring heeft mij alvast geleerd dat de handige, goede en veelgevraagde klusjesman die door velen wordt gewaardeerd, eerder een geschoold dan ongeschoold werknemer is. Dat er een interventieteam komt in de dienst Net-Brussel, is een goede zaak; dat het wetenschappelijk onderzoek wordt aangezwengeld is interessant en dat het aantal handelsattachés wordt opgedreven, vind ik niet slecht. Wat heeft dit alles echter te maken met een algemeen werkgelegenheidsplan dat een job moet bieden aan 75 000 werkzoekenden?

Mijnheer de minister-voorzitter, u zei het al: u verwacht van dit plan geen overrompelende effecten. Welnu, ik ben het volmondig met u eens. Ambtenaren kunnen een loopbaanonderbreking krijgen om palliatieve zorgen toe te dienen. Dat is, humaan gezien, een mooie geste. U kan er mij nochtans niet van overtuigen dat dit aanzienlijke gevolgen op de Brusselse arbeidsmarkt zal hebben.

Ik betwijfel of de aanwerving van bijkomende ambtenaren voor de instellingen van openbaar nut, de pararegionale instellingen, de ministeries enzovoort met een verdere overbevolking van de verschillende bestuursniveaus van het gewestelijk overheidsapparaat tot gevolg, ook maar het begin van een oplossing is voor het werkgelenheidsvraagstuk. Die werkwijze staat overigens in schril contrast met de herhaalde verklaringen van uw minister van Ambtenarenzaken als antwoord op verschillende interpellaties dienaangaande het voorbije jaar. Uit de audit waartoe minister Grijp de opdracht heeft gegeven en die zoveel ophef bij het ambtenarenkorps van de administratie, de pararegionale instellingen en de ministeries heeft gemaakt, is gebleken dat ons personeelsbestand moet worden afgeslankt en dat er honderden onnuttige werkplaatsen worden ingevuld. Nu komt u alsof het ene niets met het andere te maken zou hebben, op een mooie woensdagochtend vertellen dat u dat allemaal vergeten bent, dat alles wat er vorig jaar is gezegd, van nul en generlei waarde is en

u er geen rekening mee houdt en dat u, omwille van een zopas ontdekt probleem, tientallen, ja, zelfs honderden arbeidsplaatsen in de Brusselse overheidsdiensten wenst te creëren.

Dat grootse openbare werken, zoals de verlenging van een metrolijn, de werkgelegenheid opkrikken, zal wel juist zijn, maar of dat de manier is om de structurele werkloosheid op te lossen, lijkt mij een prangende vraag.

Uw argumentatie kan men overigens *ad absurdum* doortrekken, mijnheer de minister-voorzitter, wat de heer Harmel vanmiddag op een amusante manier heeft gedaan. Gisteren wees de Voorzitter op de toenemende bedrijvigheid van onze Assemblee. Welnu, mijnheer de minister-voorzitter, u had in dezelfde logica van uw werkgelegenheidsplan, eens kunnen becijferen wat de weerslag daarvan is op de werkgelegenheid. Wij zullen inderdaad in de nabije toekomst een paar bodes en ander personeel moeten aanwerven omdat de Raad actiever is. Ook dat had u in uw plan kunnen opnemen, mijnheer de minister-voorzitter! Het toont eens te meer aan dat het banenplan dat u gisteren hebt voorgesteld, slechts een druppel op een hete plaat is, wat het probleem van de werkloosheid betreft.

De intellectuele eerlijkheid gebiedt mij nochtans te wijzen op een aantal initiatieven van meer structurele aard, namelijk een aantal fiscale ingrepen in de commerciële sector zoals de vermindering van de successierechten en de belasting op de kantooroppervlakte, en ook de opgevoerde inspanningen ten gunste van laaggeschoolde werklozen in het kader van doorstromingsprogramma's. Begrijp mij dus niet verkeerd. Indien ik hier een kritische noot laat horen over de toekomstperspectieven die u de bevolking onterecht voor houdt, dan geef ik onmiddellijk toe dat enkele maatregelen mijn waardering genieten omdat ze mijns inziens nuttig zijn. Het probleem van de torenhoge werkloosheidsgraad kan niet los worden gezien van de moeilijkheden waarmee ons Gewest kampt, onder meer de stadsvlucht van de beter geschoolde werkenden die over de nodige middelen beschikken, maar dat heb ik in het verhaal van gisteren niet gehoord.

In het banenplan is er een gebrek aan een algemeen kader. Met een begroting van 60 miljard inkomsten en 70 miljard uitgaven kan men in een gewest als het onze dat te kampen heeft met structurele armoede, vergrijzing van de bevolking, stadsvlucht een leegstand, onmogelijk een structureel werkgelegenheidsbeleid uittekenen. Het probleem van het Brusselse Gewest is dat het een arm gewest is, bewoond door alsmaar meer armen.

Brussel heeft nood aan middelen om de problemen waarvan de werkloosheid er een fundamenteel is, op een grondige en coherente manier te lijf te gaan. Brussel heeft ook nood aan kredieten om bijvoorbeeld af te rekenen met deficitaire ziekenhuizen en om te kunnen investeren in infrastructuurwerken noodzakelijk om de stad opnieuw aantrekkelijk te maken en in het openbaar vervoer. Voor de financiering van een gaswasinstallatie voor onze verbrandingsoven moet de regering schooien en heeft zij de grootste moeilijkheid om, och arme, 1,3 miljard vrij te maken. Wil de regering haar verplichtingen inzake leefmilieu nakomen om de stad woonbaar en leefbaar te maken, dan blijkt telkens weer dat zij geen middelen daartoe heeft. Ook de OCMW's en de gemeenten hebben een schrijnend gebrek aan financiën. En dan heb ik het nog niet over de veiligheid, de erg nodige sport- en recreatie-infrastructuur, de nood aan opleiding van onze jongeren. Inderdaad, nog meer dan aan Vlaamse kant is er aan Franstalige kant nood aan middelen om een kwalitatief hoogstaande opleiding met het oog op een plaats op de arbeidsmarkt aan onze jongeren te verzekeren.

Mijnheer de minister-voorzitter, wij moeten durven toe te geven dat de overheid zowel van de Vlaamse als van de Franstalige Gemeenschap, waar u mede aan het roer staat, schromelijk tekortschiet waardoor het onderwijs jaar na jaar duizenden leerlingen aflevert die niet bekwaam genoeg zijn om een plaats op de arbeidsmarkt te verwerven.

Mijnheer de minister-voorzitter, het Brussels Hoofdstedelijk Gewest snakt naar adem. Deze stad stikt door een gebrek aan middelen. Er is dringend nood aan een reactief, ambitieus en vertrouwenwekkend project. Ik heb dat voluntaristisch elan helaas niet in uw verklaring teruggevonden. Voor mij is dit plan een gemiste kans waarvoor ik — dat hebt u begrepen uit mijn betoog — wel verzachtende omstandigheden wil pleiten. Wij hebben hier een ietwat geïmproviseerde beleidsverklaring na een geïmproviseerde en derhalve ook slechte persconferentie gehoord. Ik hoop dat u en uw meerderheid bij de start van het parlementair jaar van 1998 ons, zoals gevraagd, een beleidsverklaring zult kunnen voorstellen met opnieuw een inspirerend en algemeen beleidspakket, waarop wij allen aandringen en waarvan ik meende dat u vroeger een van de architecten was, zeker in de eerste legislatuur. Sinds u aangetreden bent met een nieuwe coalitie heb ik van dat bezielende, allesomvattende project dat u vroeger ontplooide, niets meer gezien. Hopelijk vinden wij bij de aanvang van het volgende werkjaar een dynamische, enthousiaste minister-voorzitter terug die opnieuw een algemene visie heeft op hoe het met deze stad verder moet. Ik zal aan uw zijde staan, mijnheer de minister-voorzitter, zefls als lid van de oppositie, indien mocht blijken dat een strijd met de andere instellingen van dit land moet worden gevoerd om meer middelen te krijgen, want de sleutel van het verhaal is, mijns inziens, dat ons thans de middelen ontbreken om aan een algemeen beleid vorm te geven.

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister-president, collega's, het werkgelegenheidsdebat dat wij vandaag voeren naar aanleiding van de collectieve politieke verklaring van de Brusselse regeringsleden geldt als een openingsdebat in het Brussels Parlement. Inderdaad, uw verklaring, mijnheer de minister-president, was goed en deugddoend. De verwarde, onduidelijke en wankele persconferentie hield eerder een beeld in van verdeeldheid dan van eenheid, wat u hiermee gelukkig hebt verholpen.

Het openingsdebat moet kaderen in een ruim politiek, institutioneel en maatschappelijk kader. Vandaag vraagt u het vertrouwen van de parlementsleden die moeten instemmen met een essentieel onderdeel van het Brussels stadsproject, met name de werkgelegenheid zowel in de private als in de openbare sector waarvoor u telkens 1 miljard uittrekt. Voornamelijk uw voornemen voor de openbare sector noopt mij tot een verbreding van de politieke benadering van uw voorstel.

Wanneer u de goedkeuring wenst van een stadsproject, veronderstelt dit dat het door de beide gemeenschappen van de stad wordt gedragen en dat de grondrechten van de beide gemeenschappen worden gerespecteerd. De gemeenschapsautonomie, onder andere op cultureel vlak, is hiervan een essentieel onderdeel..., net zoals — dat is herhaaldelijk gebleken — de naleving van de taalwetten. Wanneer zowel de regionale als de gemeentelijke overheden dat doen, wekken zij bij de bevolking vertrouwen.

Naar aanleiding van dit debat geef ik dan ook uiting aan een zeer grote bezorgdheid. Elf maanden geleden hebben Vlamingen en Franstaligen van de meerderheid naar aanleiding van het zoveelste driemaandelijkse taalrapport het taalhoffelijkheidsakkoord gesloten. Het was de vertaling van een brede maatschappelijke consensus rond de toepassing van de taalwetgeving en van de wil tot pacificatie. Ik ga niet languitweiden over de inhoud van het rapport, dat het heeft over het Vast Wervingssecretariaat, de opleiding en de omzendbrief die het mechanisme in gang moet zetten.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de voorzitter, ik meen dat de heer Vandenbossche de verkeerde tekst voorleest.

De heer Walter Vandenbossche. — Neen, ik maak een band tussen het werkgelegenheidsplan en het taalhoffelijkheidsakkoord. Ik zeg het duidelijk: het ene kan niet zonder het andere.

Mijnheer de minister-president, vandaag zijn wij 11 maanden verder en nog 30 dagen verwijderd van de verjaardag van het akkoord. Ik vind het absoluut noodzakelijk dat u, wilt u ons ervan overtuigen het stadsproject met het banenplan goed te keuren, alle aspecten van het project waarborgt, dus ook het taalhoffelijkheidsakkoord. De 15e november eerstkomend is dus een bijzonder belangrijke datum, want het akkoord is dan een jaar oud.

De heer Guy Vanhengel. — Ik noteer dat voor u 15 november een belangrijke datum is!

De heer Walter Vandenbossche. — Doet u dat maar.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik meende dat u destijds hebt onderstreept dat ook 30 november een belangrijke datum is?

De heer Walter Vandenbossche. — Het werkgelegenheidsplan kan niet stoelen op enkele holle slogans en loze beloftes. Het moet daarentegen een synergie zijn van de juiste maatregelen op de juiste plaats op het juiste ogenblik. In Brussel is er vooral tewerkstelling in de tertiaire en quartaire sectoren. Een massa werkzoekenden biedt zich, dikwijls tevergeefs, aan op de arbeidsmarkt.

Welnu, alleen een sterk en geïntegreerd beleid kan dat probleem verhelpen. Zo'n beleid impliceert een algemene verlaging van de arbeidskosten ter ondersteuning van de economische groei en de concurrentiekracht van onze ondernemingen, de activering van de werkloosheidsuitkeringen en de spreiding van de arbeidstijd, de bevordering van het opdoen van werkervaring op de bedrijfsvloer, het aanbieden van opleidingen op vraag en op maat met prioriteit voor laaggeschoolden langdurig werklozen, het exploreren van nieuwe niches op de arbeidsmarkt, zoals schoonmaak, huishoudelijk werk enzovoort, het aanzwengelen van het risicokapitaal, het voeren van een strategisch innovatiebeleid, het realiseren van een infrastructuur ook ten dienste van de economie, het creëren van ruimte voor economisch initiatief in de stad, het versterken van de initiatieven tot reïntegratie van laaggeschoolde langdurig werklozen op de reguliere arbeidsmarkt, het uitbouwen van een sociale economie, het ontwikkelen van realistische pistes voor arbeidsherverdeling, het aanmoedigen van starters, het actief steunen van research en development en het meer flexibel maken van de loopbaan. Centraal in dit beleid moet het creëren van een gezond ondernemersklimaat en het aanmoedigen van het exploreren van nieuwe domeinen in de markt staan.

In dit verband leg ik het volgende accent. De belangrijkste rol van de overheid inzake werkgelegenheid bestaat erin de markt te ondersteunen en, indien nodig, te stimuleren met het oog op extra tewerkstelling. Een beleid dienaangaande is slechts effectief wanneer er op verschillende fronten tegelijk actie wordt ontplooid met een volgehouden visie op langere termijn. Zo moet het beleid gericht zijn op een versterking van het economisch draagvlak, op een verbetering van de arbeidsintensiteit en groei en moet het complementair zijn met dat van de andere gewesten en gemeenschappen en de federale overheid.

Een veranderende maatschappij brengt nieuwe problemen mee die op hun beurt een gewijzigde aanpak vergen. Aan de grondslag van de huidige werkloosheidscijfers liggen de volgende twee grote veranderingen. Ten eerste was er de postindustriële revolutie met de desindustrialisatie en de ontwikkeling van de kennismaatschappij en de diensteneconomie met pijnlijke verschuivingen op de arbeidsmarkt tot gevolg. Zeker in Brussel heeft dit diepe sporen nagelaten. Door de toename van een laaggeschoolde bevolking en de uitstoot van hooggekwwalificeerde werknemers is er een kloof tussen het aanbod en de vraag op de arbeidsmarkt, met werkloosheid tot gevolg.

Een andere, sociologische ommekeer is even belangrijk, namelijk de emancipatie en de grotere participatie van de vrouw aan de arbeidsmarkt. Wij moeten deze veranderingen niet bestrijden, integendeel. De economische en sociale veranderingen maken een grote maatschappelijke vooruitgang mogelijk. Het probleem is dat wij ons maatschappelijk bestel en arbeidsmarkt onvoldoende aan deze nieuwe evoluties hebben aangepast. Derhalve is het de opdracht van de regering een arbeidsgerichte economische groei te ontwikkelen.

Een beleid van rechtstreekse jobcreatie dat de Brusselse Regering voorstaat, is hierbij niet echt wenselijk. Het leidt tot een onverantwoorde verzwaring van de begroting. De versterking en de aanmoediging van de economische activiteiten in het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest is veel belangrijker wil men, primo, de spiraal van recurrente uitgaven vermijden die een heus sneeuwbaleffect veroorzaken, en secundo, streven naar structurele hoge werkgelegenheid. Het verleden en het voorbeeld van Nederland hebben ons geleerd dat het de private sector is die duurzame werkgelegenheid schept.

Mijnheer de minister-president, wij missen in dit plan maatregelen in verband met ruimte voor ondernemingen. Heel wat vervallen bedrijfspanden zijn aan een grondige renovatie en herinvulling toe; de infrastructuur van de industriële terreinen moet aan de huidige noden worden aangepast; de functie van de grote handelsstraten als levensader door de stad moet worden hersteld; niet hinderlijke en kleine industriële ondernemingen moeten in de stad blijven; de mobiliteit en de bereikbaarheid moeten worden gegarandeerd en best verhoogd. Voorts ontbreken een aantal maatregelen inzake kwalitatief hoogstaande arbeid. Er is een grote nood aan economische innovatie in het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest. Ik denk in dit verband aan het opstarten en uitbouwen van innovatiecentra, clustervorming, peterschapsprojecten, een Brussels project inzake telecommunicatie, complementair aan dat in Vlaanderen, Wallonië en federaal België.

Mijnheer de minister-president — ik rond hiermee af —, in tegenstelling tot mevrouw Marie Nagy ben ik wel voorstander, van een nieuw sociaal contract. Dat contract mag er geen zijn dat beperkt is tot het Brussels Gewest, maar het moet complementair zijn aan wat in Vlaanderen, Wallonië en federaal België tot stand komt en waarin afspraken worden ingeschreven over de bevordering van de economische groei, loonkostenverlaging, flexibilisering, arbeidsherverdeling, doelgroepenbeleid enzovoort. Het komt erop aan het werkgelegenheidsbeleid te stroomlijnen en er een gezamenlijk project van te maken. De inzet van vandaag is de sociaal-economische begeleiding van de overgang naar de kennismaatschappij, de aanpassing van het maatschappelijk weefsel aan de emancipatie van de vrouwen en het scheppen van voorwaarden opdat ook degenen die minder talenten hebben, een nuttige en waardige plaats in de samenleving zouden vinden.

Tenslotte onderstreep ik nogmaals dat de Vlaamse gemeenschap in Brussel ten zeerste verontrust is over het taalhoffelijkheidsakkoord. Het werkgelegenheidsproject moet worden gekoppeld aan de realisatie van de grondvoorwaarde van het Brussels stadsproject, namelijk de naleving van de rechten van de beide gemeenschappen. Ik reken erop, mijnheer de minister-

president, dat u na het banenplan vóór 15 november aankondigt dat het taalhoffelijkheidsakkoord is uitgevoerd. *(Applaus.)*

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, je regrette que ce débat s'interrompe. La demande qui avait été faite au Bureau élargi était d'avoir un véritable débat sur l'emploi. Je comprends que c'est pour vous conformer à certains impératifs, notamment en matière de quorum, que vous devez interrompre ce débat. Une telle procédure ne me semble pas contraire au Règlement, mais c'est la première fois que nous agissons de la sorte. Je le regrette amèrement, car cela ne fait que renforcer l'impression qui est la mienne depuis quelques heures, à savoir que ce parlement va à vau-l'eau.

M. le Président. — Madame Nagy, je vous rappelle que le Bureau élargi a décidé que les questions d'actualité seraient posées à 17 heures 30. Nous passons donc aux questions d'actualité. *(Colloques.)*

C'est le Bureau élargi qui fixe l'ordre du jour.

Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, dat neemt niet weg dat ik mij aansluit bij wat mevrouw Nagy zegt. De bedoeling van de leden van het uitgebreid bureau, vooral van de oppositieleden waaronder mevrouw Nagy, de heer Harmel en ikzelf, is geweest van bij de start van de parlementaire werkzaamheden een goed debat te kunnen voeren met de regering over de beleidsverklaring. Het loopt mis met dit debat, omdat het te zeer wordt versnipperd. Ik vraag dat het debat over de beleidsverklaring volgende keer beter wordt georganiseerd.

De Voorzitter. — Wij kunnen dat volgende keer op een andere manier doen, maar nu hou ik mij aan de beslissing van het uitgebreid bureau.

La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur l'ordre du jour.

M. le Président. — Je le répète : c'est le Bureau élargi qui fixe nos travaux.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, l'ordre du jour prévoyait effectivement que les questions d'actualité auraient lieu à 17 heures 30. Les votes sont prévus « à partir de 18 heures. » Ce n'est pas parce que des pénalités financières seront appliquées aux membres absents que nous devons interrompre les travaux afin que les votes puissent se dérouler à un moment qui permettra à tout le monde de « reprendre la route ». *(Applaudissements sur les bancs PSC et ECOLO.)*

Mme Marie Nagy. — On n'a jamais agi ainsi !

D'ordinaire, on termine le débat et on passe ensuite aux questions d'actualité !

M. le Président. — Pour ma part, je respecte les décisions prises dans le cadre du Bureau élargi.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LES EFFETS DE LA NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE A PROPOS DE L'EMPLOI DE MATIERES GRASSES VEGETALES DE REMPLACEMENT DANS LE CHOCOLAT

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE GEVOLGEN VAN DE NIEUWE EUROPESE RICHTLIJN BETREFFENDE HET GEBRUIK VAN PLANTAARDIGE VETTEN IN CHOCOLADE

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je vous parlerai de chocolat, pour éviter deux choses : d'une part — et ceci nous concerne, principalement sous l'angle de la solidarité — que les producteurs de l'Ouest africain, et leurs familles, à savoir 11 millions de personnes, ne soient « chocolat » et d'autre part, que les artisans chocolatiers de notre Région, qui contribuent à la réputation de celle-ci par leurs produits composés de cacao de qualité, ne soient pénalisés par une directive qui, si elle était adoptée par le Parlement européen, autoriserait la substitution de graisses végétales au cacao et au beurre de cacao dans le chocolat.

L'adoption d'une telle directive me paraîtrait scandaleuse, car elle constituerait une démission du politique devant de puissants lobbies et au détriment des intérêts convergents des artisans bruxellois qui contribuent à la renommée de notre Région et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest.

Il est inutile de mener des campagnes de solidarité en faveur de pays du sud et de défendre des idées de coopération, de carême de partage et d'autres actions de ce type, lorsque l'on n'est pas en mesure de défendre de tels intérêts communs de solidarité.

Avez-vous pu étudier cette question, monsieur le ministre ? Des démarches ont-elles été entreprises au niveau de l'Union européenne et, plus particulièrement, vis-à-vis de la Commission et du Parlement européens à ce sujet ?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, beaucoup d'encre a déjà coulé en ce qui concerne la proposition de cataloguer officiellement comme du chocolat, en Europe, un produit contenant 5 % de matières grasses végétales autres que le beurre de cacao. Jusqu'à présent, en Belgique, la dénomination « chocolat » ne peut être utilisée que pour des produits fabriqués sans ces matières grasses végétales. Notre pays défend énergiquement, comme vous, monsieur Galand, le maintien de cette position auprès de la Commission européenne

et ce, dans l'intérêt de ses chocolatiers, bien entendu, dont beaucoup sont implantés en Région bruxelloise, comme vous le savez, mais aussi dans l'intérêt de la population des pays producteurs qui connaissent souvent d'importants problèmes. Nous sommes donc défavorables à cette proposition.

Nous avons fait connaître notre position par la voix du ministre fédéral de l'Agriculture qui a représenté la Belgique lors du Conseil européen des ministres de l'Agriculture. Cette position a été définie au sein d'une commission, comme c'est d'usage dans un pays fédéral, dans laquelle la Région de Bruxelles-Capitale était représentée.

Il y a également lieu de noter qu'au niveau de la Commission européenne, aucune position définitive n'a encore été arrêtée. Dès lors, il revient à nos parlementaires européens, de Bruxelles ou d'ailleurs, de prendre leurs responsabilités en la matière au sein de la Commission du Parlement européen.

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour une question complémentaire.

M. Paul Galand. — Le plus scandaleux, monsieur le ministre, est qu'un amendement prévoyait qu'en cas d'adoption de la directive, les consommateurs devaient être correctement informés de la transformation du produit et du fait que celui-ci contiendrait des graisses végétales de substitution. Cependant, il a été rejeté au sein de la commission de l'Environnement. Or, la moindre des choses, en démocratie, est que les consommateurs reçoivent des informations correctes en la matière. Des démarches complémentaires ont-elles été entreprises pour garantir aux consommateurs des informations correctes ?

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Cornelissen.

Je ne le vois pas à son banc.

Nous passons donc à la question suivante.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, je demande une suspension de séance, en attendant le ministre Gosuin. Etant donné que le greffe du Conseil et le Gouvernement ont fixé l'heure des questions d'actualité, je demande que nous nous organisions. Le règlement me permet d'obtenir une telle suspension.

Elle est de droit.

M. le Président. — La séance plénière est suspendue.

De plenaire vergadering is geschorst.

— La séance plénière est suspendue à 17 h 40.

De plenaire vergadering is geschorst om 17.40 uur.

Elle est reprise à 17 h 45.

Ze wordt hervat om 17.45 uur.

M. le Président. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD CLERFAYT A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, SUR «LE CHANTIER DE DESAMIANTAGE DU BERLAYMONT»

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MOSTAFA OUEZEKHTI SUR «LE CHANTIER DE DESAMIANTAGE DU BATIMENT DU BERLAYMONT»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD CLERFAYT AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, OVER «HET WEGNEMEN VAN HET ASBEST IN HET BERLAYMONTGEBOUW»

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOSTAFA OUEZEKHTI OVER «HET WEGNEMEN VAN HET ASBEST IN HET BERLAYMONTGEBOUW»

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt pour poser sa question.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, la presse a fait écho aux dysfonctionnements qui ont affecté le déroulement du chantier de désamiantage du Berlaymont. Un grand débat a déjà eu lieu, monsieur le ministre, et vous avez rendu publique votre position à la suite des contrôles effectués sur place par l'IBGE.

Dans un but de clarté, je voudrais vous interroger sur l'ampleur des compétences de ces contrôles effectués tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Les compétences de l'IBGE sont-elles les mêmes pour le chantier et pour les impacts sur l'environnement ? Tous les contrôles ont-ils été réalisés à temps et à heure ? Quelles en sont les conclusions ? Enfin et surtout, les entreprises adjudicataires du marché qui s'engagent à faire des opérations de désamiantage sont-elles non seulement contrôlées pendant et après le chantier mais doivent-elles également obtenir un agrément pour faire preuve, d'une manière ou d'une autre, de leurs compétences, avant de s'engager dans des travaux d'une telle ampleur et dont on connaît les conséquences nuisibles sur l'environnement ?

M. le Président. — La parole est à M. Ouezekhti pour poser sa question jointe.

M. Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le Président, en complément à la question posée par M. Clerfayt j'aimerais demander au ministre Gosuin s'il est exact que les mesures effectuées par la société Technip ont gravement mis en cause la société chargée de procéder au désamiantage du Berlaymont. Le dossier a été envoyé à l'IBGE et il est fait état de dépassements des normes, dangereux et intolérables. L'IBGE a-t-il reçu ces documents qui révèlent ces dépassements ? La réponse est importante à nos yeux.

Confirmez-vous, monsieur le ministre, que l'IBGE a porté plainte, comme vous l'avez annoncé sur les ondes au cours de la semaine écoulée ? J'aimerais aussi savoir si l'IBGE — ou tout autre organisme compétent pour effectuer des études précises qui ne se perdent pas dans la nature — peut prendre des mesures

de protection dans le quartier du Berlaymont où des fuites d'amiante se sont certainement produites à la suite des déchirures dans les bâches ?

Estimez-vous normal qu'une société qui n'avait manifestement pas les compétences *ad hoc* pour désamianter le Berlaymont, puisque des erreurs aux conséquences dangereuses pour la population ont été commises, puisse poursuivre les travaux sans possibilité de faire appel aux garanties bancaires qu'elle a déposées ?

Cette société ne peut-elle être déboutée ? Ne conviendrait-il pas de faire un nouvel appel d'offres pour pouvoir faire appel à d'autres sociétés plus aptes à finaliser ce travail qui ne fait qu'empoisonner le quartier et dont la fin n'est pas proche, à entendre les informations divulguées par la presse ?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, je répondrai tout d'abord à la question posée par M. Clerfayt.

Les compétences de la Région à l'égard du chantier et de son voisinage passent principalement par l'intermédiaire de l'IBGE. L'Institut agit à la fois en tant qu'autorité délivrante du permis d'environnement et fixe donc les conditions nécessaires pour que le déroulement du chantier ne provoque pas de nuisances pour l'environnement et la santé publique. Ces conditions concernent notamment la qualité de l'air, la gestion d'évacuation et d'élimination des déchets, le rejet des eaux, la propreté, le bruit, etc.

L'IBGE agit également en tant qu'autorité contrôlante du respect des conditions du permis. A ce titre, les agents de l'IBGE peuvent prendre toute mesure en cas de non-respect, de l'avertissement au procès-verbal en passant par les arrêts du chantier.

En outre, l'IBGE est chargé de surveiller la qualité de l'air ambiant sur l'ensemble du territoire régional et, à ce titre, peut procéder à toutes les mesures dans les quartiers environnant.

Par contre, la Région ne peut intervenir en ce qui concerne le respect des conditions de travail et la protection de la santé des travailleurs à l'intérieur du chantier, lesquelles relèvent de la compétence de l'Inspection du Travail et de l'Inspection médicale, toutes deux relevant du pouvoir fédéral. De même, en ce qui concerne le respect du cahier des charges et des délais, c'est au maître d'œuvre d'assurer ce contrôle, en l'occurrence, la société anonyme Berlaymont 2000 dont la Régie fédérale des bâtiments est actionnaire majoritaire.

Tous les contrôles nécessaires ont été effectués et la procédure de surveillance ne s'est pas limitée à la constatation des infractions mais a conduit à faire mettre en place par l'exploitant les procédures d'auto-contrôle et de prévention des nuisances et des mesures plus efficaces.

Mis à part le respect des conditions du permis d'environnement et les éventuels incidents susceptibles d'entraîner des risques pour l'environnement et la santé publique, mes attributions ne me permettent pas de prendre position sur la compétence des entreprises chargées de mener le chantier à bien.

J'en viens à présent à la réponse à la question de M. Ouezekhti.

Toutes les mesures de dépassement ont été transmises à l'IBGE au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

L'IBGE a effectivement dressé deux procès-verbaux à l'encontre de l'exploitant. Ces procès-verbaux ont été transmis au parquet, l'instruction étant toujours en cours, je ne peux pas préjuger de la suite que voudra lui donner le parquet.

Un réseau de mesure en continu de l'air extérieur existe depuis le début du chantier : des analyseurs de l'air extérieur sont placés le long du bâtiment, rue Stévin, rue Archimède, rue de la Loi, boulevard Charlemagne, ainsi qu'au quai des déchargements. Les dépassements constatés ne concernent pas ces mesures à l'extérieur.

En outre, le Conseil des ministres européen situé dans le bâtiment Juste Lipse, en face du Berlaymont, réalise, depuis un an et demi, pour la protection de ses employés, des mesures régulières de la qualité de l'air. Ces mesures se sont toujours révélées négatives, aucune fibre d'amiante n'ayant pu être décelée dans l'air ambiant. Enfin, des mesures ponctuelles réalisées par la Commission européenne pour cinq de ses bâtiments situés à proximité du Berlaymont, ont apporté des résultats similaires.

A mon initiative, une campagne de mesure a été réalisée aux mois de juillet et août 1996 en huit sites extérieurs. Cette campagne n'a pas permis de déceler de pollution par l'amiante de l'air ambiant. Par mesure de précaution et au-delà des systèmes de mesure de surveillance permanente et vu la situation évoquée par le rapport Technip, j'ai demandé à l'IBGE de mettre en place un système exceptionnel de mesure de l'air ambiant dans le quartier. Cette campagne, qui durera au moins un mois, devrait apaiser les inquiétudes qui pourraient se manifester et entourer le redémarrage du chantier d'un contrôle supplémentaire.

Mis à part le respect des conditions du permis d'environnement et les éventuels incidents susceptibles d'entraîner des risques pour l'environnement et la santé publique, mes attributions ne me permettent pas de prendre position sur la compétence des entreprises chargées de mener le chantier à bien.

Les entreprises travaillant dans ce domaine doivent obligatoirement être agréées par le ministre fédéral de l'Emploi et du Travail, de même que les méthodes d'élimination, qui sont agréées par la Région bruxelloise.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR «UN PROJET DE REALISATION D'UN VELODROME-PALAIS DES SPORTS A BRUXELLES»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER «PLANNEN VOOR DE BOUW VAN EEN WIELERBAAN/SPORTPALEIS IN BRUSSEL»

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, un article paru dans le journal *Le Soir* à la suite du championnat du monde cycliste faisait état d'une analyse effectuée par la Ligue vélocipédique belge quant à la faiblesse des résultats obtenus par nos représentants, concluant qu'il était absolument indispensable de recréer un vélodrome à Bruxelles. Ce genre d'infrastructure a disparu de la ville depuis le remplacement du Palais des sports, dans les années '60, par la Tour Brusilia.

Il est évident qu'un projet de ce genre est très dispendieux, raison pour laquelle la Ligue royale vélocipédique belge aurait conçu un projet de salle omnisports susceptible d'accueillir 5 000 personnes, comprenant une piste de 250 mètres,, et qui pourrait abriter les bureaux de toute une série de fédérations telles que tennis, tennis de table, basketball, judo, pour autant que ces dernières marquent leur accord. Ce projet — qui serait soutenu par le Comité interfédéral olympique — aurait été soumis aux autorités de la Région de Bruxelles-Capitale, il y a une quinzaine de jours.

Monsieur le ministre, avez-vous eu des contacts à ce sujet? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous donner des précisions sur la nature exacte des infrastructures envisagées, leur coût et, surtout, la hauteur de la participation financière qui serait demandée à la Région?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, j'ai effectivement été informé par la Ligue royale vélocipédique belge et le Comité interfédéral olympique d'un projet de construction, dans notre Région, d'une salle omnisport, laquelle comporterait un vélodrome. La Ligue royale vélocipédique belge et le Comité interfédéral olympique désirent — je cite — «prendre l'initiative de créer un complexe national à Bruxelles, entre autres avec une piste couverte de 250 mètres qui pourrait être utilisée en permanence, avec des infrastructures pour la pratique des sports en salle, aussi bien de niveau national qu'international, avec une capacité permanente de 3 000 à 5 000 spectateurs.»

Je ne dispose d'aucune donnée chiffrée quant au coût de ce projet. A ce jour, aucune demande concrète de participation n'a été introduite auprès de la Région. Je crois savoir que les instances concernées veulent consulter au préalable leurs fédérations afin de savoir si elles sont intéressées par un regroupement au sein de ce complexe omnisports. Ensuite, nous serons recontactés après cette consultation.

Par conséquent, je suis actuellement dans l'impossibilité de vous dire si une intervention financière sera sollicitée auprès de notre Région, mais je me réjouis de ce genre d'initiative.

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, j'aimerais que M. le ministre nous dise si un lieu a déjà été choisi pour accueillir éventuellement cette implantation.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, le cas échéant, cette question fera l'objet d'une étude de faisabilité avant une quelconque décision.

Mais rien n'a été décidé. Nous en reparlerons plus tard.

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter)

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARIE NAGY A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «LES MESURES DE PROTECTION URGENTE DE L'INR ET LA REAFFECTATION DE CET IMMEUBLE»

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARIE NAGY TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «MAATREGELEN VOOR DE DRINGENDE BESCHERMING AAN HET NIR-GEBOUW EN DE HERBESTEMMING ERVAN»

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, le bâtiment, classé, de la place Flagey est inoccupé depuis bon nombre d'années et n'est plus chauffé. L'ordonnance organique relative à la protection du patrimoine prévoit que le Gouvernement peut se substituer au propriétaire d'un bâtiment classé pour éviter la dégradation du bien. Selon mes informations, chaque hiver, le bâtiment dont question s'abîmerait toujours davantage.

Monsieur le ministre, pourriez-vous me dire où en sont les démarches accomplies en vue d'aboutir à une solution avant l'hiver prochain? Avez-vous de nouvelles propositions relatives à la réaffectation de ce bien exceptionnel, aujourd'hui menacé bien que répertorié par une fondation américaine comme un immeuble remarquable sur le plan mondial? J'attire votre attention sur le fait que le coût de la rénovation augmentera inexorablement avec le temps qui passe, en raison de la dégradation du bâtiment.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je ne minimiserai pas l'ampleur des dangers qui menaceraient le bâtiment au cas où la situation continuerait à se dégrader, nonobstant la qualité de l'immeuble. Il convient donc de ne pas attendre indéfiniment pour réagir.

Nous avons identifié un certain nombre de candidats repreneurs avec lesquels nous avons tenu quelques réunions. Une table ronde s'est encore déroulée récemment à mon cabinet. J'attends une synthèse des discusions. Par ailleurs, une nouvelle réunion est programmée à la mi-novembre. Elle devrait nous permettre de mesurer la hauteur des investissements que les candidats sont prêts à consentir de sorte que nous pourrions envisager d'acquérir l'immeuble qui appartient toujours à la BRT et à la RTBF. Les mois de novembre et de décembre seront cruciaux en ce qui concerne la réaffectation du bâtiment.

Je tiendrai évidemment Mme Nagy au courant de l'évolution du dossier.

Nous pourrions inviter l'*American Express* — qui, semble-t-il, finance la fondation qui a fait état de ce problème, d'investir un peu dans le bâtiment, de façon à ce que les conseillers soient les payeurs, selon un principe auquel nous pouvons tous adhérer.

En résumé, il n'y a pas lieu de s'inquiéter exagérément au sujet de la détérioration du bâtiment. Une réunion importante sera organisée dans un mois pour rencontrer les candidats repreneurs. Enfin, j'espère que nous pourrons dresser un montage financier complet avant la fin de l'année.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Je déduis de la réponse du ministre-président qu'il ne prévoit aucune mesure conservatoire pour prévenir les dégâts dus au froid.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, j'ai la conviction qu'il n'y a aucun risque à cet égard. Toutefois, je prendrai la précaution de demander à mes services d'inspecter une nouvelle fois les lieux pour m'assurer qu'il n'y a aucun problème grave. Aux dernières nouvelles, ce n'était pas le cas.

DRINGENDE VRAAG VAN HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «DE TOEWIJZING DOOR DE GEMEENTE SINT-AGATHA-BERCHEM VAN EEN GEBOUW AAN DE FRANSE GEMEENSCHAP»

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «LE TRANSFERT D'UN BATIMENT PAR LA COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE A LA COMMUNAUTE FRANÇAISE»

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de minister-voorzitter, u weet dat de gemeente Sint-Agatha-Berchem een woning gelegen aan het Kerkplein nummer 15 heeft toegewezen aan de Franse Gemeenschap om er een Franstalig gemeenschapscentrum in onder te brengen. In het laatste nummer van het Vlaamse gemeenschapscentrum De Kroon lees ik in een open brief dat het Vlaams gemeenschapscentrum zich over die gang van zaken beklaagt. Het heeft geen klachten over de beslissing op zichzelf, maar wel over het feit dat het Vlaams gemeenschapscentrum het moet stellen met een schamele subsidie van 85 000 frank per jaar terwijl de Franstalige gemeenschap royaler wordt betoelaagd.

Mijnheer de minister-voorzitter, ik had graag vernomen welke acties u ten opzichte van de gemeente Sint-Agatha-Berchem hebt ondernomen om deze ertoe aan te zetten beide gemeenschappen gelijkwaardig te behandelen.

De Voorzitter. — De heer Picqué, minister-voorzitter, heeft het woord.

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Mijnheer de Voorzitter, de beslissing die de gemeente Sint-Agatha-Berchem heeft genomen, is ingegeven door het gemeentelijk belang, waarvoor krachtens de Grondwet ontegensprekelijk enkel de gemeente bevoegd is. Als toezichthoudende overheid bestaat mijn taak erin na te gaan of de beslissing strijdig is met de wet of dat ze het algemeen belang schaadt. Hier is dat niet het geval. Ik kan als toezichthoudende overheid niet ingrijpen in het cultureel beleid dat op lokaal vlak door een gemeentelijke overheid wordt gevoerd. Ik kan haar evenmin een bepaalde handelwijze wat dat betreft opleggen. Kortom, ik kan in deze zaak niet tussenbeide komen en heb enkel de bevoegdheid om te controleren of de beslissing conform de wet is.

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor een bijkomende vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de minister-voorzitter, ik heb nog een korte bijkomende vraag.

U heb strikt genomen natuurlijk gelijk dat het algemeen belang niet wordt geschaad door de beslissing van het gemeentebestuur, maar door de manier waarop hier politiek wordt gevoerd, is wel het Vlaams belang geschaad.

Wanneer u verklaart dat u niet kan ingrijpen, staat het u wel nog vrij een suggestie te doen. Dat is echter niet gebeurd, naar ik heb begrepen.

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Mijnheer Lootens, u mag het algemeen belang niet verwarren met de verdediging van het Vlaamse belang.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Hebt u een suggestie in dat verband geformuleerd?

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Neen. Ik ben wettelijk niet bevoegd om in dit dossier in te grijpen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PHILIPPE DEBRY A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «L'IMPACT SUR LES FINANCES REGIONALES DU PROJET DE REFORME DE LA FISCALITE IMMOBILIERE»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PHILIPPE DEBRY AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «DE GEVOLGEN VOOR DE GEWESTELIJKE FINANCIEN VAN DE MOGELIJKE HERZIENING VAN DE VASTGOEDBELASTING»

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai eu la chance de participer hier à un débat sur la fiscalité immobilière où le Gouvernement était représenté non pas par M. Tomas, qui était empêché, mais par un de ses représentants, et où étaient également présents un représentant du Gouvernement de la Région wallonne et le ministre Maystadt du Gouvernement fédéral. Ce dernier nous a fait part de ses projets de réforme en matière de fiscalité immobilière. Il s'agit de réformes importantes dont on avait déjà parlé dans la presse il y a quelques mois. Les représentants du Conseil supérieur des Finances participaient également à ce débat.

J'ai attiré l'attention du ministre sur le fait que plusieurs éléments de cette réforme touchaient directement ou indirectement les Régions puisque l'on projette par exemple une réforme des droits d'enregistrement et du revenu cadastral — donc du

précompte immobilier —, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur le financement de notre région. J'ai demandé au ministre si une concertation avait été entamée avec les régions, et il m'a répondu par l'affirmative.

Il m'a dit avoir transmis son projet aux régions il y a de nombreux mois déjà et certainement avant les congés. Il a ajouté qu'il regrettait de n'avoir reçu encore aucune réponse de la part des régions.

Monsieur le ministre, je suppose que vous avez reçu cette demande et dans l'affirmative, je souhaiterais savoir quelle procédure a été entamée pour permettre à la région d'exprimer son avis. Y a-t-il une procédure de consultation et de discussion au sein du Gouvernment? Je me tourne non seulement vers le ministre mais aussi vers le Président de notre Assemblée pour leur demander s'il ne serait pas intéressant de mener un débat au sein de notre Commission des Finances pour déterminer l'avis que la région — tant son Gouvernement que son Parlement — transmettrait au ministre des Finances fédéral.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, le ministre fédéral des Finances a communiqué, pour information et non pour avis, un rapport de la section Fiscalité et parafiscalité du Conseil supérieur des Finances concernant la taxe sur les loyers et la réforme de la fiscalité immobilière. J'insiste sur le fait qu'aucune demande d'avis officiel ne nous est parvenue.

Lors de la dernière réunion de la Conférence interministérielle des Finances, il a été décidé de créer un groupe de travail mixte qui se penchera sur la problématique de la fiscalité immobilière. Etant donné que ce groupe de travail est intégré dans un autre groupe de travail qui traite, lui, d'une pléiade de questions ponctuelles concernant les taxes régionales, ce sujet n'a pas encore été abordé.

Je crois qu'il serait opportun d'attendre la mise à l'ordre du jour de cette Commission de cette problématique avant de mener le débat au niveau régional.

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Je suis fort surpris que l'information que vous me donnez soit différente de celle que m'a fournie M. Maystadt. Ce dernier a en effet évoqué une réunion ministérielle qui devrait se dérouler à la mi-novembre et il souhaiterait que ce point soit mis à l'ordre du jour. Il souhaitait donc obtenir l'avis des régions avant le 15 novembre. Je réitère donc ma demande pour que vous, ou M. De Decker, preniez l'initiative d'aborder ce sujet à la Commission des Finances. Je pense en effet qu'il s'agit d'un débat intéressant pour notre Parlement.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «LA DEMOLITION EVENTUELLE D'UNE PARTIE DES BRASSERIES DE BOECK A KOEKELBERG»

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «DE MOGELIJKE AFBRAAK VAN EEN GEDEELTE VAN DE BROUWERIJ DE BOECK IN KOEKELBERG»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-Président, vous connaissez certainement les brasseries De Boeck et si vous ne les avez jamais visitées, je vous invite à le faire. Il s'agit d'un des derniers vestiges du passé industriel brassicole bruxellois, qui se trouve au centre de la commune de Koekelberg. Cet ensemble, qui a été très bien conservé, est, depuis quelques années déjà, repris sur la liste de sauvegarde des bâtiments industriels bruxellois.

Il se fait que ce bâtiment qui était une propriété privée auparavant a été racheté par la commune de Koekelberg en mars 1997 et que, depuis lors, les événements se sont quelque peu précipités. En effet, différents rapports ont été élaborés sur l'état de ce bâtiment, rapports qui se contredisent apparemment quant à la présence de mérule, un fléau bien connu à Bruxelles puisque de nombreux bâtiments en ont souffert. On peut arriver à trouver des solutions à ce problème à condition d'agir rapidement en faisant appel à des firmes spécialisées. Or, les choses tardent; la commune de Koekelberg n'a pas pris les mesures suffisamment rapidement pour enrayer le fléau et la situation s'est encore aggravée lorsqu'en septembre, le bourgmestre a pris un arrêté de démolition du bâtiment.

Vous avez, en tant que ministre en charge des Monuments et Sites, en vertu de l'ordonnance du patrimoine, la possibilité d'intervenir dans les quarante jours qui suivent l'arrêté de démolition pris par le bourgmestre. Ces quarante jours nous portent au 31 octobre.

J'aimerais insister sur le fait qu'outre la sauvegarde de ce bâtiment intéressant sur le plan architectural, il y a de réelles possibilités de réaffectation du bâtiment, que ce soit dans des fonctions mixtes de logement, de bureaux ou d'occupation par des PME. Nous pourrions envisager là un projet ambitieux au centre de Koekelberg.

J'aimerais donc très clairement savoir si, sur la base du rapport du service des Monuments et des Sites dont vous disposez, vous allez réagir avant le 31 octobre ou vous adresser à un autre bureau pour obtenir plus de renseignements afin de déterminer dans quel sens ira votre décision.

M. le Président. — La parole est à M. Charles Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Madame Huytebroeck, je tiens tout d'abord à vous faire savoir que j'ai visité le bâtiment avec le bourgmestre de Koekelberg, il y a quelques mois et à cette occasion, il m'a annoncé qu'il était disposé à conserver la malterie et le lieu de brassage qui se trouvent dans la partie sud du site. Il était toutefois très dubitatif quant à l'avenir de la partie nord compte tenu de l'envahissement par la mérule de larges pans de cette partie du bâtiment.

Ce bien a fait l'objet d'un arrêté en 1995 afin de l'inscrire sur la liste de sauvegarde. Une étude portant sur les possibilités de reconversion du site initiée par notre collègue Eric André concluait entre autres à la possibilité d'affecter le bien au logement. Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'un rapport négatif du service des Monuments et des Sites qui avait surtout contesté le manque d'examen d'autres possibilités d'affectation.

La commune a acquis le bien et deux rapports ont été établis quant à la présence de la mérule sur le site. L'un émane du laboratoire de chimie et de bactériologie et l'autre a été établi par un expert que vous connaissez et que nous ne citerons pas ici. Ce dernier estimait qu'il y avait un danger d'effondrement de la toiture. Le bourgmestre a alors pris en septembre un arrêté de démolition pour la partie nord que j'évoquais tantôt.

Le service des Monuments et des Sites a effectué une expertise le 25 septembre et a estimé que la conclusion de l'expert ne pouvait être suivie. Il préconise d'ailleurs des mesures de protection et le Bureau d'architectes et d'ingénieurs Art and Built a remis un rapport en date du 2 octobre qui souscrit aux réserves émises par le Service des Monuments et des Sites. Une évaluation a même été faite pour déterminer les travaux urgents à entreprendre pour lutter contre la mérule.

Ce matin encore, il y a eu une réunion dans mes services, avec, à l'examen, les différents rapports d'expertise ainsi que les différents scénarios de réaffectation. Le scénario de réaffectation en logements, voulu par la commune, a été examiné ainsi que d'autres possibilités. La commune a fait observer — et son bourgmestre ici présent ne va sûrement pas l'infirmer — que le site avait été acquis pour y développer du logement. La commune est invitée à transmettre, dans les jours qui viennent, ses observations relatives aux rapports d'expertises qui ont détecté la mérule, ainsi qu'à l'avis de réaffectation.

Vous avez dit qu'un délai de quarante jours nous était imparti, ce qui devrait amener le Gouvernement à se prononcer dans une dizaine de jours maximum.

Voilà l'état du dossier.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Je vous remercie, monsieur le ministre-président. Croyez bien que nous suivrons ce dossier avec attention.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN LEDUC A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE, SUR «L'AUGMENTATION DES TARIFS DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE POUR LE DEVERSEMENT DES DECHETS A L'INCINERATEUR DES COMMUNES ET DES CPAS»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN LEDUC AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, OVER «HOGERE TARIEVEN BIJ HET AGENTSCHAP NET BRUSSEL VOOR DE GEMEENTEN EN OCMW DIE AFVAL NAAR DE VERBRANDINGSOVEN BRENGEN»

M. le Président. — La parole est à M. Leduc pour poser sa question.

M. Alain Leduc. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, les communes ont reçu, fin septembre, un courrier émanant de l'agence Bruxelles-Propreté les informant d'un arrêté du 17 juillet 1997 qui augmente fortement le tarif des versements des déchets à l'incinérateur pour les communes et CPAS.

Le prix passe de 1 250 francs à 1 750 francs la tonne, soit une augmentation de 40 %. Le même arrêté prévoit d'ailleurs pour 1999 une nouvelle augmentation de 25 %.

De manière générale, je pense que les communes ont une fonction supplétive par rapport au travail de l'Agence et qu'il est peut-être dommage de les pénaliser. En outre, c'est vraisemblablement dans les communes du centre urbain qu'il est le plus difficile de maintenir une situation de propreté publique à laquelle nous tenons tous. C'est aussi à ce niveau que les moyens budgétaires sont les plus réduits.

Concrètement, pour une commune comme Saint-Josse dont une partie des déchets est traitée par le privé et l'autre par Bruxelles-Propreté, il s'agit d'une augmentation d'un demi-million par an et, pour Saint-Gilles, d'un million par an.

Ma question est la suivante: ne pourrait-on envisager de revenir au tarif antérieur pour les communes de la première couronne ?

M. Marc Cools. — Toutes les communes !

M. Alain Leduc. — Il y a des collègues qui se solidarisent d'autres communes.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, les tarifs de l'incinérateur appliqués aux communes sont déjà des tarifs préférentiels.

Le tarif normal est de 60 % plus élevé.

La région réalise donc déjà aujourd'hui un effort important vis-à-vis des communes.

Par ailleurs, il existe une tarification tout à fait avantageuse en faveur de la collecte de déchets recyclables — papier, carton, emballages — et il est prévu de mettre gratuitement à la disposition des communes par l'ABP des collecteurs destinés à ces déchets.

Bien sûr, les tarifs préférentiels seront maintenus si les communes s'orientent volontairement vers le tri sélectif de leurs déchets et, dans ce cas, elles payeront moins que les autres communes.

PROPOSITION D'ORDONNANCE (M. ANDRE DROUART ET CONSORTS) VISANT A GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT EN GAZ DURANT LES MOIS D'HIVER POUR LES HABITANTS LES PLUS DEMUNIS DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Demande d'urgence

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE (DE HEER ANDRE DROUART C.S.) DAT ERTOE STREKT TE GARANDEREN DAT AAN DE KANSARME INWONERS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST TIJDENS DE WINTERMAANDEN GAS GELEVERD WORDT

Verzoek tot spoedbehandeling

M. le Président. — Par lettre du 13 octobre 1997, j'ai été saisi par M. Drouart d'une demande d'urgence pour l'examen de la proposition d'ordonnance visant à garantir un approvisionnement en gaz durant les mois d'hiver aux habitants les plus démunis de la Région de Bruxelles-Capitale, et que nous avons pris en considération lors de la séance d'hier.

Monsieur Drouart, souhaitez-vous la parole pour justifier votre demande d'urgence ?

M. André Drouart. — Monsieur le Président, le Conseil a effectivement pris en considération hier la proposition d'ordonnance visant à garantir un approvisionnement en gaz durant les mois d'hiver pour les habitants les plus démunis de la Région de Bruxelles-Capitale. Je pense que la majorité des parlementaires ici présents se souviendront que, lors des deux dernières sessions, nous avons voté une résolution allant dans le même sens.

Il nous semble opportun de légiférer en la matière au lieu de voter d'année en année ce type de résolution. Il est vrai aussi, monsieur le Président, que le Gouvernement a annoncé qu'un accord avait été conclu récemment sur le dépôt d'un avant-projet beaucoup plus large. De notre côté, nous avons également ouvert le débat dans le cadre d'une proposition d'ordonnance offrant des solutions dépassant la problématique des mois d'hiver.

Avant que nous ayons terminé le débat au sein de la Commission et même avant que le projet n'y arrive, il nous semble utile de voter rapidement cette proposition d'ordonnance qui, à nos yeux, ne devrait pas soulever d'énormes difficultés compte tenu des résolutions antérieures qui ont été votées au sein de ce Parlement.

C'est pourquoi je demande l'urgence afin que nous puissions nous réunir en Commission la semaine prochaine pour voter cette proposition d'ordonnance et la renvoyer le plus vite possible en séance plénière. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. van Weddingen.

M. Eric van Weddingen. — Monsieur le Président, je ne doute pas des bonnes intentions de M. Drouart, mais je comprends assez mal la procédure qu'il suit.

En effet, il a lui-même déposé une proposition sur le sujet. Celle-ci est à l'examen en Commission. Il suffit qu'il modifie éventuellement son texte par amendement dans le sens qu'il nous propose aujourd'hui. Déposer et demander l'urgence pour deux propositions traitant du même sujet alors que celui-ci est déjà abordé en Commission n'a pas beaucoup de sens sur le plan de la procédure. Si on ne pouvait pas aboutir dans les délais nécessaires à l'adoption de la proposition, on pourrait toujours déposer en urgence une résolution comme cela s'est déjà fait. La procédure qui est proposée ici me paraît tout à fait surprenante et, personnellement, je ne suis pas partisan de l'urgence.

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, j'ai entendu dire qu'il y avait un avant-projet du Gouvernement. J'imagine donc qu'il va être déposé assez rapidement et je pense qu'il y aurait intérêt à joindre tous ces éléments de discussion.

Je suis sensible au fait, comme dit M. Drouart, que l'hiver est à nos portes, mais je pense que nous pouvons malgré tout prendre le temps de nous pencher sur le sujet sans voter l'urgence aujourd'hui.

M. le Président. — Vous n'êtes donc pas opposée à l'examen de ce point lors d'une prochaine séance, en urgence si nécessaire.

A ce stade, vous êtes contre l'urgence.

M. Eric van Weddingen. — D'accord éventuellement pour l'urgence, mais pas sur une proposition d'ordonnance qui a le même sujet qu'une proposition précédente, déjà examinée en Commission.

Par conséquent, si l'urgence s'imposait à un moment donné parce qu'on ne peut pas aboutir dans les délais pour la proposition globale, une résolution pourrait être prise comme nous l'avons déjà fait.

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, tout le monde ici est d'accord sur le fait que le sujet est d'importance et que la proposition de M. Drouart doit être traitée le plus rapidement possible.

Puisque nous savons qu'un texte existe déjà, ne pourrions-nous convenir de réunir la semaine prochaine la Commission qui doit traiter de ce sujet pour pouvoir voter l'amendement en question lors de la prochaine séance ?

M. le Président. — M. Leduc est président de cette Commission. Est-ce qu'une date a été fixée, monsieur Leduc ?

M. Alain Leduc. — Monsieur le Président, ce sera le premier mardi disponible dans l'agenda, c'est-à-dire le mardi de la semaine suivante. Je m'engage à ce que l'ensemble des propositions en matière d'approvisionnement en gaz soient prises en compte le plus rapidement possible.

M. le Président. — A la première réunion.

M. Alain Leduc. — Je pense que c'est une volonté qui doit être affirmée au niveau de l'ensemble du Conseil. Personnellement, j'estime qu'il ne serait pas sain que nous nous prononcions sur une résolution pour la quatrième année consécutive. Il faudrait que l'ensemble des propositions soit examiné simultanément et que nous puissions prendre une décision avant l'hiver.

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, je me réjouis de constater que la cadence des réunions du Conseil s'est largement accélérée cette année. Nous pourrions faire confiance au rapporteur lors du travail en Commission et prendre l'engagement de voter ce texte lors de la prochaine séance plénière.

M. le Président. — C'est la Commission qui le décidera. Puisque nous nous réunissons tous les quinze jours, nous pourrions très bien accepter l'urgence dans quinze jours, si c'est nécessaire.

Monsieur Drouart, vous êtes d'accord ?

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je pense que nous avons trouvé un accord puisque la Commission se réunira dans la quinzaine et que nous aurons l'occasion de voter sur ce point en séance plénière si une majorité politique se dessine.

Je retire donc ma demande d'urgence.

VOTE NOMINATIF — NAAMSTEMMING

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LE PROJET DE DEUXIEME TERMINAL A SCHAERBEEK/FORMATION»

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «HET PLAN VOOR EEN TWEEDE TERMINAL IN SCHAARBEEK/SAMENSTELLING»

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «le projet de deuxième terminal à Schaerbeek/formation».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «het plan voor een tweede terminal in Schaarbeek/samenstelling».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Dominique Harmel et Mme Evelyne Huytebroeck.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Dominique Harmel en mevrouw Evelyne Huytebroeck.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Françoise Dupuis et M. Jean-Pierre Cornelissen.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Françoise Dupuis en de heer Jean-Pierre Cornelissen voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

M. Grimberghs a la parole pour une explication de vote.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, je pense qu'une justification de vote est indispensable parce que le débat a eu lieu fort tard et il y a fort longtemps. Un grand nombre de nos collègues n'ont pu y assister et ne sont pas toujours au courant de l'actualité. Hier aussi cette question a été soulevée à une heure quelque peu tardive.

M. le Président. — Monsieur Grimberghs, je vous demande de vous en tenir à une explication de vote.

M. Denis Grimberghs. — Tout à fait, monsieur le Président. Je désire expliquer pour quelle raison je souhaite qu'on ne vote pas l'ordre du jour pur et simple. Je rappelle qu'en l'occurrence, par l'interpellation que j'ai développée lors de la séance du 14 juillet, je voulais m'insurger contre le fait qu'en «stoemelings» un certificat d'urbanisme allait être octroyé pour la localisation du deuxième terminal TGV sur le site de Haren ou de Schaerbeek-formation. Ainsi serait octroyée une dérogation extraordinaire aux options du Gouvernement telles qu'elles ont été déterminées dans le PRD, non seulement sous le précédent Gouvernement mais aussi sous celui-ci puisque ce dernier n'a pas modifié le PRD, comme il aurait pu le faire, dans son volet indicatif.

Mieux, nous avons découvert il y a quelques jours, et cela a été soulevé hier, que le plan IRIS prévoit toujours que le deuxième terminal du TGV sera situé Gare du Nord.

M. le ministre nous a expliqué hier qu'il s'agissait d'un problème d'impression, que les documents n'avaient pas été imprimés suffisamment vite, etc. En tout cas, ce choix nous semble très important et M. Hasquin l'a d'ailleurs défendu en disant qu'il s'agissait d'un grand projet visionnaire. Il aurait dû, à mon sens, être mieux mûri afin de trouver la localisation optimale pour ce deuxième terminal TGV et surtout en examiner toutes les conséquences en termes d'accessibilité de la zone et de déploiement d'activités autour de ce terminal.

Le principal risque que fait courir la localisation de ce deuxième terminal TGV est le développement d'un pôle important d'emplois tertiaires, ce qui aurait pour effet de délocaliser les activités secondaires encore situées dans cet environnement, et d'augmenter le volume d'espaces de bureaux disponibles dans notre région, ce qui ne me paraît pas souhaitable à ce stade. Il faut d'abord s'occuper de ce qui figure dans le PRD. Respecter la planification me semble essentiel.

Le texte que nous avons déposé au mois de juillet n'est plus tout à fait d'actualité. Le forfait a été commis. Nous le pressentions et cela a été confirmé. Il a été demandé au fonctionnaire délégué de délivrer le 7 juillet le certificat d'urbanisme. Néanmoins, il nous semble que la motion déposée reste symboliquement d'actualité. Nous demandons donc le rejet de l'ordre du jour pur et simple.

M. le Président. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

42 votent oui.

42 stemmen ja.

17 votent non.

17 stemmen neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Béghin, Mmes Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Cools, Cornelissen, Daif, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, M. Draps, Mmes Fr. Dupuis, Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Michel, Molenberg, Mouzon, Mme Payfa, MM. Picqué, Pivin, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, Vandenbossche, van Eyll, Mme Van Pévenage et M. Van Weddingen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Debry, de Looz-Corswarem, Demaret, Drouart, Eloy, Mme Fraiteur, MM. Frippiat, Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Lemaire, Lemmens, Lootens-Stael, Mme Nagy, MM. Ouezekhti, Van Walleghem et Veldekens.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Clerfayt, Harmel et Vanhengel.

M. le Président. — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître le motif de leur abstention.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, j'ai parié avec Mme Ghislaine Dupuis.

DEBAT DE LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

Reprise

DEBAT OVER DE MEDEDELING VAN DE REGERING

Hervatting

De Voorzitter. — Nous reprenons le débat de la communication du Gouvernement.

Wij hervatten de bespreking van de mededeling van de Regering.

De heer Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister-voorzitter, collega's, vooraleer mijn betoog te ontvouwen druk ik er mijn ongenoegen over uit dat de tekst van de regeringsmededeling niet aan de parlementsleden werd bezorgd. Ik betreur ten zeerste dat ik een journalist om een kopie moest vragen. Het moet toch vanzelfsprekend zijn dat de Regering eerst de parlementsleden en dan de pers eventuele teksten bezorgt.

Mijnheer de minister-voorzitter, wanneer er in een land of een gewest een torenhoge werkloosheidsgraad bestaat, zoals dat in het Brusselse Gewest het geval is, dan is het lovenswaardig wanneer de Regering aankondigt dat zij inspanningen zal leveren om de werkloosheid te drukken.

Uw Regering heeft dit enige tijd geleden aangekondigd en trekt daarvoor, naar verluidt, zelfs één miljard uit, gespreid over twee jaar. De eerste vraag die men zich daarbij dient te stellen, is waar dit miljard vandaan komt.

De helft van dit bedrag wordt vrijgemaakt door de omzetting van DAC-betrekkingen in Gesco-betrekkingen. Waar de rest, de overige 500 miljoen, vandaan komt, is heel wat minder duidelijk. Zo kunnen wij slechts raden uit welke begrotingsposten de 175 miljoen bestemd voor nieuwe initiatieven en de 286 miljoen verschoven naar afdeling 13, worden overgeheveld. Met andere woorden, waar wordt er bespaard om deze middelen vrij te maken ? Het valt alleszins te vrezen dat de reeds niet onaanzienlijke schuldenlast van het gewest als puntje bij paaltje komt met enige honderden miljoenen zal aangroeien.

Een andere vraag is hoe dit bedrag zal worden besteed. U hebt hieraan in uw verklaringen verschillende bestemmingen gegeven.

Een deel ervan is bedoeld voor het bijkomend creëren van een aantal betrekkingen in de overheidssector, of althans in de brede gesubsidieerde sector die daarmee samenhangt. Nu is het Vlaams Blok zeker geen tegenstander van het scheppen van banen bij de overheid, of van het subsidiëren van een aantal initiatieven, maar dan dienen deze wel aan een reële noodzaak te beantwoorden. Het gaat voor ons dus niet op dat een aantal betrekkingen, maar geen werkgelegenheid wordt geschapen. En dat is nu net wat de Regering voor een groot deel van plan is te doen. Ongetwijfeld zijn er een aantal nuttige projecten onder de 500 bijkomende arbeidsplaatsen die worden geschapen. Creatie van jobs in het kader van projecten waardoor de verloedering van de stad kan worden aangepakt, bijvoorbeeld door stadsrenovatie of door de aanwerving van meer politiepersoneel, zijn meer dan welkom en komen zeker niet te vroeg.

Ik ben er echter van overtuigd dat het merendeel van de projecten die zullen worden gesubsidieerd bestemd zijn om allerlei functies in het leven te roepen, zoals straathoekwerkers, buurtwerkers, sociale werkers enzovoort, waarschijnlijk dan nog van vreemde origine, met als enige bedoeling aan de bevolking een welbepaalde ideologie op te dringen en de opgang van het Vlaams Blok tegen te houden.

Een van de maatregelen bestaat erin dat de werkzoekenden beter worden begeleid. Daarbij rijst de vraag of de huidige begeleiding dan ondoelmatig is. Zo ja, zijn dan meer middelen de geschikte oplossing ?

Men stelt zich dus de vraag of de voorstellen wel de grootste nood lenigen. Volgens mij is er veel meer nood — tenzij dit in dit pakket maatregelen vervat zou zijn maar dat is niet duidelijk — aan opleiding van werkzoekenden, vooral aan taalopleidingen. Het is heus geen toeval dat de werkloosheid onder de Nederlandstalige Brusselaars in verhouding tot de Franstalige Brusselaars een stuk lager ligt. De verklaring is eenvoudig. Vele Franstalige Brusselaars vinden moeilijker werk dan hun Nederlandstalige collega's, omdat hun kennis van de tweede landstaal absoluut onvoldoende is. Wie vandaag in Brussel een job wil vinden, moet goed twee-, en in vele gevallen zelfs drie- of viertalig zijn. Het is ongetwijfeld de schuld van het Franstalig onderwijs, waar het taalonderricht van het Nederlands absoluut ondermaats is, dat de studenten die het aflevert, minder goed voorbereid zijn op het vinden van een betrekking dan degenen die Nederlandstalig onderwijs hebben gevolgd.

Ook menen wij dat 190 miljoen voor de ontwikkeling van initiatieven in het kader van de geïntegreerde lokale ontwikkeling onder de auspiciën van voornamelijk de Missions Locales beter kunnen worden besteed, te meer daar het hier weer om de zoveelste vorm van zogenaamde positieve discriminatie gaat, aangezien uit de persnota blijkt dat deze jobs in hoofdzaak aan nieuwe Belgen of vreemdelingen zullen worden toegekend.

Waar wij het ook moeilijk mee hebben, is de bijna groteske zelfverzekerdheid waarmee de Regering een aantal van haar maatregelen een vrij precies cijfer op het verwachte effect inzake creatie van arbeidsplaatsen als gevolg van een aantal van haar maatregelen weet te plakken. Voor het totaal van het te verwachten tewerkstellingsbono als gevolg van deze input van 1 miljard blijven wij echter op onze honger.

Nu is het effect van dit soort van ingrepen uiteraard moeilijk in te schatten, maar enige grondige reflectie en voorstudie had naar onze mening toch geen kwaad gedaan. Dit geldt trouwens niet alleen voor het te verwachten resultaat, maar ook voor de aard van de te creëren jobs.

Dames en heren, men zou in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest moeten beseffen dat Brussel op zichzelf niet leefbaar is zonder Vlaanderen. Dit geldt in des te sterkere mate wanneer we het over economische aangelegenheden hebben. Wanneer we de aparte economische evolutie van Vlaanderen en Brussel van de voorbije jaren vergelijken, dan kunnen we alleen maar vaststellen dat Vlaanderen er, in tegenstelling tot Brussel in zowat alle opzichten op vooruit is gegaan. De reden is eenvoudig. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is als afzonderlijke entiteit gewoon niet leefbaar en betaalt daar de prijs voor. Iedereen hier kent het sneeuwbaleffect waarin Brussel momenteel gevangen zit. Het gewest moet om in zijn basisbehoeften te voorzien, elk jaar meer uitgeven dan het aan inkomsten binnenrijft. Het gevolg voor de Brusselse economie is, dat de lasten die wegen op de inwoners en de bedrijven bijzonder hoog zijn, met als gevolg dat steeds meer inwoners en bedrijven het Brussels Hoofdstedelijk Gewest verlaten en kiezen voor gebieden waar het bedrijfsklimaat voordeliger is, met name Vlaanderen. Geleidelijk brengt dit een totaal onleefbare situatie met zich. Een staatsman zou hieruit zijn besluiten trekken en zou ervoor kiezen om Brussel in het Vlaamse economische en politieke bestel in te bedden. Het is dan ook bijzonder jammer voor de Brusselaars, dat de politieke beleidsmensen die hier momenteel de dienst uitmaken weigeren om dit besluit te trekken, en op deze manier, omwille van hun eigen voordeel en kortzichtigheid de rest van de bevolking gijzelen in een verdere verarming en verloedering. Om deze reden mist deze tewerkstellingspolitiek elke geloofwaardigheid. Zij is er namelijk niet op gericht om een economisch klimaat te scheppen waarin het voor bedrijven interessant is om zich in Brussel te vestigen, om in Brussel te investeren en, met andere woorden, om in Brussel bijkomende arbeidsplaatsen te creëren, maar om een aantal artificiële jobs in het leven te roepen.

Bovendien kan het werkloosheidsprobleem weliswaar niet volledig, maar toch grotendeels worden opgelost door een consequente eigen-volk-eerst-politiek te voeren. Men stelt zich waarachtig de vraag waarom het überhaupt nodig is dat de Regering zich verplicht voelt, ten eerste, werk te verschaffen aan eenn massa vreemdelingen, waardoor er heel wat arbeidsplaatsen voor ons eigen volk verloren gaan, en, ten tweede, op de koop toe nog een heleboel werkloze vreemdelingen te onderhouden via de werkloosheidsvergoedingen. Dit is een aberrante en perverse situatie, zowel vanuit nationaal als vanuit staatseconomisch perspectief. In een goed tewerkstellingsbeleid is het alleen verantwoord om een beroep te doen op buitenlandse arbeidskrachten indien bewezen is dat de binnenlandse arbeidsmarkt niet kan voldoen aan de vraag naar arbeid, waarbij hieraan dan nog als voorwaarde moet worden verbonden dat de buitenlandse arbeidskrachten die men het land binnenlaat, een beperkt contract krijgen tot de arbeidsschaarste in het land verdwenen is. De situatie zoals ze vandaag in ons land en alle omringende landen is gegroeid, is dus totaal aberrant en dient op systematische wijze te worden rechtgetrokken.

Het Vlaams Blok heeft dienaangaande een aantal voorstellen voor een nationaal tewerkstellingsbeleid waardoor het werkloosheidsprobleem, via een gefaseerde en aan de verschillende doelgroepen aangepaste politiek, reeds voor een flink deel wordt weggewerkt.

Wat de tewerkstelling als dusdanig betreft, dient voortaan een ander beleid te worden gevoerd, waarbij de eigen-volk-eerst-politiek het hoofdprincipe is.

Voor de werkloze niet-Europese vreemdelingen dienen de werkloosheidsuitkeringen, naar de mening van het Vlaams Blok, te worden beperkt tot de minimumuitkeringen. Bovendien moet de werkloosheidsvergoeding voor deze groep worden beperkt in de tijd. Artikel 9 van de Europese Conventie over het Wettelijk Statuut van Gastarbeiders van 24 november 1977 bepaalt dat niet-Europese vreemdelingen na vijf maanden werkloosheid naar hun land van herkomst kunnen worden teruggezonden. Het Vlaams Blok is er voorstander van dat deze clausule effectief wordt toegepast. De arbeidsplaatsen in het openbaar ambt moeten zoals voorheen, worden voorbehouden aan degenen van onze nationaliteit. Alle trucs die momenteel bestaan om dit te omzeilen, onder meer via de contractuelen, dienen kordaat te worden bestreden.

In de privé-sector moet, er een belasting worden ingevoerd om de tewerkstelling van niet-Europese vreemdelingen te ontmoedigen. Deze belasting is gerechtvaardigd omdat werkgevers, door het feit dat zij vreemd personeel aanwerven, een arbeidsplaats voor iemand van het eigen volk verloren laten gaan.

Deze belasting dient bijgevolg om een deel van de kosten te dekken die de overheid moet dragen voor de werkloze van het eigen volk die niet aan de bak komt op de arbeidsmarkt, in tegenstelling tot de vreemdelingen. In plaats van de werkgevers te belonen voor het tewerkstellen van vreemdelingen, zoals dat thans ingevolge een perverse ideologie gebeurt, moeten zij worden bestraft. Bovendien moet voor de tewerkstelling van vreemdelingen voortaan het systeem van één enkele arbeidskaart worden gehanteerd en niet meer het huidige systeem met de verschillende arbeidskaarten. Overigens moet het gebruik van de arbeidskaart worden beperkt tot één beroepstak en mag ze slechts twee jaar geldig zijn, wat weliswaar kan worden verlengd.

De Voorzitter. — Mijnheer Lootens, dezelfde stellingen werden net voor de Tweede Wereldoorlog in het Belgisch Parlement verdedigd.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik laat dergelijke opmerkingen voor uw rekening. Maar gelet op een incident van gisteren meen ik te mogen zeggen dat het een voorzitter niet past inhoudelijke kritiek op de uiteenzetting van een parlementslid te geven.

De Voorzitter. — Ik doe het toch!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Tot zover enkele kanttekeningen bij deze verklaring die voor ons geen beleidsplan is. Onze bedoeling was niet zozeer een gefundeerde kritiek op ieder onderdeel van deze nota te formuleren, maar wel om onze twijfels over het te verwachten resultaat kort te illustreren.

Onzes inziens vertrekt de regering van een compleet verkeerde inschatting van de situaties en interpreteert zij een aantal gegevens al te eenzijdig, zodat ik nu reeds zonder overdrijven moet onderstrepen dat de vooropgestelde doelstellingen niet zullen worden gehaald. Dat kan ook moeilijk anders, want uw marge, mijnheer de Minister-President, en u bent zich daarvan bewust, dat bewijzen alvast uw verklaringen gisteren op TV-Brussel over het ter beschikking stellen van federale middelen voor het Gewest — om enig innoverend tewerkstel-

lingsbeleid te voeren, is niet alleen budgettair, maar ook institutioneel zeer smal, vermits deze materie grotendeels een federale bevoegdheid is.

Wij betreuren dat nauwelijks, gezien de incoherentie van de voorgestelde maatregelen. Wij stellen alleszins vast dat de beleidsnota, die er voor ons geen is, getuigt van slordigheid en incompetentie. Brussel verdient beter.

De Voorzitter. — De heer Garcia heeft het woord.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Minister-President, collega's, terwijl onze economie steeds rijker en productiever wordt, zijn bijna een half miljoen mensen nog steeds op zoek naar werk. Velen die gelukkig nog aan het werk zijn, krijgen het steeds harder te verduren. Ze zitten in de greep van de competitiviteit, de flexibiliteit, de onzekerheid. Rekening houdend met deze vaststelling kan ik namens de Brusselse SP de verklaring van de Minister-President aangaande de nieuwe maatregelen van de Brusselse regering ter bevordering van de tewerkstelling in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, maatregelen die duidelijk aangeven dat de werkgelegenheidsproblematiek als topprioriteit voor de resterende regeringsperiode wordt aanzien, enkel toejuichen. Het is naar mijn gevoel een van de gewichtigste mededelingen die de regering tot op heden tijdens deze legislatuur aan de Raad heeft gedaan.

De heer Guy Vanhengel. — Dat gelooft u toch zelf niet! Ik hou van enige overdrijving, maar dit gaat te ver!

De heer Robert Garcia. — Ik herhaal dat deze beleidsverklaring van de regering een van de belangrijkste voor de SP is, misschien niet voor u als lid van de VLD.

De heer Guy Vanhengel *(ironisch).* — Dat wordt bewezen door het groot aantal socialistische vrienden die hier nu aanwezig zijn. Welgeteld is er maar één!

De heer Robert Garcia. — Misschien interesseert dit onderwerp de VLD minder, maar u zult niet beletten dat het werkgelegenheidsthema mij, als socialist nauw aan het hart ligt en dat deze nota een van de belangrijkste verklaringen is die de regering heeft afgelegd.

Deze regeringsmededeling is belangrijk omwille van de vorm. Zo stel ik met plezier vast dat gezien het belang van wat op het spel staat, elk regeringslid het strikte kader van zijn eigen bevoegdheden kon overstijgen om zijn steentje bij te dragen tot het uitwerken van een globaal beleid. Zo'n eensgezindheid met de gedane keuzen is — ik richt mij speciaal tot de heer Vanhengel — een zeldzaamheid, alleszins voor de Brusselse regering. Hij zal er zeker mee akkoord gaan dat een gezamenlijke persconferentie en een toespraak van de Minister-Voorzitter in naam van de voltallige regering, zeldzame gebeurtenissen zijn die dan ook in de verf moeten worden gezet.

Uiteraard is deze regeringsverklaring vooral belangrijk om haar onderwerp. Naar mijn gevoel kan de werkloosheid best worden vergeleken met een kankergezwel dat onze maatschappij van binnenin aanvreet. Het is een echte kwaal die niet alleen het budgettaire evenwicht van ons sociaal zekerheidsstelsel aantast, maar ook ons volledig systeem dat stoelt op de solidariteit tussen alle burgers. Daarenboven brengt dit verschillende nefaste gevolgen met zich. Ik verklaar mij nader.

Een steeds bredere laag van de bevolking wordt uitgesloten uit de gangbare maatschappelijke integratiecircuits bij gebrek aan sociale bindingen die normalerwijs ontstaan via de arbeid.

De langdurige werklozen beginnen te twijfelen aan zichzelf, ze worden onzeker en voelen zich nutteloos en weinig gerespecteerd.

Ondanks dat ons sociaal beschermingssysteem een van de beste ter wereld is, vallen nog altijd een te groot aantal mensen uit de boot, hetgeen bij langdurige werklozen, bij gebrek aan voldoende weerstand, een echte menselijke tragedie kan veroorzaken.

De regering heeft dus beslist een stap verder te gaan in haar strijd voor werk.

Zoals voor tal van andere materies in ons land beschikken de politieke leiders van Brussel natuurlijk niet over alle vereiste middelen om hun doel te bereiken. De zogenaamde «macro-economische» instrumenten zijn nog voor een groot deel in handen van de federale overheid.

Deze verdeling van de bevoegdheden in combinatie met ons eigen sociaal overlegmodel maakt spectaculaire maatregelen naar het voorbeeld van wat de regering-Jospin in Frankrijk heeft aangekondigd, vooralsnog onmogelijk.

In ons geval gaat het meer om doelgerichte maatregelen te bepalen en om via overheidsmaatregelen de onmiddellijke noden te lenigen.

De behoeften waaraan echter niet wordt tegemoet gekomen, blijft mijn verbazing wekken wanneer ik weet hoeveel werklozen ons Gewest telt.

Deze behoeften vallen soms in de «overheidssfeer». De netheid van de straten zou zeker nog kunnen worden verbeterd. Ook de dienstverlening aan de bevolking en de ondernemingen zou vlotter kunnen verlopen; de maatschappelijke hulp moet ongetwijfeld nog meer worden uitgewerkt.

Vele onvervulde behoeften zijn echter terug te vinden in wat men de «privé-sfeer» pleegt te noemen.

Wie kan vandaag met zekerheid stellen dat er op alle noden wordt ingespeeld? Hierbij denk ik ondermeer aan tuinieren, kleine renovatiewerken, sociale en administratieve thuishulp, revalorisatie van openbare plaatsen, geruststellende aanwezigheid op strategische punten.

Gelijklopend met hun algemene opdracht om te komen tot een evenwicht tussen jobaanvragen en jobaanbiedingen, moeten de overheden een gunstig klimaat scheppen voor alle initiatieven terzake. Het gaat erom de nodige voorwaarden bijeen te brengen ter bevordering van de «non-profit sector» van de economie.

U zult ongetwijfeld begrepen hebben dat mijn fractie bijzonder gevoelig is voor de notie «buurtdiensten» die de minister-voorzitter in zijn toespraak heeft aangehaald. Daarvoor zijn er drie redenen.

Allereerst is de tewerkstelling selectief gericht op Brusselse laaggeschoolden.

Ten tweede is de ontwikkeling van deze dienstverlening een antwoord op onvervulde behoeften.

Tenslotte zien wij daarin de mogelijkheid tot reorganisatie van de lokale dienstverlening.

De grootste «brok» van het tewerkstellingsplan dat ons is voorgesteld, met name de programma's voor het indijken van de werkloosheid via onder andere de gesubsidieerde contractuelen, beoogt dezelfde doelstelling vermits het de private sector in ons Gewest versterkt.

Al wie in deze sector actief is, weet hoe moeilijk de financiering verloopt bij gebrek aan een minimale hulp vanwege de overheid.

Ik stel dus met plezier vast dat de Regering ondanks de budgettaire beperkingen nog 200 miljoen meer voor deze pro-

gramma's uittrekt, terwijl tegelijk 500 miljoen kon worden gehaald uit de omvorming van DAC- in Gesco-contracten. Dit betekent 800 banen die niet alleen welkom zijn voor degenen die ze bekleden, maar ook en vooral voor de begunstigden van hun diensten.

Ik heb het reeds gezegd, maar toch wens ik de Regering nogmaals te feliciteren voor haar bijkomende inspanningen ter bevordering van de werkgelegenheid. Het zou echter intellectueel oneerlijk zijn dit tewerkstellingsproject van de Regering te bestempelen als de wonderformule die plots alle problemen inzake werkloosheid van de baan helpt. Mirakeloplossingen bestaan immers niet, zeker niet voor een kwaal als de werkloosheid, die diep verankerd ligt in onze maatschappij. Ik twijfel dus zeker niet aan de doeltreffendheid van de resem nieuwe maatregelen, maar ik wens wel te benadrukken dat de politiek het recept ter bevordering van de werkgelegenheid zeker niet alleen zal kunnen bereiden. Ook werkgeversorganisaties en vakbonden zullen hiertoe een aanzienlijke bijdrage moeten leveren.

Er is niettemin een principe dat efficiënt is gebleken op het gebied van de economische wetenschappen, met name de schaalbesparingen.

Indien ik al een gebrek in het Regeringsplan aanwijs, is het de opstapeling van tal van « maatregeltjes » — alle even positief — waarvan men niet goed weet waarop ze gemeenschappelijk gebouwd zijn, buiten het centrale programma voor het indijken van de werkloosheid.

Vermits nu de budgettaire middelen bekend zijn, is het misschien tijd om van het bonte pakket aan maatregelen een welomschreven geïntegreerd programma te maken dat ook nog een ziel heeft.

Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister-president, collega's, de oefening is zeker niet eenvoudig. Wij leven in een stadsgewest met een concentratie op een klein aantal vierkante kilometers van alle moeilijkheden die men elders in ons land tegenkomt.

Dagelijks klaagt men erover dat de jobaanbiedingen niet afgestemd zijn op de « vraag ». Het zal echter ooit nodig zijn om zich af te vragen of het misschien niet de « vraag » is die niet afgestemd is op de aanbiedingen.

Wij moeten, jammer genoeg, betreuren dat ons Gewest niet de fysische kenmerken heeft voor de inplanting van een belangrijke industriële sector met grote vraag naar laaggeschoolden.

De Regering heeft derhalve andere denkpistes aangeboord om deze sociale categorie toekomstperspectieven te kunnen aanbieden. Met dit werkgelegenheidsprogramma heeft de Brusselse Regering reeds een stap in de goede richting gedaan. Dit is alvast de overtuiging van mijn fractie. *(Applaus bij de meerderheid.)*

De Voorzitter. — De heer Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister-president, collega's, na het aanhoren van de regeringsmededeling in verband met de werkgelegenheid als prioritaire politieke krachtlijn sta ik hier met gemengde gevoelens. Enerzijds ben ik ervan overtuigd dat de Regering doet wat zij kan. Anderzijds stel ik mij de vraag of dat wel genoeg is. Daar kan ik niet zo gemakkelijk een antwoord op vinden.

Ik verwijs even naar een door uzelf georganiseerde studiedag, mijnheer de minister-president, over steden, projecten en samenwerking met andere Europese steden zoals Berlijn, Budapest, Lissabon, Rijsel, Bilbao en Wenen die net zoals het Brussels Hoofdstedelijk Gewest aan strategische planning doen. Een in het oog springende vaststelling aldaar was dat er heel wat gelijkaardige steden als Brussel in Europa zijn en dat de problemen er vergelijkbaar zijn. Ook daar zijn er steeds minder inwoners die er werken en steeds meer werkenden van buiten de stad. Daarenboven worden heel wat arbeidsplaatsen op andere plaatsen ingeplant. De vaststelling dat wij blijkbaar niet alleen zijn geeft een vals geruststellend gevoel. Tegelijk sterken zij mij in mijn overtuiging dat wij de discussie stad-rand, in casu Brussel, Vlaams- en Waals-Brabant, op de politieke agenda moeten plaatsen om het probleem wonen, werken en de fiscale middelenstroom die eraan vasthangt, mee in het belang van de stad te laten evolueren.

In onze stad staan wij voor aanzienlijke sociale uitdagingen, werk is er een van, om niet te zeggen de belangrijkste. Om die uitdaging op gepaste wijze te beantwoorden, hebben wij middelen nodig waarover wij thans — voorgaande sprekers hebben er herhaaldelijk op gewezen — niet beschikken.

Ik kom nu tot mijn opmerkingen bij enkele elementen van de regeringsmededeling zelf.

Ten eerste, ik heb enkele positieve accenten gevonden die de typische stedelijke sectoren nuttig voor de gemeenschap, betreffen, namelijk de buurtdiensten, de stadsvernieuwing en het leefmilieu, omdat de initiatieven terzake vooral jobs voor de meest omvangrijke doelgroep, de laaggeschoolden, genereren.

Ten tweede is het gunstig dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest inspeelt op arbeidsduurverkorting van de federale overheid. Dit alleen is echter onvoldoende. Arbeidsduurverkorting is een goede zaak, maar zolang er geen drastische arbeidslastenverlaging aan gekoppeld is, zullen wij niet ver komen. Het is zonde dat het Brussels Parlement daar geen vat op heeft.

Ten derde moet blijken of alle maatregelen slechts een optelsom zijn van al wat de Regering rechtstreeks of onrechtstreeks al deed voor de tewerkstelling, dan wel of er door een echt samenhangend beleid een meerwaarde ontstaat of, zoals collega Garcia het beschreef, een ziel. Dienaangaande mis ik een aantal links met de activiteiten van de gemeenschapscommissies die de tewerkstelling onrechtstreeks ten goede komen. Een voorbeeld. De Brusselse Hoofdstedelijke Regering is bevoegd voor de rechtstreekse tewerkstelling, maar ook de Vlaamse Gemeenschapscommissie en de Franse Gemeenschapscommissie met initiatieven in de kansarmoedebestrijding en de opleiding van onder andere laaggeschoolden, doen heel wat. Daarvan heb ik in de mededeling niets gehoord. Dat mis ik.

Ik besluit. Het stemt mij tevreden dat de Regering van werk haar prioriteit maakt. Onderhavig plan is binnen zijn institutionele en financiële mogelijkheden een goed plan. Ik wens alleen dat er ook een echt rechtstreeks en onrechtstreeks jobcreatiebeleid wordt ontwikkeld dat verder gaat dan wat nu wordt voorgesteld. *(Applaus bij de meerderheid.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, dans la cadre de mon intervention, j'ai l'intention de me limiter à quelques points de la communication gouvernementale. Pour la clarté du débat démocratique, il m'apparaît préférable d'approfondir l'un ou l'autre sujet plutôt que de vouloir effleurer l'ensemble de manière superficielle. Mme Van Pévenage abordera les aspects non-marchands. Pour ma part, je m'en tiendrai aux aspects marchands.

Dans la communication gouvernementale, le ministre-président a préalablement établi un bref constat de la situation de l'emploi en Région bruxelloise.

Il m'apparaît nécessaire d'ajouter à ce constat qu'actuellement la Région bruxelloise constitue 22 % de l'emploi en Belgique. Les efforts financiers de l'Etat fédéral en faveur de la Région bruxelloise, en matière de politique de l'emploi, se limitent à 9 %. Il s'agit là d'une donnée complémentaire au constat fait par le Gouvernement, qui montre que la Région de Bruxelles est préjudiciée.

Le Gouvernement a précisé qu'à son sens, ce serait une erreur d'avoir une politique de l'emploi spécifique à Bruxelles, différente de celle de l'Etat fédéral, et qu'il serait tout aussi aberrant de n'utiliser que les leviers mis en place par l'Etat fédéral. Il s'agit là d'une attitude de bon sens. Je reviendrai sur cet aspect dans mon intervention.

Comme l'a dit le Gouvernement, il est opportun de souligner que les limites arbitraires et contraires à la réalité économique de la Région bruxelloise sont un handicap majeur, en particulier pour la politique de l'emploi.

Le Gouvernement s'engage à compléter les mesures fédérales en matière de réduction du temps de travail. Pour ce faire, il a décidé de soutenir spécifiquement les PME afin de leur faciliter l'accès au système. Je crains que cela soit quelque peu peine perdue car le système fédéral est, faut-il le dire, fort peu attractif. La diminution du temps de travail ne peut dépasser 15 %, la réduction de la rémunération peut être réduite par une croissance du revenu horaire de 3 à 6 %. Pour une entreprise qui bénéficierait de la prime maximum, l'intérêt financier reste peu attractif et limité dans le temps. Mais une entreprise qui, assez logiquement, augmenterait quelque peu les revenus horaires afin d'éviter une diminution trop importante des revenus des travailleurs, tout en maintenant la même activité verra — une simple extrapolation le montre —, sa masse salariale augmenter.

L'expérience de la Région wallonne où MM. Di Rupo et Van Cauwenberghe ont rencontré plus de 120 entreprises, montre un manque d'enthousiasme évident. A ma connaissance, trois à quatre entreprises ont marqué un intérêt éventuel. Nous sommes loin des vingt sociétés pilotes que le Gouvernement fédéral recherche. Ce n'est pas en augmentant la durée de l'expérience de deux ans, ni en postposant la date limite pour rassembler les vingt entreprises candidates que l'on suscitera la confiance. Globalement, nous pouvons dire que les mesures de l'Etat fédéral ont été accueillies très froidement par les différents partenaires sociaux. Les budgets annoncés par l'Etat fédéral ne permettent pas d'inspirer la moindre confiance.

Chacun sait qu'avant de ressentir les effets d'une politique et donc de connaître les coûts qui y sont liés, il faut toujours un certain temps. Mais si le Gouvernement fédéral n'annonce aucune perspective d'augmentation des moyens financiers pour mener une politique de l'emploi et de réduction de travail dans les années à venir, ce plan n'est pas crédible aux yeux des partenaires sociaux. Nous avons d'ailleurs l'impression d'être face à une manœuvre pernicieuse. En cas d'absence de consensus des partenaires sociaux au niveau fédéral, la Flandre risque d'exiger davantage de compétences en matière d'emploi, et en particulier de chômage. Et on sait que, dans ce domaine, les charges sont plus élevées du côté francophone que du côté flamand. On peut, dès lors, penser que ce machiavélisme prépare des négociations que le Parlement flamand souhaite avoir au lendemain des élections législatives.

Je ne m'étends pas plus longuement sur cet aspect mais nous ne pouvions le passer sous silence, dans la mesure où le Gouvernement régional souhaite, assez logiquement, essayer d'utiliser les systèmes mis en place par l'Etat fédéral. Nous sommes néanmoins sceptiques quant aux résultats attendus.

Ce qui est regrettable, c'est l'absence de concertation entre les Régions et l'Etat fédéral, pour mettre en place une politique de l'emploi globale.

Si l'on évoque la question d'actualité liée à la réduction du temps de travail, il nous apparaît clairement que d'autres pistes sont beaucoup plus efficaces. Nous devons conjuguer, dans une réforme de ce type, le libre choix de l'entreprise et des travailleurs, un coût du travail à une valeur égale ou inférieure à la situation actuelle, une rémunération permettant au travailleur de garder un pouvoir d'achat adéquat et des dispositions ad hoc pour faciliter l'augmentation de l'activité économique.

Dans cette perspective, les pouvoirs publics doivent se limiter à mettre en place un cadre légal qui stimulerait une diminution d'heures de travail par semaine.

Il s'agit de stimuler et non d'imposer, car des mesures linéaires ne pourraient être que négatives.

Dans le cadre d'un débat parlementaire, il me semble opportun de lancer des pistes. Nous estimons qu'il faudrait diminuer fortement le taux des cotisations patronales sur les premières heures prestées, par exemple les 32 premières heures, et augmenter fortement le taux applicable aux heures suivantes. L'entreprise qui ne modifie pas la durée du temps de travail ne serait donc pas pénalisée.

M. Mohamed Daïf. — C'est tiré du plan Rocard!

M. Serge de Patoul. — C'est effectivement inspiré du plan Rocard mais je vais compléter. J'espère que nous pourrons trouver des accords sur ce type de proposition. Cette mesure pourrait par ailleurs s'appliquer de manière individuelle à chaque travailleur. Vous aurez aisément compris que la mesure que nous préconisons a également l'avantage de la simplicité et de l'automaticité, ce qui permet d'éviter un amoncellement de documents administratifs, souvent aussi source de découragement. Le Gouvernement l'a d'ailleurs reconnu explicitement: il faut simplifier les procédures administratives imposées aux entreprises.

Notre proposition doit, bien entendu, être complétée par d'autres éléments. Sachant que les emplois peu qualifiés se prêtent plus aisément à une répartition du temps de travail, il nous paraît utile d'introduire le mécanisme de l'impôt négatif ou du crédit d'impôt. Ce serait un stimulant complémentaire pour préserver le pouvoir d'achat des travailleurs les moins rémunérés. Rappelons qu'il s'agit de relever les revenus nets du travail pour les faibles revenus. Ce sont des mesures qui doivent être prises simultanément, se combiner, sous peine de ne pas obtenir des résultats intéressants.

Enfin, l'objectif étant d'accroître l'emploi, il faut assurer une augmentation de l'activité. Il peut paraître paradoxal de vouloir prendre des mesures de réduction du temps de travail tout en déclarant que l'on pourra en même temps stimuler l'augmentation de l'activité. Pour y arriver, il faut que ces mesures soient accompagnées d'une plus grande flexibilité horaire, afin de permettre aux entreprises de travailler plus longtemps avec plus de personnes, de rentabiliser davantage leur équipement, de mieux répondre aux attentes de leur clientèle. Il faut donc supprimer une série de contraintes touchant le travail de week-end, de soirée, voire de nuit.

Le secteur public pourrait également bénéficier de ce type de mesures. D'une part, notre fonction publique peut s'inscrire aisément dans cette démarche; d'autre part, l'ensemble de la gestion publique en serait influencé. Je prends un exemple qui correspond bien à la situation de notre région essentiellement urbaine: une nouvelle répartition des heures de travail permettrait de réduire une série d'inconvénients liés, entre autres, au problème de la mobilité. Ces heures de pointe, qui occasionnent tant de préjudices au cadre de vie de chacun, seraient réparties dans le temps, ce qui permettrait d'envisager des politiques

nouvelles en termes d'urbanisme. Vous aurez compris que le champ d'activités suscitées par de telles modifications est très vaste.

Un autre exemple encore : si le temps de travail est réparti sur une plus longue période, dans une journée, cela poussera au développement de certains services; je songe aux transports publics. De nouveau, c'est une possibilité d'augmenter l'emploi.

En associant la réduction du temps de travail au principe du libre choix, nous réconcilions les idéologies.

L'essentiel des propositions que je viens d'émettre est lié au pouvoir fédéral. Je plaide donc pour une concertation entre la Région et l'Etat fédéral afin de mettre en place de réelles mesures en matière d'emploi. Il est évident qu'il nous faut travailler ensemble. De plus, certaines mesures seront mieux appropriées selon le type de régions auxquelles nous avons affaire.

D'un point de vue purement régional, le Gouvernement a évoqué des incitants. J'attire l'attention sur le nombre impressionnant d'incitants constants. Cette quantité de mesures a pour conséquence d'être un fatras peu attractif qui, bien souvent, n'est utilisé que pour bénéficier d'un avantage sans avoir été le moteur d'une initiative nouvelle.

L'essentiel pour Bruxelles est d'aider l'implantation et le maintien des entreprises au sein de notre région. Nous savons tous qu'il s'agit d'une grande difficulté d'une Ville-Région. Il est donc nécessaire que le Gouvernement œuvre tout particulièrement à la rénovation et à la réaffectation des sites industriels ou commerciaux non utilisés actuellement ou qui perdent de leur attrait.

Nous pensons aussi que les aides aux investissements liées à l'intégration des entreprises dans l'environnement urbain de l'entreprise sont des moyens qui permettent réellement aux activités économiques de rester ou de s'implanter en Région bruxelloise.

Voilà ce que je voulais mettre en avant.

D'autres membres de mon groupe sont intervenus ou le feront pour évoquer plus particulièrement certaines politiques à développer. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, si je souhaitais m'inscrire dans ce débat, c'est parce que je pense qu'il aurait pu s'agir d'une belle occasion pour confronter les projets du Gouvernement aux options politiques qui sont ici représentées dans notre Assemblée. J'espère capter quelque peu votre attention pour une intervention que je souhaite constructive et pas trop théâtrale.

J'aurais pu vous dire pour commencer que, vous ayant entendu hier faire votre communication sur l'emploi, je me suis étonné de ne pas vous voir citer Delors, Jospin, Blair, Rocard, Robien ou Martine Aubry, voire Michel Dussenne, un belge qui a fait parler de lui hier sur ces questions. Mais je pense que vous avez peut-être bien fait de rester modestement dans le champ des compétences régionales.

Le PSC a, dès le débat d'investiture du Gouvernement actuel, mis l'accent sur la nécessité d'avoir un projet politique pour notre Région qui soit principalement axé sur son devenir socio-économique et donc sur l'emploi des Bruxellois.

D'une certaine façon, nous pourrions donc nous féliciter du fait que votre communication soit centrée exclusivement sur cette problématique à l'occasion de cette rentrée parlementaire.

Je ne reprendrai pas ici les critiques qui ont été énoncées par mon Président de Groupe et d'autres sur le caractère un peu limité de l'exercice, mais je pense utile de rappeler que cette priorité à l'emploi devrait s'inscrire un peu plus dans un projet pour notre ville-région.

J'ai eu la chance de participer avant-hier, en partie seulement, au colloque que vous aviez organisé, monsieur le ministre-président, sur les villes en projet et, si je ne veux tirer aucun profit du rappel que vous y avez fait des priorités du PRD, je retiens d'interventions des invités étrangers la nécessité de définir un projet et d'organiser sa mise en œuvre autour d'événements qui peuvent créer une dynamique mobilisatrice, enclenchant des processus de coordination des différents pouvoirs concernés par le développement de la ville; de dépasser, aussi dans le plan stratégique les contingences des frontières des institutions politiques.

J'ajouterai quant à moi que le débat relatif à un plan stratégique pour le développement de la ville doit également dépasser les frontières partisanes, même si je vous demande ne pas y voir la volonté de donner écho, dans notre Assemblée, à des problèmes de remodelage du paysage politique, remodelage initié au départ par le PSC, bien malgré lui.

Je pense que ce qui fait le plus défaut dans notre région, c'est cette mobilisation au-delà des frontières partisanes et c'est la mobilisation des forces vives pour le développement de notre région. Cela aussi, nous l'avions dit dès notre première intervention ici au Conseil régional et, je ne cacherai pas, monsieur le ministre-président, ma déception de voir que, dans votre intervention sur la problématique de l'emploi, vous laissez si peu de place au débat avec les partenaires sociaux.

Bien sûr, c'est l'oeuf et la poule : faut-il un projet pour assurer la mobilisation? faut-il une mobilisation pour définir un projet? Je pense que c'est votre responsabilité, vous qui êtes au Gouvernement, de prendre l'initiative pour fédérer ceux qui veulent sauver notre région.

Si l'on utilisait, par exemple, davantage Bruxelles 2000 — on en a déjà parlé dans cette enceinte hier — comme échéance, même si cet événement doit être conçu comme une étape vers quelque chose de plus significatif, on se battrait par exemple pour que le Berlaymont et l'espace public de la zone européenne autour de Schuman ne soient plus le grand chantier permanent que nous connaissons aujourd'hui et que l'échéance de l'an 2000 soit considérée comme ultime pour la cicatrisation de ce quartier.

J'en viens très précisément à votre politique de l'emploi. J'espère que les critiques que j'émets ici seront entendues comme autant de suggestions permettant de donner plus de consistance aux initiatives que nous devons prendre en la matière.

Je suis personnellement frappé par le fait que l'on tienne sans arrêt des discours sur les moins qualifiés qui justifieraient la si mauvaise performance dans le taux d'emplois occupés par les Bruxellois à Bruxelles. Vous avez bien voulu rappeler dans votre intervention que deux tiers des emplois dans notre trégion sont des emplois qualifiés. A l'inverse, puis-je vous dire que cela veut dire qu'un tiers sont des emplois de basse qualification? Cela représente plus de 245 500 emplois — à vrai dire 37,8 % — pour des personnes faiblement qualifiées (détention d'un diplôme secondaire inférieur au maximum). Ce n'était donc pas rien.

Je suis, quant à moi, persuadé qu'un certain nombre de ces emplois sont occupés par des navetteurs. Notre priorité devrait donc être non pas d'ériger des frontières autour de notre région, qui, par nature, doit être accueillante dans le cadre de ses fonctions de Capitale, mais d'utiliser les outils régionaux dont nous

disposons pour mieux placer les chômeurs bruxellois sur le marché de l'emploi.

Et le premier de ces outils, c'est l'ORBEm lui-même qui devrait, à mon sens, assurer davantage la priorité à la satisfaction d'un plus grand nombre d'offres d'emplois dans des créneaux particuliers. Je voudrais relever dans les statistiques de l'ORBEm issues du rapport 1996 plusieurs phénomènes qui me semblent mériter des analyses plus fines quant aux objectifs qui devraient être entrepris par le Gouvernement bruxellois.

Vous mettez peu en évidence le fait que Bruxelles est la région où le nombre de jeunes en période d'attente a le plus augmenté et où le recul, très léger d'ailleurs, du chômage en 1996, profite le moins aux jeunes de moins de 25 ans.

La proportion des chômeurs dont l'inactivité dépasse les deux ans augmente sans cesse depuis 1992, elle atteint aujourd'hui 46 % du total, soit près de la moitié du nombre des chômeurs complets indemnisés, et si l'on prend l'inactivité au-delà d'un an, on atteint 68 %.

Les performances de l'ORBEm en ce qui concerne les offres de stages et de première expérience professionnelle atteignent seulement 61 % alors que la moyenne du taux de satisfaction des offres d'emplois est de 74 % en 1996. Votre volonté de mettre en évidence la nécessité de soutenir ce programme de première expérience professionnelle doit être complétée, monsieur le ministre, par une dynamique visant à ce que ces emplois soient par priorité offerts aux jeunes habitant notre région.

Je note que seulement 2 485 examens de sélection sont réalisés par les services psychologiques de l'ORBEm, ce qui constitue certainement une augmentation par rapport à 1996, mais qui est une goutte d'eau dans la mer par rapport au marché de l'emploi.

Je note que lorsqu'il s'agit de satisfaire des offres d'emplois, s'il y a effectivement par rapport à l'emploi des moins qualifiés, pour ceux qui n'ont pas dépassé l'enseignement primaire, une couverture de satisfaction des offres de 80 % — ce qui est légèrement supérieur à la moyenne —, cette couverture baisse à une moyenne de 63 % pour ceux qui n'ont pas terminé les études secondaires inférieures. Cela corrobore ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a des emplois de basse qualification qui sont offerts en Région bruxelloise, mais l'ORBEm ne parvient pas à satisfaire 37 % de ceux-ci en employant des chômeurs bruxellois. Il y a donc de quoi être étonné quand on entend tous les discours tenus sur les moins qualifiés ! Il en va quasi de même pour ceux qui ont poursuivi des études dans l'enseignement secondaire technique ou professionnel. Je pense que le relèvement de ces taux doit constituer une priorité pour permettre aux jeunes les moins qualifiés d'occuper les emplois qui sont vacants dans notre région.

En toute hypothèse, il semble indispensable que la réflexion sur ces questions permette de trouver les pistes de solution pour sortir d'une situation paradoxale qui fait que Bruxelles apparaît aujourd'hui comme une région riche alors que son taux de chômage y est comparable à celui de la Région wallonne et que, corrélativement, le revenu de ses habitants diminue de façon significative ces dernières années.

Dans ce cadre, il faut examiner le type d'emploi qui est susceptible d'offrir le plus de chance aux bruxellois de travailler dans leur région. Or, on note des écarts significatifs entre les secteurs d'activité, tant dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire. Dans les services, les personnes domiciliées à Bruxelles prédominent assez largement, si l'on excepte le secteur des transports et communication.

En l'occurrence, il faudrait peut-être faire des efforts au niveau de la STIB puisque le secteur des transports et communications est principalement occupé par l'activité du principal employeur régional en la matière, à savoir la STIB.

Mais, point positif, c'est particulièrement le cas dans le secteur Horeca qui occupe une proportion significative de bruxellois.

Dans le secteur de l'industrie, 41 % des emplois sont occupés par des bruxellois.

Les travailleurs bruxellois occupent de manière beaucoup plus marquée les emplois situés dans le secteur de la construction et des industries manufacturières.

En tout état de cause, il semble indispensable de sensibiliser les entreprises installées à Bruxelles sur la nécessité de lutter contre la dualisation pour favoriser un « environnement social » de qualité. Outre le fait que cela ne correspond à notre modèle social, il n'est pas raisonnable de penser pouvoir assurer à long terme le développement socio-économique de Bruxelles avec une part significative de sa population qui est dans une situation d'exclusion par rapport à l'emploi de façon durable. Il faut que l'ORBEm remplisse mieux sa fonction de rencontre entre l'offre et la demande d'emplois dans notre région. Ainsi, l'ORBEm ne pourrait-il pas offrir à certaines entreprises publiques, internationales au non-marchand, ou pour certains secteurs d'activités, un service de pré-sélection qui assurait réellement un service de qualité pour les employeurs à la recherche de nouveaux travailleurs ?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Si l'on fait la comparaison avec les chiffres d'il y a quelques années, l'ORBEm a réalisé de très beaux résultats et a fait de grands progrès, notamment dans la satisfaction des demandes émises par les entreprises. Il ne faut tout de même pas oublier les progrès substantiels qui ont été réalisés. Je l'ai d'ailleurs souligné en commission.

M. Denis Grimberghs. — C'est vrai, mais nous devrions malgré tout consacrer un peu plus d'énergie et de moyens en la matière. Je vous cite un exemple : si les communes bruxelloises doivent engager des policiers, offre-t-on un service de présélection parmi des chômeurs bruxellois pour cette formation ? Il ne s'agit pas de dire que ces postes sont réservés aux Bruxellois; il s'agit d'offrir un service aux pouvoirs publics en termes de présélection des chômeurs inscrits dans le registre des chômeurs bruxellois.

C'est possible. L'outil de l'ORBEm est assez performant à cet égard, mais je crains que l'on ne se donne pas suffisamment de moyens. Il est évident que l'ORBEm a déjà fait des efforts dans ce domaine. Tout à l'heure, j'ai cité des chiffres pour les emplois de basse qualification; si, au lieu d'arriver aujourd'hui à 63 % de satisfaction des offres pour ces emplois, on atteignait 73 % ou 83 %, 300 emplois supplémentaires par an seraient satisfaits. Vous essayez de mener une meilleure politique d'emploi, mais cela ne vise pas beaucoup de monde.

Il est évident que la régulation du marché du travail sera la mesure la plus efficace. C'est la raison pour laquelle je centre mon intervention sur ce point. Il ne s'agit pas d'une critique vis-à-vis de l'ORBEm, mais bien d'une volonté de modifier les objectifs de cet outil.

J'ajoute qu'il faut aussi responsabiliser les employeurs. En effet, ils cogèrent l'ORBEm. Pourtant, quand je discute avec certains employeurs bruxellois, j'ai parfois l'impression qu'ils ne savent pas que ce sont leurs représentants qui cogèrent l'ORBEm et ils considèrent que c'est un outil public inefficace. Dès lors, ils dépensent parfois des sommes fort importantes pour recourir à certains services privés qui effectuent des présélec-

tions à des tarifs fort élevés. Pour certaines catégories d'emplois, l'ORBEm devrait pouvoir offrir ce service de présélection, de sorte que l'employeur qui désire faire des économies confie sa demande d'emploi, à l'ORBEm qui lui enverra des candidats correspondant parfaitement à l'emploi vacant. Aujourd'hui, avec le système existant, l'ORBEm va envoyer à l'employeur une dizaine de chômeurs pris au hasard. Résultat des courses: l'employeur ne requiert pas ses services. Je connais un exemple précis d'un emploi vacant, connu de l'ORBEm, et on n'effectue pas de présélection car elle serait payante. Il faut donc résoudre ce problème de présélection payante où l'outil permet de faire cette présélection. Bien entendu, il faudra y consacrer des moyens et du personnel.

Le minimum qu'il conviendrait d'évaluer, c'est la manière dont les services de l'ORBEm assurent l'occupation des emplois créés dans le cadre des programmes de résorption du chômage par des chômeurs bruxellois. Je ne suis pas favorable aux frontières, mais il me semble qu'il est prioritaire d'offrir les emplois créés dans les programmes de résorption du chômage en premier lieu à ceux qui sont domiciliés dans notre Région. Cela ne les empêchera pas bien entendu de la quitter. Il ne s'agit évidemment pas d'obliger ces gens à rester à Bruxelles.

Quand on examine le rapport du ministère de l'Emploi et celui de l'ONEm, on se rend compte que notre Région est celle qui bénéficie le moins des emplois créés dans le cadre des stages des jeunes. En effet, aujourd'hui, notre Région ne compte que 6,5 % des 18 000 emplois créés dans ce cadre. En fait, les emplois créés dans le cadre des stages des jeunes ne sont pas accessibles à tout le monde. Ce ne sont que les jeunes qui sont appelés à être candidats à ce genre d'emploi. On connaît donc le segment des chômeurs concernés et on sait également que les employeurs sont obligés d'avoir recours à des stagiaires. Par conséquent, ce marché de l'emploi est normalement parfaitement régulé. Pourtant, tous les week-ends, on trouve dans les journaux des annonces pour des stages ONEm. Je ne comprends pas la raison pour laquelle il faut placer des annonces dans la presse pour des stages ONEm, si ce n'est que l'employeur n'a pas suffisamment confiance dans le service public.

L'objectif est donc d'assurer une meilleure occupation des emplois existants par les Bruxellois, et il devrait être rencontré en veillant à lever un certain nombre d'obstacles liés aussi — j'attire l'attention de Monsieur le Ministre sur ce point — à des exigences de qualification. Ce problème relève des employeurs. Dans un certain nombre de cas, les exigences de qualification ne sont pas intrinsèquement liées à l'emploi. Les employeurs doivent être responsabilisés, se rendre compte de la nécessite de doter notre région d'un environnement social permettant le développement des activités économiques. Pour cela, il faut éviter de relever les exigences de qualification non directement liées à l'emploi et qui ont pour résultat une augmentation du chômage dans une certaine catégorie de personnes.

La deuxième responsabilité, c'est d'éviter que l'enseignement particulièrement dans l'enseignement professionnel, ne forme, sciemment ou par méconnaissance du marché du travail, des futurs chômeurs.

Lorsque je lis dans le rapport annuel de l'ORBEm que le nombre de chômeurs ne possédant pas plus qu'un diplôme de l'enseignement primaire est en baisse constante, mais que ce sont les diplômés de l'enseignement professionnel qui affichent les taux de croissance les plus élevés, je m'inquiète et je me demande si, sans aller dans le sens escompté par certains d'une régionalisation de l'enseignement professionnel, il ne faut pas mieux faire circuler les informations dont nous disposons sur le marché de l'emploi à Bruxelles.

A cet égard, l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications que vous avez mis sur pied doit être activé. Car cela demande évidemment des possibilités d'assurer une gestion prévisionnelle des qualifications recherchées par les employeurs, une adaptation des offres de formation professionnelle aux besoins du marché du travail et l'organisation d'une véritable filière d'insertion mobilisant tous les acteurs. Un des enjeux essentiels est de raccrocher les initiatives d'insertion socio-professionnelle mises en œuvre aux acteurs du marché de l'emploi afin de permettre aux chômeurs qui ont bénéficié de pré-formation et de formation professionnelle complémentaire d'avoir véritablement accès à une expérience professionnelle dans un premier temps et un emploi stable à terme. Le secteur de l'intérim doit pouvoir contribuer à cet objectif tant pour détecter les nouveaux besoins en matière de qualification que pour assurer la réinsertion professionnelle de personnes qui ont bénéficié de formation qualifiante ou de requalification.

Deux mesures me semblent originales dans votre intervention. Elles ne vont pas tout résoudre, mais je suis de ceux qui ne croient pas que, sur le front de la politique de l'emploi, il y aurait une ou deux recettes miracles.

Je crois, cependant, que vous devriez préciser assez rapidement vos intentions relatives à l'intervention de la Région en appui aux initiatives fédérales dans le cadre de la réduction volontaire du temps de travail et aux clauses sociales.

Trois suggestions à cet égard:

1. Que l'on réfléchisse au type de charge que l'on veut imposer. S'agit-il d'employer des publics à risque ? D'offrir des possibilités de stage dans le cadre de formation en alternance ?

2. Que l'on réfléchisse à la possibilité d'intégrer ces charges sociales, non seulement dans les marchés publics, mais également dans les charges d'urbanisme;

3. Que l'on définisse rapidement le cadre juridique de ces charges sociales de sorte que les pouvoirs publics, régionaux et communaux puissent savoir exactement dans quel cadre ils peuvent y avoir recours.

Je veux aussi, dans le cadre de la transversalité qui a caractérisé votre intervention, vous interroger un instant sur la position de votre Gouvernement quant à la politique portuaire dont vous avez rappelé que c'est un gisement d'emploi bruxellois.

A cet égard, je ne vous étonnerai pas en vous disant que l'on s'inquiète dans les milieux de la communauté portuaire sur les conséquences des études urbanistiques en cours pour le site Tour et Taxis. Vous devez savoir, je suppose, que le rapport « Robert » met en cause le devenir de la gare TIR à cet endroit et que la SNCB n'a toujours pas réalisé l'échange de terrain prévu avec la Société du Port de Bruxelles.

Dans une réponse parlementaire à Nathalie de T'Serclaes, le ministre Daerden a précisé que « l'échange sera ratifié dans le cadre d'un accord global avec la Région » dans le cadre d'une convention tripartite... Qu'en est-il ?

(M. Jean-Pierre Cornelissen, vice-Président, (remplace M. Armand De Decker, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, ondervoorzitter vervangt de heer Armand De Decker, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

Mme Marie Nagy. — Quel est l'intérêt de cet échange ?

M. Denis Grimberghs. — C'est la stabilisation des activités portuaires sur le site de Tour et Taxis.

M. Paul Galand. — Pourquoi ne pas faire l'un «opposé» à «l'autre?»

M. Denis Grimberghs. — Non, il ne faut pas faire «l'un» opposé à «l'autre». Il faut remembrer les terrains comme le prévoit l'accord d'échange avec la SNCB. Cela permet à la Société du Port de Bruxelles de savoir sur quel site elle va pouvoir poursuivre ses activités de type secondaire. On peut évidemment estimer que plus rien ne doit être affecté au développement de l'activité secondaire dans cette zone. L'enjeu d'aujourd'hui est de savoir si on va pouvoir maintenir à cet endroit-là des emplois de type secondaire.

M. Paul Galand. — L'enjeu est de maintenir l'activité du port.

M. Denis Grimberghs. — Mais bien sûr!

Mme Marie Nagy. — Ma question est toute simple. Ni le port ni la région n'ont intérêt, me semble-t-il, à se dessaisir de ce terrain. Je voudrais donc savoir quel est l'intérêt de cet échange avec la SNCB alors que le port pourrait le louer, en bail emphytéotique ou d'une autre manière, tout en conservant la maîtirse du foncier. C'est une autre logique qui me semble plus bruxelloise.

M. Denis Grimberghs. — Si la région voulait contraindre la SNCB à maintenir une activité économique de type secondaire sur les terrains qui lui appartiennent, votre hypothèse pourrait être retenue. Mais chacun sait que la SNCB n'a pas du toute cette ambition sur les terrains qui lui appartiennent. Cet échange de terrains permettrait une meilleure coexistence et une meilleure spécificité des fonctions, étant entendu que le port de Bruxelles a pour vocation le développement d'un certain type d'activités et que la SNCB n'a vocation à rien. Tout le monde sait qu'elle joue exclusivement le rôle de spéculateur foncier, que l'on prépare la possibilité d'un développement de type activité culturelle que je ne critique pas.

Tout le monde était pour cet échange de terrains et je ne comprends pas très bien pourquoi aujourd'hui vous ne voulez plus que cela se fasse. Pour que cet échange puisse être réalisé, il faut rapidement faire pression sur la SNCB et il faut que celle-ci ramène à de justes proportions la modification de destination de cette zone.

Mme Marie Nagy. — Le port est un opérateur régional, qui peut agir dans l'intérêt de la région. La SNCB est un opérateur fédéral qui n'est motivé par l'intérêt, on ne sait d'ailleurs pas bien de qui, elle a sa propre logique.

M. Denis Grimberghs. — Son propre intérêt.

Mme Marie Nagy. — Je vous pose donc à nouveau la question. Quel est l'intérêt pour la région de perdre la maîtrise d'un terrain à un endroit aussi stratégique?

M. Denis Grimberghs. — Mais on ne perd pas la maîtrise du terrain. Du moins, c'est ce que je demande. Il y a deux façons de ne pas perdre cette maîtrise. La première est de ne pas échanger les terrains et contraindre la SNCB à créer de l'emploi secondaire à cet endroit. Même M. Charles Picqué n'est pas favorable à cette solution. M. Hasquin, n'en parlons pas. Je n'ai moi non plus aucun espoir en cette solution. Je réfère donc que l'on procède à cet échange de terrains pour que soit délimitée la frontière de ce qui constituera des activités de type culturel et de redéploiment urbain et l'autre zone.

Les terrains de la SNCB se trouvent malheureusement «au milieu du champ de patates». Il y a des activités de secteur secondaire de part et d'autre. Nous voulons donc sauver ce qui existe du côté de la gare TIR pour y maintenir des activités secondaires. Si cela ne se fait pas, la zone TIR disparaîtra.

Sans être obsédé par le deuxième terminal TGV à Schaerbeek, je veux dire qu'il constitue aussi une remise en cause de l'affectation des rives du canal à une vocation portuaire et industrielle.

On ne se rend pas compte combien la déstabilisation de ce projet de deuxième terminal TGV va entraîner une remise en cause des affectations de la rive du canal. Je voudrais quelques éclaircissements car je vous ai entendu ici rappeler que la zone portuaire représente un certain nombre et un certain type d'emplois, des emplois qui sont plus qu'ailleurs occupés par des Bruxellois.

Vous ne pouvez toutefois pas dire une chose à cette tribune et détricoter les choses par ailleurs. Rassurez-nous sur l'évolution de ces deux dossiers.

Pour terminer, je voudrais rappeler une suggestion que j'ai déjà faite au président de notre Commission d'Emploi et qui consisterait à organiser une réunion spéciale de notre commission avec les représentants des partenaires sociaux sur l'ensemble de la politique économique et de l'emploi. Cela reste une nécessité.

Nous aurons fait dans ce débat le tour d'un certain nombre de questions, mais il serait utile que les partenaires sociaux soient entendus sur vos intentions, qu'ils viennent nous dire quelle contribution ils sont prêts à apporter pour la réussite des initiatives que vous souhaitez prendre et surtout qu'ils viennent nous indiquer quelles sont les initiatives qu'ils voudraient voir prises en complément de ce plan et des autres plans déjà mis en évidence par votre Gouvernement et soumis au Conseil économique et social. *(Applaudissements sur les bancs PSC, ECOLO et VLD.)*

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai quelque regret quant à la tournure que prend le débat et quant à son organisation. Je pense que notre Bureau élargi devrait se poser quelques questions. On obtient une déclaration gouvernementale pour entamer la session parlementaire et les débats se déroulent selon un horaire qui n'est manifestement pas adéquat. J'appelle donc les membres du Bureau à réfléchir à la quesion car c'est assez décourageant pour les parlementaires qui veulent participer aux débats et qui ont des obligations le soir notamment dans le cadre de leur mandat politique. Je prie donc le ministre-président de m'excuser si je suis absent tout à l'heure lors des réponses mais d'autres membres de mon groupe y seront particulièrement attentifs.

Pourtant, nous savons tous que la problématique de l'emploi à Bruxelles est fondamentale pour ses habitants. C'est donc un point fort important qui doit être enfin présenté comme la priorité des priorités, an nom de l'ensemble du Gouvernement — je le suppose, monsieur le ministre-président. Et vous savez combien je suis sensible à cette problématique, j'ai déjà évoqué ici la comparaison des courbes de chômage et délinquance, chômage et suicide sur de longues périodes. Ces courbes sont parallèles. Et quand j'entends par ailleurs que dans d'autres enceintes on mène de nombreux débats sur les problèmes de sécurité et de réorganisation des polices, je me dis que si l'on regarde ce simple schéma du parallélisme sur vingt ans, on se rend compte que la priorité des priorités est bien évidemment l'emploi et ceci vaut également pour le domaine de la santé

publique puisque la courbe chômage-suicide est parallèle sur de longues périodes. Même si cette étude a été réalisée en France, elle me semble tout à fait significative et transposable dans notre pays. Et donc je suppose qu'à l'avenir des critères de base des choix et de l'évaluation de l'ensemble des politiques menées, l'évaluation transversale se fera en termes d'impact sur l'emploi des habitants et la diminution du chômage réel à Bruxelles, comme indicateur d'évaluation globale des politiques.

Pourtant, l'importance de cette problématique n'est pas appréhendée de la même façon par nous tous et je vous fais part d'une des raisons majeures de notre perplexité.

On annonce une reprise: la baromètre économique bruxellois est à l'optimisme. Tant mieux.

Hier, la Commission européenne faisait part de ses prévisions pour l'Euro et la relance qui devrait suivre. Encore tant mieux.

Mais l'expérience des embellies conjoncturelles précédentes nous a appris qu'elles ne se traduisent pas proportionnellement en termes d'emploi et de diminution du chômage réel.

Quand ça va mal, les travailleurs perdent des emplois; quand ça va mieux, les bénéfices ne sont pas équitablement répartis.

Mme Marie Nagy. — Il faudrait rappeler cela à M. Cools. Il disait le contraire !

M. Paul Galand. — Si la relance se confirme, les pouvoirs publics auront-ils la volonté et se donneront-ils les moyens de mieux répartir les bénéfices vers le travail, l'emploi et les entreprises, et moins vers le capital spéculatif non investi dans l'économie réelle ? Oseront-ils prendre, en concertation, les mesures nécessaires ? Jusqu'à présent cela n'a pas été le cas.

Si la relance se confirme, vers quel type de croissance les pouvoirs publics aux différents niveaux orienteront-ils les incitants et les aides économiques. Sera-ce, comme vous le faites, par l'élargissement des critères d'aide sans perspective spécifique à une région urbaine ou ferez-vous un choix déterminé pour des critères de développement durable des entreprises en ville ? Sinon tout ce que vous avez dit hier ne sera que poudre aux yeux pour les travailleurs et les entrepreneurs.

Autre motif de perplexité, il y a quatre ans, lors de la rentrée parlementaire du Conseil régional bruxellois le 20 octobre 1993, au nom du groupe ECOLO, je vous interpellais, ainsi que M. Grijp, alors ministre de l'Economie, concernant « l'aggravation de la crise économique et du chômage, les répercussions en Région bruxelloise, les limites des politiques régionales et les ajustements et modifications à y apporter ».

Je concluais cette interpellation ainsi: « Nous avons voulu voir, derrière les chiffres de la crise, les réalités humaines vécues et les ruptures sociales qu'elles représentent. Nous avons relevé deux axes pour répondre à ce défi: le partage équitable du temps de travail et l'innovation, pour rencontrer les besoins sociaux nouveaux et moduler un nouveau mode de développement durable, que nous englobons dans le concept d'écodéveloppement.

Messieurs les ministres, en fonction de l'évolution de la crise, de ses répercussions à Bruxelles et des perspectives d'avenir, quelle évaluation le Gouvernement fait-il de cette situation et quels réajustements de sa politique en ces domaines a-t-il élaborés ? Comment, à l'avenir, assurera-t-il une meilleure coordination politique de l'emploi et des affaires économiques ? »

Je regrette l'absence de M. Chabert dans ce débat car il est tout de même tout à fait concerné. Ce sont les incitants et l'action en politique des affaires économiques qui doivent mener à la création de postes de travail et qui peuvent entraîner des effets bénéfiques de la politique de l'emploi que vous menez.

Le 20 octobre 1993 j'ajoutais: « Y aura-t-il une implication du Gouvernement dans les discussions au sujet du Pacte social, spécialement en ce qui concerne l'impact sur l'emploi ?

Face à cette crise, des stratégies interrégionales ont-elles été discutées lors de contacts entre gouvernements, y compris pour préparer les réunions ministérielles au niveau européen, où des ministres régionaux représenteront la Belgique ?

Etant donné la gravité de la situation, j'espère que nous ne manquerons pas de créativité pour réagir. »

Aujourd'hui, avec regret, je ne dois rien changer à ces conclusions. Mais nos propositions se trouvent confirmées par les faits.

Sur le premier axe de nos propositions, la réduction et le partage du temps de travail, j'entends enfin un début de réponse et une accélération du débat.

J'insiste sur les enjeux politiques parce que la productivité augmente et que la croissance a persisté chaque année, sauf une. C'est bien d'assurer une juste et équitable redistribution des gains de productivité, d'une part, vers l'ensemble des travailleurs et des demandeurs d'emploi, par la réduction et le partage du temps de travail et, d'autre part, vers les entreprises qui maintiennent, adaptent et créent des postes de travail.

Il y a aussi une raison essentielle à concrétiser une large réduction du temps de travail — comme je l'ai évoqué hier lors du débat sur Bruxelles 2000 —, c'est d'assurer une meilleure répartition du temps de vie entre le travail et la participation sociale, la vie culturelle et la vie privée.

Ces gains de temps culturel et social, c'est le ticket d'entrée pour le XXIe siècle dans une possible société plus humaniste, sans oublier que le retour dans le temps du travail pour celui qui en est exclu est la voie principale de la lutte contre la paupérisation, la disqualification et l'insécurité.

Sur l'autre axe de mon interpellation en 1993 et de vos déclarations d'hier, je dois bien constater que le développement de la recherche reste quasi absent. Les budgets stagnent. Bruxelles est la région qui y consacre proportionnellement la part la plus réduite de son budget, à l'inverse de la Flandre.

Je sais que vous avez annoncé 200 millions, je pense, pour la SABCA mais je ne vois par là le développement d'une politique de recherche. Pourtant, le lien entre recherche — et d'abord, la recherche fondamentale parce que c'est de là que démarre l'innovation —, le lien donc entre recherche-innovation-emploi est sans cesse rappelé. Notre proposition, c'est augmenter ce budget de 10 % par an et de mettre d'urgence sur pied le Conseil consultatif bruxellois de la Recherche si souvent annoncé.

Enfin, j'insistais dès 1993 sur la concertation interrégionale avec le fédéral et les instances européennes.

Monsieur Picqué, les 20 et 21 novembre 1997, un Conseil européen extraordinaire sur l'emploi se réunira à Luxembourg. Ce sommet doit rattraper l'insuffisance d'Amsterdam. Je suppose que vous avez été associé à sa préparation via la conférence intergouvernementale. Parmi les points que vous avez présentés hier, lesquels seront mis en avant à Luxembourg ? Quel ministre représentera la Belgique fédérale et les régions à Luxembourg puisque, suivant les règles en vigueur pour les compétences mixtes, il y a alternance entre les ministres régionaux et fédéraux compétents ?

Vous savez aussi que sans harmonisation fiscale, sans mesure contre le dumping social intraeuropéen et sans une mise

en ordre de la concurrence déloyale intraeuropéenne sur les investissements, les effets des mesures régionales risquent d'être annihilées.

Le problème de l'énorme usage abusif des heures supplémentaires dans l'Union européenne et celui de la répression du travail au noir organisé qui sapent les bases mêmes de progrès possible sur la réduction du temps de travail et la protection sociale seront-ils à l'ordre du jour de Luxembourg ?

Je terminerai par l'économie sociale. Vous continuez à la reléguer à une fonction d'appoint. Vous ne la présentez pas comme la mise en place d'une économie alternative dans sa finalité et son mode de fonctionnement. Son développement ne doit pas être coincé dans une perspective unique de réinsertion. La réinsertion doit être une tâche aussi de l'ensemble des acteurs socio-économiques. Toute le monde doit y participer, ce qui ne diminue pas l'importance d'entreprises de réinsertion. La politique en faveur de l'économie sociale doit assurer une place dans le champ du développement économique d'entreprise plus participatives et dont les plus-values sont réinvesties dans une finalité sociale.

Le point positif, c'est, si j'ai bien compris, que vous voulez leur ouvrir l'ensemble des possibilités d'aides aux entreprises ou tout au moins le recours à la SRIB. Mais les budgets spécifiques que vous réservez à l'économie sociale nous semblent très insuffisants.

Le projet de favoriser l'engagement des Bruxellois via l'introduction d'une clause sociale dans les marchés publics est un projet que nous soutenons. Néanmoins, cette clause sociale, dont les modalités ne sont pas précisées — à l'étude, dites-vous —, devrait pouvoir inclure les entreprises d'économie sociale.

En résumé, quelle position défendrez-vous et qui représentera la Région au Sommet de Luxembourg ? Comment éviter que des mesures régionales ne soient annihilées par l'absence de progrès sur l'emploi et sur la réduction du temps de travail ? Quelle place y aura-t-il pour la recherche et l'innovation ? A quand une réelle ambition politique pour développer l'économie sociale comme secteur économique à part entière ? *(Applaudissements sur les bancs ECOLO-PSC.)*

M. le Président. — Nous clôturons la liste des orateurs mandatés.

La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, monsieur le chef de l'Exécutif régional, mesdames, messieurs, hier, le Front national n'a pas été étonné de constater que la communication gouvernementale était largement diffusée et commentée par la presse collabo dans ses éditions du même jour. Le Front national voudrait savoir comment, contrairement à lui-même, les médias ont pu prendre connaissance du texte de cette déclaration voici déjà plusieurs jours et comment les rhéteurs de la majorité socialo-fasciste, leurs « alliés et complices » — pour utiliser la phraséologie de l'homme de Molenbeek —, ont, cet après-midi, ouvert toutes grandes leurs vannes pour inonder de leur verbiage ceux qui, par obligation, furent présents lors de ces débordements oratoires.

On ne fera pas croire au Front national que les discoureurs de service de la bande des 4 fois 2 ont travaillé toute la nuit dernière sur l'enregistrement de cette déclaration pour être en mesure, cet après-midi, de submerger l'assistance de leur logorrhée habituelle.

Etant le seul parti, en dehors du Vlaams Blok, à n'avoir pas reçu le texte de la prosopopée gouvernementale, le Front national constate, une fois de plus, qu'au Conseil régional bruxellois, il y a deux catégories d'élus : premièrement, ceux qui se sont fait écraser dans le moule de la pensée unique, c'est-à-dire ceux dont les extravagants privilèges financiers coûtent si cher aux contribuables bruxellois et, deuxièmement, les élus du FN qui, ne voulant pas se mettre à genoux, sont les parias de cette Assemblée. Ce dont ils sont fiers et qui leur donne les plus belles espérances. En effet, le premier ministre de l'Inde appartient à la caste des parias : en d'autres termes, le « Picqué indien » est un paria !

Le Front national constate donc à nouveau que le droit démocratique à l'information et la liberté d'expression sont, pour ainsi dire, systématiquement refusés à ses élus, tandis qu'ils sont reconnus par les champions de l'exclusion et de l'intolérance à ceux qu'un proverbe birman appelle des canards qui ne seront jamais des cygnes, même si on leur colle des plumes blanches sur tout le corps !

Voilà où on en est, dans la capitale du royaume : en Belgique, il n'y a plus de démocratie, car elle a été tuée par les matamores de la politique qui, en réalité, ne sont que des médiocrates. Les Belges en sont tout à fait conscients, c'est la raison pour laquelle la démocratie a été enterrée par des patriotes, la semaine dernière.

Voilà pourquoi, par la faute de ces politiciens qui ne sont que des nains, comme les appelait Sa Majesté le Roi Albert Ier, le Front national, une fois de plus, n'a pas la possibilité de participer aujourd'hui au débat annoncé par l'ordre du jour. C'est évidemment parce que les médiocrates aux abois savent qu'il aurait été intéressant pour les Belges d'entendre le FN leur expliquer à quelle sauce ils seront mangés par la classe politique.

Il aurait également été captivant d'entendre le FN décortiquer la longue suite de lieux communs et l'invraisemblable blabla, l'avalanche de poudre aux yeux ne reposant sur aucun élément crédible ou sérieux, imposés par le Gouvernement à ceux qui étaient présents dans cette enceinte, hier.

Dans toutes les nations qui virent à la dictature, les socialo-fascistes ou communistes commencent par museler l'opposition — en Belgique francophone, c'est le Front national — puis, ils font main basse sur les médias. La Belgique n'échappe malheureusement pas à cette règle. Mais le Front national, déjà entré dans la résistance, ne se taira jamais !

M. André Drouart. — Vos propositions pour l'emploi sont très « positives » ! *(Exclamations.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Vanpévenage.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, comme tous mes collègues, j'applaudirai la déclaration du Gouvernement qui, cette année, a souhaité mettre un accent particulier sur l'emploi, celui-ci étant considéré comme un des axes principaux de la politique à venir.

Je salue également l'exploit remarquable du ministre-président qui, si l'on peut dire, a vidé une grande partie de ses fonds de tiroirs pour dégager de nouvelles recettes en faveur de l'emploi, notamment dans le cadre du secteur non marchand. Vous avez raison, monsieur le ministre-président, c'est effectivement avec les fonds de tiroirs et les fonds de réserve que l'on fait les meilleurs ragoûts et le fait de les améliorer continuellement ne pourra que se révéler tout à fait positif, même si ces recettes ne sont pas celles d'un grand chef révolutionnaire, ce dont la Région bruxelloise n'a pas les moyens. Nous nous en contenterons donc, mais je souhaitais vous féliciter à cet égard.

La critique que je formulerai sera davantage d'ordre technique; elle sera cependant extrêmement positive.

Le plan dynamo nous avait été présenté — son nom l'indique — comme un incitant à une politique dynamique en matière d'emploi et d'économie. D'autres plans ont également été élaborés, mais malheureusement, monsieur le ministre, à ce jour, nous n'avons reçu aucune évaluation en la matière.

Cela nous pose aujourd'hui problème, à partir du moment où vous nous demandez de porter une appréciation sur une politique de l'emploi sur une base dont nous ne disposons pas puisqu'aucune référence n'existe en la matière, la commission ne s'étant pas réunie pour procéder à l'évaluation de ces différentes politiques.

Nous allons à présent soulever la grille de lecture que vous avez bien voulu nous exposer, notamment dans le cadre du non-marchand, et peut-être analyser, l'une après l'autre, les mesures que vous préconisez. Nous essaierons surtout d'éclairer quelques zones d'ombre encore évidentes à mon sens.

Le premier point porte sur les 500 millions qui proviendront de la transformation des TCT en ACS. Bien sûr, je ne peux que me réjouir de cette stabilité d'emploi qui est offerte et qui instaure une permanence, que ce soit au niveau social ou au niveau économique, des personnes visées. Cependant, je m'interroge. Je ne voudrais pas sembler ici minimaliste, mais les 500 emplois avaient d'abord été évalués à quelque 320 millions — et, à l'époque, dans votre réponse à une question de M. Grimberghs, vous n'aviez pas infirmé ces chiffres — alors qu'aujourd'hui, il s'agit de 500 millions, toujours pour 500 emplois. Je ne parviens pas à m'expliquer cette différence.

Il est étonnant aussi de voir passer les 640 000 francs par emploi à un million. Cela ressemble à un tour de magie. Je suis certaine que vous parviendrez à me fournir une explication quant à la différence relevée. La somme passe quand même pratiquement du simple au double. Soit l'emploi est augmenté, soit il coûte moins cher, mais ce n'est pas clair.

Autre mesure: 175 millions sont destinés à financer des éléments de politique dont je ne mesure pas tout à fait la portée, car ils se situent plutôt sur un plan qualitatif. Je pense à l'amélioration des aides régionales aux entreprises dans un contexte d'environnement. Je ne vois pas très bien ce que cela signifie.

En ce qui concerne l'ORBEm, une mesure assez claire est envisagée, à savoir une aide aux demandeurs d'emploi et une amélioration de l'action de l'ORBEm vis-à-vis des entreprises bruxelloises. M. Grimberghs a souligné les dysfonctionnements existants au sein de cet organisme.

En outre, un audit y est actuellement en cours. Dès lors, monsieur le ministre, il me semble quelque peu prématuré de définir dès à présent des mesures qui, en l'occurrence, seront financées par votre plan, à partir du moment où l'on ne connaît pas encore les résultats de l'audit actuellement organisé au sein de l'ORBEm. A cet égard, je vous rappelle que semblable audit avait également été mené au FOREm dont il ressortait que les dysfonctionnements étaient dus à des problèmes de surcharge administrative et d'absence de stratégie précise.

N'est-ce donc pas prématuré ? Je vous laisse le choix de la réponse.

Concernant l'aide régionale complémentaire au système fédéral d'aide aux entreprises dans le cadre de la réduction volontaire du temps de travail — dont nous avons parlé —, tout le monde s'est montré prudent. D'après ce que j'ai entendu hier, vous-même l'avez été: vous n'avez pas vraiment défini de position en la matière.

Effectivement, pourquoi copier la Région wallonne alors que le constat de l'expérience révèle plutôt un échec ? Nous verrons s'il faut suivre le fédéral quant au surcroît d'incitants en la matière; nous vous laissons juge d'apprécier la situation. Nous orientons simplement le débat dans le sens des prudences dont nous devons faire preuve à ce sujet.

J'en arrive enfin à un domaine qui m'a particulièrement préoccupée, notamment lors de la session précédente: le fameux programme de transition professionnelle — PTP. J'avais alors déposé une question; vu le manque de temps, je n'ai pas eu l'occasion de la poser. Depuis ce moment, le débat s'est élargi et ma question s'élargira de même.

Non par des bruits de couloir, mais parce qu'en tant que député régional je me suis informée sur la matière, j'ai appris que le Conseil économique et social avait rendu, le 19 juin 1997, un avis définitif concernant un avant-projet qui n'a pas encore été discuté, relatif au programme de transition professionnelle. J'étais curieuse de savoir s'il rejoignait mes réflexions: en fait, il allait beaucoup plus loin.

Vis-à-vis de ce programme, l'avis du Conseil économique et social est assez clair. Je passe sur ses regrets formels de ne pas avoir été prévenu de l'avant-projet mais informé a posteriori, pour aborder le vif du sujet.

Il semble qu'il regrette, comme je l'ai fait précédemment, le manque d'évaluation des mesures précédentes. De plus, l'argument important qu'il soulève, c'est que ni votre programme ni l'avant-projet d'ordonnance ne contiennent d'éléments de formation professionnelle et d'accompagnement.

Après avoir entendu tout ce que j'ai entendu ici jusqu'à présent, il me semble que c'est extrêmement grave puisqu'on se retrouve alors avec des emplois sous-qualifiés. Pour peu que personne ne souhaite qu'ils restent des emplois précaires, il y a nécessité d'apporter en cours de programme ce surplus de qualification pour s'inscrire dans des emplois plus stables.

C'est déjà l'actuel effet pervers de ce programme de transition professionnelle: il n'offre qu'une précarité d'emploi d'un an, deux ou trois ans. Peut-être négocierez-vous à ce sujet mais nous n'en sommes pas certains pour l'instant. Je trouve cela léger, car la situation est claire: cette formation professionnelle doit absolument être jointe au programme sous peine de courir à la catastrophe en ce qui concerne la précarité.

Un autre élément tout à fait pertinent, soulevé par le Conseil économique et social, que j'avais omis dans mon texte — vous avez donc bien fait de me demander de reporter ma question —: le PTP s'adresse au secteur non marchand, c'est-à-dire aux pouvoirs publics, aux ASBL et aux autres associations non commerciales, mais de grands secteurs d'activité en sont complètement exclus. C'est un point important que j'ignorais complètement. En effet, ceux qui bénéficient, d'après le projet d'ordonnance, du Maribel social, ne pourraient pas en profiter. Cela englobe les maisons de repos, les maisons de soins psychiatriques, les services agréés d'aide aux familles ou aux seniors, les ateliers protégés, les maisons d'accueil, les IMP, les aides à la jeunesse, etc. Je vais plus loin: il reste aussi toute la problématique de l'accueil de l'enfant qui ne pourrait pas être pris en charge, notamment en ce qui concerne les structures agréées de garde et d'accueil d'enfants.

Je trouve cela extrêmement fragile. En effet, avec l'arrêt du FESC et l'impossibilité pour le fédéral d'encore subsidier ce genre d'emplois, avec ce nouveau programme qui est la seule originalité dans cet excellent ragoût que vous nous présentez, le seul piment ajouté qui nous permet de le déguster, ce nouveau PTP ne permet justement pas d'améliorer les emplois actuellement lâchés par le Gouvernement fédéral.

J'estime que cette donnée relevée par le Conseil économique et social peut devenir grave si vous ne vous montrez pas prudent dans votre projet d'ordonnance, notamment quant à sa réélaboration avant son passage en commission.

C'est important, car il s'agit aussi de l'emploi des femmes. On n'en a pas encore parlé aujourd'hui dans le cadre de cette enceinte; on a beaucoup parlé de l'emploi des jeunes et j'y reviendrai. Mais n'oublions pas que tous ces éléments ont été instaurés, à l'époque, pour que toutes les femmes puissent intégrer le marché du travail. Je ne voudrais pas qu'au moment où la crise devient aiguë, ce soient encore elles qui en subissent la sanction et se retrouvent en situation de salaire d'appoint. *(Applaudissements de Mmes Foucart, Huytebroeck et Nagy.)*

Bien sûr, tout cela peut apparaître comme un vieux discours féministe, mais je ne le suis pas. D'un autre côté, si on ne le dit pas et ne le redit pas, c'est en de tels moments que le travail de la femme peut être escamoté et qu'à tout niveau, elle peut se retrouver dans les charges ménagères, exclusivement par non-choix.

D'autant plus qu'il a été relevé par le bureau du Plan que le besoin de services à la famille existe: il y a de grandes demandes de la part de familles pour obtenir une aide particulière, tant pour remplir des documents administratifs que pour aider aux devoirs des enfants.

La demande est de plus en plus forte, vu la nécessité pour la femme d'être sur le marché du travail. Or, incontestablement, dès le moment où vos emplois manqueront d'éléments positifs, nous subirons une dérive incontrôlée et nous nous retrouverons dans une situation où la femme retournera involontairement, par un non-choix, aux travaux du ménage; on arrive là dans un système un peu catastrophique.

Il s'agissait du problème des femmes. Je me suis un peu emportée, mais vous comprendrez exactement pourquoi en la matière.

Le Conseil économique et social dénonce également les effets pervers de ce type d'emploi: incontestablement, dans certains domaines, il peut exister une concurrence au marché, au secteur marchand. C'est une réalité qu'il ne faut pas se cacher. Cela crée une précarisation non seulement pour ce type d'emploi, mais aussi pour tous les emplois qui se trouvent actuellement sur le terrain public ou privé. Le Conseil a incontestablement reconnu cet élément.

Je vais légèrement scinder, car mon temps de parole est presque épuisé. Je reviens sur un point important: non seulement les projets ne sont pas définis, mais nous ignorons quels seront les projets sélectionnés, comment ils aboutiront sur votre bureau et chez les responsables, quels seront les critères de leur sélection. Je reproche donc ce manque de cohérence dans l'ensemble de la politique d'économie sociale que vous nous présentez. Voilà pourquoi j'ai appelé cela un «ragoût amélioré».

J'en reviens aux chiffres qui m'avaient interpellée à la session dernière et d'autres que moi l'ont fait. Nous avons relevé que, pour la Région bruxelloise, en 1997 — Mme Nagy l'avait dit —, dans l'accord de coopération, vous avez bravement lutté pour nous obtenir 150 emplois, ce qui n'est pas grand-chose, il faut bien l'avouer. En 1998, le chiffre est en légère augmentation: vous êtes arrivé à 250. Nous avons cité tout à l'heure les chiffres de la Région flamande: 6 097; pour la Région wallonne: 1 500.

Dès le moment où l'on sait que le PTP a été adopté par le fédéral parce qu'on ne voulait pas déplafonner les tirages, dès le moment où l'on calcule sur la base de la clé de répartition des droits de tirage ce à quoi aura droit la Région bruxelloise, nous restons à quia. Dans ce cadre, Bruxelles bénéficie de 8,02 %.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Madame, je vous répondrai tout à l'heure, mais il ne faut pas traîner avec ce problème.

C'est nous qui, à un moment donné, avons fixé les chiffres relatifs à la mise à l'emploi par le Programme de transition professionnelle. Mais il y a une énorme différence avec la Wallonie et la Flandre: dans notre programme, les employeurs n'auront rien à payer. Il est important de le savoir. En fait, nous faisons le choix d'avoir moins d'emplois ainsi créés, mais sans contribution financière des employeurs.

C'est un choix: on peut augmenter si on le désire. Voilà ce qui explique que les chiffres souffrent d'une telle disproportion.

Je pensais répondre tout à l'heure, mais je vous vois engagée avec enthousiasme sur cet argument.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Ce que vous dites est clair, mais il n'empêche que dans le cadre de la négociation, il faut être bien conscient que même en tenant compte de cette clé de répartition qui n'est vraiment pas exagérée pour Bruxelles nous aurions droit à 614 emplois plutôt qu'à 150; cela fait quand même de grosses différences. En Flandre, il s'agirait de 4 000 emplois plutôt que de 6 000, et en Wallonie 2 900 plutôt que 1 500. Il est donc important de se rendre compte que dans la négociation, si nous n'avons pas été bernés, nous n'avons pas non plus été gâtés, c'est le moins que l'on puisse dire.

En ce qui concerne les 286 millions alloués, je me pose quand même une question en lisant dans les accords du Gouvernement que, normalement, la région intervient pour moitié mais que pour le reste c'est une activation des allocations de chômage qui est prise en compte. Si l'on ajoute les 286 millions supplémentaires à l'activation des allocations de chômage, nous aurons droit au double d'emplois. Il y a là un élément qui m'échappe complètement. Ces 286 millions ne seront-ils vraiment subsidiés que par la région ou est-ce un complément de l'activation des allocations de chômage, auquel cas nous aurions nos 600 emplois et nous nous trouverions alors dans la clé de répartition des droits de tirage?

Je fais peut-être un mauvais calcul, mais c'est d'une logique tout à fait convaincante. Il me semble que vous approuvez, donc je ne me suis peut-être pas entièrement trompée. Dans ce cas, il existe sur ce point un véritable problème dans la comptabilité des emplois.

Il est un autre point sur lequel je voudrais m'exprimer, celui de l'économie sociale dans son ensemble. Je trouve que les propositions vont effectivement très fort dans le sens de l'insertion socio-professionnelle qui, même si elle est très importante, présente quand même un manque de cohérence au niveau de la définition et de l'objectivation de la politique que vous voulez mener en la matière. Il faut savoir également qu'une proportion significative des millions sera dévolue à quelques missions locales. C'est très bien, cela fonctionne très bien à Anderlecht, mais ne voyez pas dans mes propos aucune critique. Mais j'estime que, de plus en plus, tout cela est mené à travers une structure qui n'est pas très visible, très transparente, le tout étant coordonné par le dessus de la pyramide qu'est la Drisu. Elle fait du bon boulot mais personnellement, je ne serai contente que quand la Drisu sera complètement formalisée dans une ordonnance, ou quand nous y verrons clair. Actuellement, au niveau du Parlement régional, nous ne pouvons pas interpeller la Drisu puisqu'elle n'est pas un pararégional. A la limite, nous pouvons interroger le ministre, mais je ne dispose d'aucune évaluation de son travail en tant que tel. Comme la Drisu grandit et embellit, j'aimerais disposer à un certain moment de l'évaluation de son travail.

Pour terminer, je ne puis que me réjouir, surtout dans le cadre des contrats de quartier que je gère actuellement à Cureghem, de

l'inclusion des clauses sociales dans les marchés publics. Aussi, je vous invite à procéder le plus rapidement possible aux études nécessaires à la conclusion. Trois ans sont vite passés, monsieur le ministre. Pour cette réalisation de contrats de quartier, vous nous avez accordé trois années, pas une de plus. Nous devions en quelque sorte démarrer avant-hier en ce qui concerne les marchés publics, pour tout ce qui est construction et rénovation. Je souligne que nous, nous vous attendons, parce qu'au stade actuel, nous n'avons pas beaucoup de solutions.

Pour l'ensemble, je vous remercie parce que je crois qu'effectivement, les pistes sont intéressantes et que l'inventaire est complet. Cela nous permettra à l'avenir de revenir de manière beaucoup plus approfondie sur chaque dossier, pour en tirer vraiment une politique de la Région bruxelloise. Je pense qu'ensemble, nous y arriverons. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw op als Voorzitter)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, je pense être la dernière intervenante et je tiens à dire que je suis assez contente d'intervenir après Mme Vanpévenage, avec qui je partage plusieurs analyses.

Je me limiterai à la problématique de la formation professionnelle et je compléterai mon intervention demain, mais dans le cadre de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Si j'interviens sur la formation professionnelle, c'est parce que je pense qu'on ne peut parler de la problématique de l'emploi sans aborder dans la foulée la politique de la formation professionnelle. En effet, cette politique et celle de l'enseignement me semblent complémentaires à celle de l'emploi puisqu'elles traduisent en quelque sorte le parcours de vie des individus. Elles se doivent donc de former un tout le plus cohérent possible.

A Bruxelles, il s'agit là d'un défi majeur. Il faut qu'en ayant suivi une formation, peut-être après avoir été réorienté, le demandeur d'emploi puisse se retrouver dans un circuit du travail qui lui offre des possibilités réelles d'embauche. La réinsertion des personnes qui se retrouvent à un moment de leur vie totalement en marge du système économique dans un cycle de préformation, d'orientation, d'évaluation, d'insertion est peut-être un premier pas pour certains, mais n'oublions pas que l'objectif doit toujours être de donner un maximum de chances aux personnes de réintégrer le monde du travail et non seulement de bénéficier des systèmes d'accompagnement qu'on leur aura fourni.

C'est pourquoi j'insiste pour qu'existe un véritable Observatoire de l'emploi, qui regroupe autour de la table l'ORBEm, Bruxelles-Formation, l'INFAC et l'INFOBO mais aussi le VDAB et, pourquoi pas, des représentants du secteur de l'enseignement, je pense plus particulièrement à l'enseignement professionnel, technique et de promotion sociale.

Je dois malheureusement souligner que, sur plusieurs points, l'ORBEm et Bruxelles-Formation sont très loin de jouer la complémentarité ou la coopération et se situent actuellement plutôt sur le terrain de la concurrence et de la lutte de pouvoir, avec comme conséquences des lourdeurs administratives et des lenteurs dans les politiques à mettre en place.

Je citerai trois exemples. Premièrement, au niveau des programmes européens, le comité de suivi ORBEm-Fonds social européen n'a pas de droit de regard sur les plans d'initiatives communautaires, les fameux « PIC », alors qu'il me semble que c'est à partir de l'ORBEm, qui définit les creusets d'emplois et les besoins des entreprises, que des formations doivent être créées ou réorientées soit par Bruxelles-Formation soit par le VDAB. J'ai d'ailleurs cru comprendre que les choses sont plus faciles avec le VDAB qu'avec Bruxelles-Formation.

Deuxième exemple : le parcours d'insertion. Je dois une fois encore dénoncer les obstacles qui s'élèvent entre l'ORBEm et Bruxelles-Formation puisque ce programme n'est toujours pas d'application pour les francophones bruxellois, l'ORBEm et Bruxelles-Formation n'arrivant pas à s'accorder sur un processus de collaboration.

Troisième exemple de ce manque de collaboration que je déplore : les ASBL d'insertion et de formation reconnues comme opérateurs de terrain et qui ont des conventions avec l'ORBEm et avec Bruxelles-Formation souffrent également du manque de coordination entre ces deux institutions qui, si elles appartiennent à des pouvoirs différents, l'un régional, l'autre COCOF, sont malgré tout toutes deux francophones et, qui plus est, dépendent toutes les deux d'un ministre socialiste. Quelle serait la situation s'il s'agissait de deux ministres appartenant à des familles politiques différentes ?

Je conclus en répétant combien il est important que l'ORBEm et Bruxelles-Formation fassent enfin fi des luttes de pouvoir, stériles, pour arriver à des politiques d'emploi et de formation professionnelle concertées et efficaces. La situation de l'emploi à Bruxelles étant suffisamment problématique, il convient de miser d'abord sur la collaboration et la solidarité. Je répéterai ces propos demain devant l'Assemblée de la Commission. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Piqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous faire part de mon dépit de devoir vous répondre devant si peu de membres de notre Assemblée. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

De plus, peu d'intervenants qui se sont succédé à cette tribune son présents. En ce qui me concerne, j'aurai la politesse de leur répondre et ils pourront lire dans le compte rendu la réponse que je leur avais préparée.

M. le Président. — Monsieur le ministre-président, je partage entièrement votre point de vue et plus particulièrement dans le chef des membres qui vous ont interpellé, qui ont participé au débat et qui n'ont pas la politesse de venir écouter votre réponse. Je trouve cela inacceptable !

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, si on avait maintenu les votes après le débat, peut-être y aurait-il plus de monde dans cette Assemblée à l'heure actuelle. *(Colloques sur divers bancs.)*

M. le Président. — Il peut effectivement y avoir un lien de cause à effet mais, de toute façon, cela ne peut pas être le cas.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, pour que les choses soient claires, je précise que mon dépit n'est pas fondé sur ma frustration personnelle mais sur la mauvaise image de l'institution.

M. le Président. — Tout à fait, monsieur le ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — J'ai beau avoir un ego surdimensionné à vos yeux, je n'exige pas une nombreuse assemblée. Il s'agit simplement de la qualité de nos travaux parlementaires.

En guise d'introduction, je voudrais vous faire part d'une réflexion que j'aurais peut-être pu glisser dans l'exposé que j'ai présenté hier et qui concerne les statistiques du chômage. On constate évidemment des différences importantes dans les taux du chômage de nos trois Régions. Je ne les rappellerai pas. Il n'est pas acquis que les indicateurs utilisés soient le meilleur reflet de nos réalités sociales à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. A cet égard, la notion de chômeur complet indemnisé, la plus fréquemment utilisée dans les comparaisons interrégionales, est considérée comme assez restrictive non seulement par moi-même mais également par l'Union européenne et par le Bureau international du Travail notamment. Pour faire une analyse de la situation bruxelloise, je préfère utiliser la notion de demandeur d'emploi inoccupé, laquelle englobe, outre les chômeurs complets indemnisés, les jeunes en période d'attente, les demandeurs d'emploi émargeant au CPAS, les demandeurs d'emploi exclus du bénéfice des allocations de chômage et enfin ceux qui sont inoccupés et inscrits librement.

Je vous livre mon impression et ce n'est pas une réponse aux questions qui m'ont été posées. Je trouve intéressant d'attirer votre attention sur cette interprétation des indicateurs qu'il faut utiliser. On sait qu'une série de catégorie de personnes en marge du marché du travail ne se retrouvent pas dans les statistiques officielles. La Région bruxelloise a véritablement encouragé l'intégration dans les fichiers de l'ORBEm d'un maximum de personnes. Lorsque l'on fait une analyse comparative, on constate qu'à Bruxelles, on exclut beaucoup moins de chômeurs des chiffres officiels que dans les autres Régions. Cela est dû à une volonté politique mais aussi à des structures économiques et sociales différentes. Les chiffres livrés sont intéressants.

Si l'on considère un autre indicateur qui intégrerait les différentes catégories qui font aujourd'hui l'objet d'une exclusion des chiffres du chômage et qui les ajouterait aux chômeurs complets indemnisés, si nous intégrons dans les estimations officielles par rapport à la population active les chômeurs complets indemnisés âgés et non demandeurs d'emploi, les chômeurs dispensés, les personnes en prépension, en interruption de carrière, etc., on constate que les chiffres sont assez différents. Le document auquel je fais référence est à votre disposition. Ainsi, la Région flamande qui a un taux officiel de 9,4 % passe à 17,92 %; la Région wallonne qui a un taux officiel de 17,5 % passe à 24,91 %; la Région bruxelloise qui est à 18,6 % passe à 23,73 %. Cette comparaison est donc intéressante. Si l'on additionne toutes ces catégories de chômeurs, on arrive à une augmentation de quelque 5 % en Région bruxelloise, de plus de 7 % en Région wallonne et de plus de 8 % en Région flamande.

En guise d'introduction à ma réponse, je tenais à vous livrer cette réflexion parce que cet indicateur que je viens d'évoquer traduit mieux la réalité du non-emploi que l'indicateur officiel qui est souvent utilisé et avancé.

Je répondrai en regroupant un certain nombre de questions dans un premier temps et de manière plus précise à chaque question dans un deuxième temps.

Un certain nombre d'intervenants ont évoqué l'absence de concertation avec les partenaires sociaux. Comme vous le savez, au début de cette année, le Gouvernement a décidé la création du Comité de concertation économique et social. Comme quelqu'un l'a dit, ce Comité réunit les représentants des partenaires sociaux ainsi que les ministres et secrétaires d'Etat. Les partenaires sociaux ont désigné leurs représentants au sein de ce Comité. Dès à présent, je puis vous dire que, la semaine prochaine, le Gouvernement examinera de manière concrète comment réussir ce Comité en vue de présenter aux partenaires sociaux les initiatives gouvernementales en matière de politique d'emploi. A ceux qui me diraient que j'aurais pu consulter les partenaires sociaux, je répondrai volontiers que, si je l'avais fait, ils m'auraient fait un mauvais procès en me reprochant de ne pas avoir réservé l'effet d'annonce au Parlement.

Un autre point reviendra à plusieurs reprises dans mes réponses et vous en avez connaissance : il convient de faire attention à un certain risque : une concertation avec les partenaires sociaux est évidemment nécessaire, je ne le nierai jamais, mais il convient de garder à l'esprit que ces derniers n'ont pas toujours les mêmes logiques que nous. Cette différence doit être bien intégrée. J'ai déjà évoqué le découpage territorial et le champ d'intervention des partenaires sociaux. Souvent, les organisations syndicales abordent le problème de l'emploi et du chômage dans un champ d'action qui dépasse les 19 communes. Si une concertation avec les partenaires sociaux s'impose, pour notre part, en tant que pouvoir politique bruxellois, nous devons pouvoir conserver l'intégrité de nos objectifs en rapport avec les besoins spécifiques du territoire bruxellois de nos 19 communes. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point tout à l'heure si ma réponse n'est pas trop longue.

Les économies réalisées à partir de la transformation des TCT en ACS, ont largement été évoquées. Il est vrai que les uns ont compris certains chiffres et les autres non. Je vais tenter d'être précis en évitant d'être trop long. Au total, 1 910 équivalents temps plein TCT doivent être transformés. Chaque transformation nous rapporte 206 000 francs en raison des réductions de l'ONSS de 28 % pondérées en fonction des différents niveaux TCT existants. Si l'on multiplie 1 910 par 206 000, on arrive à un gain de 293 millions sur une pleine année. L'année 1997 ne peut pas être considérée comme une année pleine, étant donné que toutes les transformations n'ont pas été effectuées en même temps et parce qu'il a fallu payer des pécules de sortie et de vacances anticipées aux travailleurs qui passaient du statut TCT à celui d'ACS. Mais, dès 1998, on peut estimer le gain annuel à 393 millions. Dans son budget 1997, le Gouvernement avait accordé un montant de 206 millions supplémentaires pour les programmes de résorption du chômage. C'est ainsi que, comme j'ai eu l'occasion de le dire, nous avons pu programmer la création de 300 postes supplémentaires. Ceux-ci ont été créés en grande partie au deuxième semestre de l'année, ce qui signifie que nous avons plusieurs dizaines de millions non utilisés sur le budget 1997. Ces montants viendront compléter ceux de 1998.

Enfin, afin de voir clair dans les chiffres, il faut savoir que, sur les quelque 3 600 millions accordés chaque année aux programmes de résorption du chômage, environ 3 % restent en solde en fin d'année, ce qui représente un peu plus de 100 millions. Il a donc été décidé que l'ORBEm remobiliserait ces soldes à des programmes de résorption de chômage. Donc, les 400 millions de gains issus de la transformation des TCT en ACS, les quelque 40 millions non utilisés sur le budget 1997 et les quelque 100 millions de solde des plans de résorption de chômage représentent une somme supérieure aux 500 millions de gains annoncés. C'est ainsi qu'il convient de présenter les choses. Je sais que la réponse, c'est 400 millions mais l'objectivité impose de dire que l'on arrive au chiffre de 500 millions grâce à l'addition que je viens de vous expliquer.

Il n'empêche que ces 500 millions sont mobilisables. Un ACS coûtant en moyenne, 800 000 francs à la région, nous parvenons à dépasser la barre de 500 emplois, bien que l'élémentaire prudence m'incite à m'en tenir au chiffre annoncé initialement.

En ce qui concerne la réduction du temps de travail, il s'agirait d'une prime régionale complémentaire au dispositif

fédéral instaurant une vingtaine d'expériences pilotes à l'échelle de notre pays. A Bruxelles, nous voudrions accorder le bénéfice de cette prime aux PME occupant 50 à 250 personnes. Je n'ai pas encore fixé le détail de l'aide régionale. En fait, le débat intervient lors de la présentation du budget, de sorte que les modalités pourront être précisées ultérieurement. A ce stade, nous avons pris la décision de réserver un certain nombre de montants sans définir de modalités concrètes. La chose sera aisée en ce qui concerne la transformation de TCT en ACS. Par contre, en ce qui concerne la réduction du temps de travail, il faudra trouver des entreprises disposées à jouer le jeu. Il s'agirait d'augmenter l'attrait du système fédéral en permettant de compenser partiellement la perte résultant de la diminution du nombre d'heures de travail. Ce serait donc une sorte de « bonus ».

Nous mettrons à la disposition des partenaires sociaux une structure pour aider les PME bruxelloises à prendre des initiatives en matière de réduction du temps de travail liée à des créations nettes d'emplois. Les avis sont partagés quant à l'importance des effets susceptibles d'être induits par cette mesure. En ce qui me concerne, je suis persuadé que le monde des entreprises pèche par un manque de culture positive vis-à-vis de cette démarche. Quantité de chefs d'entreprises invoquent, avec résignation, l'impossibilité de procéder à une réduction du temps de travail eu égard aux risques de mettre en péril la gestion et la logique organisationnelle. J'observe que des entreprises étrangères font preuve d'imagination en augmentant la polyvalence du personnel et en optimisant sa rotation, ce qui leur permet de contourner la difficulté. En fait, il existe des patrons éclairés, curieux de la mise en œuvre de cette formule, capables d'imaginer des solutions compatibles avec l'objectif de création d'emplois, alors que d'autres se bornent à invoquer des difficultés relatives à la répartition des tâches. Finalement, il s'agit principalement d'imagination dans les modes de gestion, quoique certaines activités se prêtent plus facilement que d'autres à la réduction du temps de travail.

En ce qui concerne le problème du pacte social, abordé par M. Harmel, je pense que nous n'avions pas intérêt à anticiper au sujet d'un pacte spécifiquement régional car je suis convaincu que cette approche peut mener à un engrenage dangereux risquant d'aboutir au détricotage de la sécurité sociale. Evidemment, dans l'hypothèse où les autres régions s'organisent avec les partenaires sociaux, nous devrons suivre le mouvement... Mais il faut être prudent. En outre, il est délicat de réunir les partenaires sociaux autour d'un objectif mobilisateur commun dans l'ignorance des mesures qui seront prises à l'échelon fédéral. Réunir les partenaires sociaux en Région bruxelloise, pour n'évoquer que le champ de nos dispositions législatives et réglementaires c'est bien, mais il sera beaucoup plus intéressant de les convier à discuter des expériences pilotes de réduction du temps de travail rendues possibles grâce aux dispositions fédérales.

M. Harmel s'est aussi attardé sur le plan « Bruxelles 2000 » qui constitue incontestablement un gisement prometteur d'emplois. Réjouissons-nous du fait que Bruxelles 2000 soit l'année de l'expérimentation d'une politique renforcée en matière de tourisme. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que ce type d'événement ponctuel produit des effets souvent passagers. En tous cas, « Bruxelles 2000 » sera une année d'exploitation extraordinaire en matière de politique touristique et nous fournira l'occasion de revaloriser l'image de notre région, ce qui sera de toute manière bénéfique et de susciter de nouveaux emplois.

M. Harmel a parlé du projet d'ordonnance relative aux droits de succession. A cet égard, je suis en mesure de le rassurer. Le projet est actuellement soumis pour avis aux interlocuteurs sociaux, après quoi il sera transmis au Conseil d'Etat.

Quant à la nécessité de coupler la formation avec les plans de transition professionnelle, elle relève de l'évidence. Lors du Comité interministériel relatif à l'emploi, les Bruxellois sont parvenus à obtenir l'étalement de l'expérience de la transition professionnelle sur une durée de trois ans. En effet, nous avons pensé qu'il n'était pas motivant pour les travailleurs concernés d'être limités à une durée d'un an et que, par ailleurs, il fallait accompagner cette période de travail d'une formation permettant aux intéressés d'accéder à une certaine autonomie. Il faut donc au moins deux ans. Bruxelles-Formation, qui est déjà partenaire de l'ORBEm en matière d'insertion professionnelle, sera associée notamment au programme de transition professionnelle.

M. Harmel a émis quelques considérations à propos du secteur non marchand. Il est évident que les missions locales sont investies d'un rôle catalyseur du travail des associations. Il s'est inquiété, sans grande conviction, du sort réservé au mouvement associatif privé. En vérité, nous savons bien qu'il bénéficie aussi des politiques menées par la région depuis 1989.

J'ai été modeste en déclarant, qu'outre les mesures novatrices adoptées par le Gouvernement, nous pouvions aussi attendre les effets de nos politiques d'investissement. Certains ont prétendu — avec une bonne dose de mauvaise foi — que j'avais promis des emplois aux Bruxellois par le biais des travaux hydrauliques ou des travaux du métro. En fait, j'ai simplement signalé que les investissements voulus par les départements concernés auraient des répercussions sur l'emploi. J'aurais pu, pour impressionner davantage, mentionner aussi les contrats de quartier, par exemple, lesquels génèrent des commandes publiques.

C'est la prudence qui s'impose. Par contre, ce que je récuse comme argument, c'est que les travaux publics ne sont pas nécessairement producteurs d'emplois. Moi qui suis économiste de formation et qui voue à Keynes une affection toute particulière, je crois que l'on ne peut pas ignorer que les politiques d'investissement sont productrices d'emplois, surtout dans le secteur des travaux publics. Une des questions qui a été posée ici est de savoir si ce sera profitable au marché de l'emploi bruxellois. Comme je l'ai dit hier, ce n'est pas parce qu'il y aura des commandes publiques à Bruxelles, que ce sont les Bruxellois qui en profiteront.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, vous ne pouvez pas nier que certains investissements sont beaucoup plus productifs en termes d'emplois que d'autres et que les investissements lourds de type « routes » et « métro » sont peu productifs d'emplois. Par contre, la rénovation urbaine qui vous est chère, l'est beaucoup plus.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — C'est évident. Tout le monde en convient, tout ce qui relève des travaux de génie ne porte pas les mêmes espérances que ce qui relève des travaux de rénovation. Par contre — ce qui est inquiétant — j'ai constaté en parcourant la liste des soumissionnaires retenus dans un certain nombre de dossiers de rénovation, qu'il n'y avait pas que des entreprises bruxelloises, employant des employés et des ouvriers bruxellois. Il faut donc être très prudent. Mais parfois, dans le génie et dans les grands travaux, il peut y avoir une entreprise pour le gros-œuvre qui est bruxelloise et, dans les travaux d'entretien ou de rénovation, ne pas avoir d'entreprise bruxelloise retenue. J'en conviens parfaitement et nous n'avons pas à expliquer ici que les travaux de rénovation sont plus producteurs d'emplois, parce qu'il y a moins de machinerie, de mécanisation et de standardisation du geste, nous le savons.

M. Cools, qui n'est plus là non plus, a évoqué un certain nombre de choses.

Je dois dire à M. van Weddingen et à l'assemblée qu'il a été plus facile pour moi de trouver un consensus sur la manière de relancer les politiques d'emploi dans le champ des compétences régionale que si j'avais dû le rechercher dans le champ des compétences nationales, mais je ne suis pas ministre de l'Emploi nationale, je suis ministre de l'Emploi régional. Il est clair que certains propos tenus par M. Cools me laissent dubitatif au même titre que les pistes que j'avance pour l'emploi doivent lui sembler étranges.

J'ai quand même relevé quelques points. Il a évoqué la taxe sur les bureaux. Je voudrais lui dire que le niveau des loyers du parc immobilier bruxellois reste quand même très inférieur à celui du parc immobilier d'autres villes et que ce ne sont pas ces taxes qui dérégulent actuellement l'attractivité du bureau à Bruxelles, que ce soit dit une fois pour toutes.

Il a dit également que les services de proximité c'est bien, mais qu'il ne faudrait pas seulement favoriser les moins qualifiés ou les plus pauvres. Ce n'est pas du tout l'objectif et j'y reviendrai.

Il a parlé de l'usage des subsides publics et de l'obligation de bien les utiliser. Je reviendrai également sur ce point.

Des contrôles sont faits notamment au niveau de l'Orbem.

Il a évoqué les clauses sociales et le fait que celles-ci ne devaient pas uniquement profiter aux chômeurs complets indemnisés. Non, il s'agit de demandeurs d'emploi inscrits à l'Orbem. C'est notre objectif.

Mme Nagy a évoqué un certain nombre de points, je vais revenir sur les principaux. Elle a parlé de la précarité dans le non marchand. Je dois lui rappeler que les ACS sont vraiment devenus des emplois structurels, ce sont des emplois contractuels à durée indéterminée et on peut considérer que la précarisation qui pèse sur ce type d'emplois ne doit pas être supérieure à celle qui pèse sur tout contrat à durée indéterminée.

Par contre, pour les PTP, elle avait raison, j'ai déjà répondu en partie sur ce point. C'est à nous que l'on doit l'allongement à deux ans, ainsi qu'à trois ans, de ces contrats. Je pense que cette période est profitable pour doter les personnes d'une formation complémentaire.

J'ai encore une information intéressante à vous transmettre. A la demande de la région, le taux d'intervention de l'Etat dans les PTP sera augmenté en fonction des communes qui dépasseraient de 20 % la moyenne du chômage régional. Il s'agit d'une information qui a peu circulé. Cela a été demandé par nous et permettra de cibler les plans de transition professionnelle de manière prioritaire dans les communes où le taux de chômage est particulièrement élevé.

Cette avancée n'est pas négligeable. En effet, l'intervention de l'Etat passerait de 12 000 à 18 000 francs si tout se confirme.

Par ailleurs, les postes d'emploi réservés pour les PTP correspondent à des emplois supplémentaires par rapport aux emplois contractuels normaux. Ils ne les remplacent pas. Il n'y a d'ailleurs pas beaucoup d'intérêt à les remplacer, pour personne.

Mme Marie Nagy. — Sauf pour les employeurs.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Oui, mais c'est quand même nous qui allons fixer la répartition de ces emplois. C'est donc nous qui aurons la capacité de juger s'il n'y a pas d'effets de substitution qui se produisent.

Beaucoup de questions ont été posées pour les PTP qui laissent supposer que nous avions été moins gâtés que la région flamande et la région wallonne. Effectivement, en 1997, nous avons prévu un nombre de 150 PTP et de 250 en 1998. Après avoir réalisé des investigations un peu plus sérieuses, nous sommes arrivés à la création d'environ 400 emplois. Comme je l'ai dit, la Région bruxelloise a décidé de les financer intégralement dans les secteurs de l'insertion socio-professionnelle notamment, ce qui constitue déjà un budget considérable. La région wallonne a, quant à elle, il est important de le préciser, décidé de partager le coût des PTP avec les utilisateurs. C'est une option qui peut évidemment être changée en cours de route. On pourrait constater qu'il est possible de créer plus de PTP en sollicitant l'intervention des utilisateurs, mais je serai très prudent à cet égard. Je crois que notre attitude est la bonne, parce qu'ils annoncent un chiffre important, mais l'accomplissement de cet objectif dépendra de ce que les utilisateurs sont prêts à payer. Il se pourrait très bien qu'il y ait des mauvaises surprises par rapport à leurs projections.

Enfin, il faut dire que les chiffres prévus dans l'accord de coopération pourraient être évalués fin 1998. Nous verrons à ce moment ce que chaque région aura fait, et nous pourrons éventuellement encore renégocier.

Mme Nagy a également posé la question des autres acteurs économiques. Je concède volontiers que, dans la présentation qui a été faite, on a peu parlé des acteurs économiques institutionnels classiques. Il fallait lire entre les lignes, par exemple, le guichet unique relève quand même aussi de la gestion de la SDRB. On aurait pu préciser que la SDRB est partenaire dans le guichet unique, dans Technopole pour le secteur des technologies nouvelles, etc. Le PRD n'est évidemment pas oublié.

Certains parmi vous ont assisté au colloque que j'ai organisé, ici à Bruxelles. A ce propos, monsieur le Président, je voudrais dire que les parlementaires régionaux qui s'inscrivent à un colloque où le nombre de participants est limité, amenant ainsi mes services à refuser des inscriptions aussitôt que le chiffre est atteint, feraient bien d'y assister ! Un grand nombre de parlementaires régionaux s'étaient inscrits à ce colloque — nous leur avions bien entendu accordé la priorité — mais ne sont pas venus et nous avons été obligés de refuser d'autres personnes.

Je trouve que, sur ce plan, chaque groupe devrait rappeler ses membres à l'ordre.

Dans mon exposé initial lors de ce colloque, j'ai repris dix grands objectifs qui sont inscrits dans le PRD, lequel a été au cœur de mon exposé et du débat qui a suivi.

Mme Marie Nagy. — Je veux bien mais c'est un problème semblable à celui que nous connaissons ici au Parlement lorsque nous nous trouvons devant un document comme celui que vous nous avez présenté, et que nous constatons, par ailleurs, la richesse d'inspiration qui existe mais qui n'est pas l'option politique de cette majorité-ci, en tout cas dans son intégralité.

On ne va pas faire un débat sur le PRD mais, premièrement, il ne se trouve pas dans le document que vous avez présenté hier et, deuxièmement, une série d'objectifs ont été annoncés, en fonction desquels des décisions ont été prises, dont des modifications portant aussi bien sur la partie non réglementaire que sur la partie réglementaire, qui vont à l'encontre d'une série de choix, notamment de diversité économique.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je ne partage pas votre point de vue. Je ne trouve pas dans la note, qui a fait l'objet de mon exposé d'hier, quelque contradiction que ce soit avec le plan régional de développement que, pour la raison que vous savez, je connais assez bien.

Mme Marie Nagy. — Par rapport au plan modifié, oui.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Non, je n'ai pas vu de grandes contradictions. Cela mériterait un débat dans le débat ! ...

Mme Marie Nagy. — Les zones industrielles sont détricotées en faveur des zones de bureau.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Elles l'ont été à deux occasions dans des cas auxquels personnellement j'ai souscrit volontiers car les opportunités économiques l'imposaient.

Mme Marie Nagy. — Vous ne devriez pas le généraliser à l'ensemble des terrains.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Personne ne l'a encore fait. A ma connaissance, on n'a pas encore détricoté le PRD, sinon sur deux points qui ont fait l'unanimité.

Mme Marie Nagy. — Ce n'est pas la portée de l'enquête publique, c'est l'ensemble des zones. Ce n'est pas Volvo et Coca-Cola uniquement.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — En ce qui concerne les nouveaux moyens pour les PME, j'ai envie de rappeler à M. Harmel qu'il a peut-être mal entendu ce que j'ai dit hier. J'ai reparlé des arrêtés royaux 123 et 258. Ainsi, il y aura une possibilité d'engagement de personnel supplémentaire par les PME, accompagnée d'une augmentation de 25 millions, somme prévue lors de l'ajustement budgétaire de 1997.

J'ajoute, toujours à l'intention de M. Harmel, que ECOBRU recevra une dotation supplémentaire.

A M. Cools, je réponds que l'Orbem réalise des inspections quant à l'utilisation des postes ACS. Assez régulièrement je suis amené à écrire aux employeurs que je refuse le maintien de leurs ACS à la suite des rapports de l'inspection de l'Orbem. M. Cools ne doit donc pas croire que l'on accorde des plans de résorption du chômage à la tête du client et sans que des contrôles soient exercés.

De heer Vanhengel was de mening toegedaan dat er heel wat tegenstrijdigheden waren in de verklaringen van de verschillende ministers. Het is waar...

De heer Guy Vanhengel. — Dank u...

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Het is inderdaad moeilijk om het aantal arbeidsplaatsen die door onze initiatieven worden gecreëerd, te schatten, vooral in de privé-sector, in tegenstelling tot de openbare sector en de non-profit-sector. Vandaar dat de verschillende ministers uiteenlopende cijfers hebben aangehaald.

Mijnheer Vanhengel, u hebt verwezen naar een artikel uit *De Financieel-Economische Tijd.* Welnu, de dag na de publicatie van het artikel waaruit u hebt geciteerd, verscheen er een nieuw artikel waarin de aangehaalde cijfers werden toegelicht. Ik herinner u er bovendien aan dat er 1,3 miljard nieuwe middelen worden uitgetrokken. U moet dus de twee artikels lezen.

Daarin is er sprake van de kostprijs van een arbeidsplaats in het Brussels Gewest in het kader van ons programma. De VLD steunt de vermindering op federaal niveau van de sociale bijdragen. In ieder geval bent u er toch ook van op de hoogte dat, zolang die doelstelling niet is gerealiseerd, een arbeidsplaats meer dan 1,5 miljoen kost. In ons programma kost elke Gescobetrekking 800 000 frank; elke job in onze doortromingsprogramma's kost 500 000 frank. U merkt dus een duidelijk verschil tussen de cijfers die in het kader van de Maribel-operatie worden aangehaald in het kader van de Brusselse doorstromingsprogramma's en de programma's voor de Gesco's.

Je voudrais en revenir à l'intervention de Mme Nagy au sujet de la Fonction publique.

Les montants que nous avons prévus au budget pour le financement des mesures Vande Lanotte sont proportionnellement plus importantes que ceux qui sont dégagés au niveau fédéral. Ce n'est pas difficile, allez-vous me répondre, madame Nagy. Ce n'est pas moi qui ai inventé les mesures Vande Lanotte non plus. On pourrait aussi nous taxer d'avoir fait de l'excès de zèle par rapport au fédéral.

Comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer dans mon discours d'hier, je crois que les marges disponibles seront affectées à une augmentation des primes pour les niveaux 3 et 4, ce qui devrait répondre à notre préoccupation, à savoir promouvoir l'emploi des peu qualifiés.

On a aussi critiqué l'intention du Gouvernement de diminuer le cadre du ministère pour les niveaux 3 et 4. A mon avis, agir autrement reviendrait à maintenir un emploi artificiel qui ne correspond à aucun besoin et qui ne peut mener qu'à la démotivation de l'ensemble du personnel.

Le rôle premier de la Fonction publique n'est pas d'être un instrument de lutte contre le chômage mais bien d'être un outil de service public. Quant à la formation, les budgets attachés à ce poste ont quadruplé en deux ans.

Enfin, il n'est pas utile de prévoir des mesures de reclassement pour la simple raison qu'il n'y aura pas de licenciements. La diminution des emplois prévus au cadre sera absorbée entièrement par les départs naturels. Certains ont trouvé cela bizarre : d'une part, vous laissez partir des gens sans les remplacer et, d'autre part, vous en engagez d'autres ! Mais il faut préciser qu'il ne s'agit pas des mêmes fonctions. Ce qui est intéressant, c'est que les fonctions publiques qui sont ainsi créées ne concernent pas des statutaires — il est important de le souligner — et répondent à des besoins nouveaux.

Plutôt que de ne pas remplacer ceux qui prennent leur retraite, certains suggèrent de remplir les postes ainsi laissés vacants par des agents engagés pour les fonctions prévues. On ne va tout de même pas remplacer un ingénieur par un autre ingénieur pour surveiller un parking de dissuasion. C'est une caricature, bien entendu, mais il me semble important de le dire.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de minister-voorzitter, u gaat mij toch niet vertellen dat u na de moeilijkheden van vorig jaar in verband met de Brusselse gewestelijke administratie, opnieuw contractuelen wenst aan te werven?

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Toch wel. Er wordt voorzien in aanwervingen voor de nieuwe initiatieven die wij hebben voorgesteld en voor de pararegionale instellingen. Het gaat onder andere om contractuelen.

Je viens de dire qu'on ne sait pas quelle est la part de contractuels. A mes yeux, un ACS est également un contractuel. Un plan de transition professionnelle entre aussi dans le cadre des contractuels. Il n'y aura pas d'engagement de statutaires, voilà ce que j'ai voulu dire. Il n'y a pas de nouveau cadre relatif aux initiatives qui ont été présentées mais uniquement des contractuels. Que le régime de ces contractuels soit celui d'ACS ou d'un plan de transition professionnelle, c'est une décision qui doit rester du ressort des institutions.

Je ne vois pas très bien le sens de votre question.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le ministre-président, mon étonnement rejoint celui de M. Vanhengel.

Nous avions cru comprendre, au travers des différentes explications données, qu'il y avait un nouveau cadre pour le ministère, prévoyant effectivement la réduction des postes prévus aux niveaux 3 et 4 mais aussi, sur la base des conclusions de l'audit réalisé, une augmentation des postes statutaires de niveaux 2 et 1. C'était le discours tenu par M. Grijp.

Vous, vous parlez plutôt des initiatives telles qu'elles étaient présentées, de gardiennat, de surveillance de parcs, etc. qui, à mes yeux, ne font pas partie du même volet. Peut-être nous comprenons-nous mal.

A cet égard, une nouvelle question se pose. Le cadre de l'IBGE, tel que proposé dans votre plan, va doubler et on ne comprendrait pas qu'il n'intègre pas aussi les gardiens de parc, d'une manière ou d'une autre. Il faudrait peut-être consacrer une réflexion à cette problématique spécifique, pas nécessairement ici et maintenant. Je n'ai pas l'impression que vous répondez à la question qui était posée sur l'emploi dans la fonction publique, à proprement parler.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je veux être très clair. Je n'ai pas dit que ce plan contient des prévisions de gonflement de la fonction publique classique. Nous avons dû mal nous comprendre. Des emplois nouveaux seront créés, mais pas nécessairement inscrits dans le cadre de la fonction publique. C'est ainsi qu'il faut le comprendre. Pour moi, il n'y a pas d'ambiguïté. Sinon, je préfère que vous m'interrogiez de manière précise.

J'en arrive aux clauses sociales qui exigent évidemment un cadre d'intervention juridique. *(Mme Nagy veut intervenir.)* Madame Nagy, où est le problème ? Je voudrais que ne subsiste aucune ambiguïté. Je réponds à une question que vous m'avez posée. Vous avez évoqué les mesures Vande Lanotte et vous vous interrogiez sur les chiffres relatifs à leur application. Je vous ai dit dans ma réponse qu'il y avait des budgets intéressants. J'ai même ajouté que ces budgets étaient proportionnellement plus importants que ceux qui sont affectés au niveau fédéral.

Je vous ai dit que les marges budgétaires dont nous disposons seront affectées à une augmentation des primes pour les niveaux 3 et 4. C'est une manière de rencontrer le problème de l'emploi des moins qualifiés.

Certains d'entre vous, et peut-être vous également, Madame Nagy, ont prétendu que le Gouvernement allait diminuer le cadre du ministère pour les niveaux 3 et 4. J'ai dit qu'en fait il ne fallait pas « gonfler » ces niveaux 3 et 4 car cela ne correspond pas aux politiques de l'emploi que nous avons voulues. La réponse au problème du chômage en Région bruxelloise n'est pas de gonfler le cadre des niveaux 3 et 4 de la fonction publique. Mais il n'en demeure pas moins que des niveaux 3 et 4 vont apparaître dans les nouveaux emplois créés, notamment dans les pararégionaux.

Il faut donc faire la distinction entre ce qui se passe dans le cadre du ministère et les emplois créés en marge de ce cadre-là.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le ministre-président, dans votre conférence de presse, il est écrit qu'en ce qui concerne l'IBGE, un montant complémentaire de 50 millions de francs est affecté à la division 18 pour faire face au financement du nouveau cadre de l'IBGE. Il y a donc des emplois-cadre IBGE, des emplois-chantier, SIAMU, etc.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Pour l'IBGE, il s'agit du cadre. Mais, à l'administration des déplacements, par exemple, nous ne pensons pas passer par le cadre pour créer les emplois dont il est question. Cela dépend donc d'un service ou d'un pararégional à l'autre. L'IBGE est un pararégional dont le cadre peut être modifié puisqu'aucun moratoire n'existe à ce sujet. Si l'on prend l'exemple des contrôleurs de chantiers, ils ne devraient pas être intégrés, à ce stade-ci, au cadre de l'administration des déplacements.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de minister-voorzitter, loopt u dan niet het risico dat u op langere termijn geconfronteerd wordt met het probleem van contractuelen die langdurig in overheidsdienst actief zijn met als gevolg een noodzakelijke, maar uiterst moeilijke operatie om van contractuelen statutaire ambtenaren te maken, zoals wij er zopas een achter de rug hebben ?

De heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering. — Het ligt niet in onze bedoeling om de contractuelen vast te benoemen. Dat geldt ook voor de gemeenten waar er een groot aantal contractuelen aan het werk is waarop het officiële statuut van het openbaar ambt niet van toepassing is.

Je ne crois pas que cela pose problème. Nous devons pouvoir vivre dans un régime administratif qui comporte des statutaires et des contractuels. Il est évident que la pression qui consiste à vouloir transformer les contractuels en statutaires existe toujours. Mais il convient de prendre attitude à cet égard. Et je pense que, dans un certain nombre de cas, il ne faut pas accepter cette transformation des contractuels en statutaires.

On a beaucoup parlé de l'intérêt des clauses sociales. Leur mise en œuvre est possible si un certain nombre de conditions sont remplies. Cette mise en œuvre doit intervenir dans le respect de toutes les règles du Traité de Rome. Il faut en effet éviter les effets discriminatoires, qu'ils soient directs ou indirects. En outre, cette mise en œuvre doit intervenir dans le cadre des directives CEE en matière de marchés publics, notamment en ce qui concerne les règles de publicité des marchés. Dans les avis de marchés publics, les entrepreneurs doivent avoir connaissance d'une telle condition.

Enfin, cette condition n'a trait ni à la vérification de l'aptitude des entrepreneurs sur la base de leurs capacités économiques, financières et techniques, ni aux critères d'attribution du marché.

L'insertion de clauses sociales dans les marchés publics, notamment dans les marchés de travaux et de promotion, est juridiquement possible, sans qu'il soit nécessaire de modifier la législation existante. Il suffirait d'insérer dans les cahiers des charges des marchés passés par la région, subsidiés par elle ou contrôlés par elle, une clause-type répondant aux conditions que je viens de rappeler. L'effet sur l'emploi serait particulièrement marqué si cela s'effectue de manière coordonnée et simultanément dans les différents départements régionaux. Pour toute certitude, nous avons demandé à un spécialiste en la matière d'effectuer une analyse juridique.

Cette étude devrait être disponible pour la fin du mois. Cette sécurité juridique une fois obtenue, nous pourrons généraliser ces mesures à tous. Je pense notamment aux contrats de quartier.

M. Galand m'a interrogé sur ce que nous ferons au Sommet de Luxembourg et quels seront les points de vue que nous y défendrons. J'ai été heureux de participer aux réunions du Comité interministériel sur l'Emploi, dans la mesure où j'ai pu avancer le fait que la réduction du temps de travail devait figurer dans le document défendu par le Gouvernement belge au Sommet. En effet, dans le premier document qui m'avait été

remis et qui avait été rédigé par les instances européennes, il n'était pas question de la réduction du temps de travail. Ceci nous montre combien il faut être vigilant: on parle beaucoup de la réduction du temps de travail mais peu de gens sont prêts à en étudier les modalités d'application.

Lors du sommet, nous serons représentés par la Flandre — comme vous le savez, une rotation est organisée par semestre —, mais ce représentant devra porter un discours qui tiendra compte des diverses tendances. Il y aura une réunion préalable à ce sujet. Mme Vanpévenage a parlé de la Drisu. Personnellement, je suis tout disposé à répondre à vos interrogations en ce qui concerne les activités de celle-ci, soit en séance publique, soit en commission. En effet, c'est un sujet qui ne manque pas d'intérêt.

J'ai attentivement écouté l'exposé de M. Grimberghs qui a évoqué un sujet important, à savoir l'intérêt des résultats d'une bonne politique de placement, parfois supérieurs à tout ce que nous pouvons inventer au travers des nouveaux dispositifs. En effet, cela n'aurait aucun sens de réunir laborieusement des moyens qui permettront de créer de nouveaux emplois, alors qu'il nous suffirait de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande. Il faut donner une priorité à l'activation de cette politique de placement.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le taux de satisfaction a considérablement été amélioré en matière d'offres d'emploi à l'ORBEm. Aujourd'hui, ce taux de satisfaction se situe pratiquement à 75 %. J'ai insisté auprès de l'ORBEm pour qu'il multiplie les efforts en la matière, ce qui est possible. Cela devrait être réalisé dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ORBEm, d'une nouvelle direction qui s'occupera mieux et plus spécifiquement des entreprises.

Certaines initiatives proposées par l'ORBEm sont intéressantes, notamment la formation de gens pour aller vers les entreprises présenter les services de l'ORBEm. Comme je l'ai déjà répété à plusieurs reprises, quand un service public veut s'atteler aux politiques de placement, il doit trouver des placeurs, des gens fournissant des renseignements aux entreprises, qui rentrent dans la politique de l'entreprise. L'idéal sera d'avoir recours à des personnes disposant déjà d'une expérience professionnelle, mais ce n'est pas toujours facile mais les résultats pourraient être tout à fait positifs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le ministre-président, tant mieux si, effectivement, l'ORBEm évolue en ce sens. J'attire cependant votre attention sur le fait que les placeurs sont engagés en fonction de critères tout à fait particuliers en ce qui concerne l'expérience professionnelle. Il suffit de consulter l'agenda des examens du SPR pour avoir une idée des exigences en la matière. Les critères établis sont complètement dépassés, ils doivent donc être actualisés en fonction des besoins et du type de contacts nécessaires avec les employeurs d'aujourd'hui.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — J'ajoute à l'attention de M. Grimberghs qu'il a raison de dire que trop d'entreprises ignorent encore l'existence de l'ORBEm, même si elles connaissent les services qu'un tel organisme pourrait leur offrir. Cependant, le nombre d'entreprises qui s'adressent à l'ORBEm est en hausse, ce qui est intéressant. Mais j'en conviens, il faut continuer ce travail de sensibilisation des entreprises.

M. de Patoul a beaucoup parlé de concertation avec le niveau fédéral et l'ensemble de ses considérations portait d'ailleurs sur les politiques nationales de l'emploi. Une grande partie de ce qu'il a dit concorde tout à fait avec le point de vue que j'ai défendu dans une note que certains d'entre vous ont d'ailleurs reçue. J'y avais fait l'exercice de réfléchir à la fois à une politique régionale et en même temps, à des mesures applicables au niveau national. Je pense en effet qu'il est évident que les deux types de mesures doivent se compléter. Et je souhaite dire à M. de Patoul qu'il y a dans la réduction des charges patronales proportionnelle à la réduction du temps de travail, une piste que je trouve tout à fait intéressante, et qu'un audit de l'ORBEm a été commandé par le Gouvernement. Je recevrai ce rapport dans les toutes prochaines semaines et il nous permettra vraisemblablement de tirer un certain nombre de conclusions sur la réorganisation du travail de cette institution.

Aangezien de heer Vandenbossche thans niet aanwezig is, zal ik hem het antwoord dat ik voorbereid heb, achteraf bezorgen.

Madame Van Pévenage a évoqué l'audit dont je viens de parler. Je pense qu'elle a maintenant l'explication sur le montant de 500 millions ainsi que sur la formation qui accompagnera les plans de transition professionnelle. Cette formation est évidemment prévue dans le cadre d'un partenariat entre l'ORBEm et l'Institut de formation professionnelle.

Je regrette avec vous que les secteurs bénéficiant du Maribel social ne puissent bénéficier du PTP. C'est en fait le Gouvernement fédéral qui a opposé son veto à une demande qui émanait de la Région bruxelloise. Nous avions demandé de ne pas priver les bénéficiaires du Maribel social des mesures relatives au PTP, quitte à ce que le bénéfice des mesures du PTP soit peut-être modulé, voire quelque peu réduit. Le Gouvernement national n'a rien voulu entendre.

Nous avons prévu des postes ACS pour la formation des plans de transition professionnelle c'est-à-dire que nous allons utiliser des ACS pour la formation des moins qualifiés des plans de transition professionnelle.

Je crois avoir répondu aux questions chiffrées.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Est-ce que les 286 millions de la Région viennent s'ajouter à la part du fédéral?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Oui. Rappelez-vous qu'il y a une prime fédérale et une prime régionale.

Cela vient s'ajouter.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — C'est donc bien 286+ 286? Vous arrivez à 600; donc cela fait 600 emplois. Or, vous n'en avez que 300 sur deux ans. Où sont donc les 300 autres?

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Attention, 150 et 250 cela fait 400.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Oui, mais ici nous en sommes à 600.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Cela fait 400: 150 la première année et 250 la deuxième année.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Il s'agit de 400 emplois pour deux ans. Il y a un complément de 286 millions et un même montant venant du fédéral.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Il s'agit bien de 286 millions plus 286 millions.

Mme Anne-Marie Vanpévenage. — Nous sommes bien d'accord. Là, nous en arrivons à plus d'un million par emploi.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Certainement pas. 150 + 250 = 400, sur deux ans. Tous les chiffres dont nous avons parlé concernent deux ans.

Aujourd'hui, je peux dire que nous allons dépasser largement les chiffres qui avaient été avancés concernant les plans de transition professionnels.

Pour ce qui est des *call-centers*, comme d'autres, je crois qu'il s'agit d'une activité tout à fait intéressante. L'action de la région en la matière, pour attirer des entreprises, par ce biais, a déjà fourni des résultats intéressants. Les défenseurs des *call-centers* ont avancé le chiffre de 500 emplois supplémentaires grâce à cette politique, mais je pense qu'une telle évaluation est très difficile à réaliser et mériterait vérification. ECOBRU, dont j'ai dit tout à l'heure que c'était un des prolongements de la SDRB, a également son utilité. Des entreprises comme SITEL et Chrysler sont passées à un moment donné par ECOBRU et les demandes d'information sont en constante augmentation. L'utilité d'ECOBRU n'est donc pas contestable.

Monsieur le Président, je souhaite conclure. J'envisagerais de répondre aux questions de certains membres qui sont maintenant absents, mais je pense que je ne dois pas sanctionner ceux qui ont eu le courage de rester.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le ministre-président, je suis toujours présente et je souhaiterais entendre votre réponse sur les parcours d'insertion et Bruxelles-Formation.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Je pensais vous avoir répondu. Vous avez eu raison d'évoquer la nécessité d'une meilleure relation entre l'ORBEm et l'Institut de formation professionnelle. Au cours de ma réponse, j'ai mentionné combien l'Institut de formation professionnelle viendrait précisément en appui des politiques de l'emploi. Il est clair qu'on peut améliorer les synergies entre l'ORBEm et l'Institut de formation professionnelle. C'est plus une profession de foi qu'une véritable réponse. Souhaitez-vous encore une réponse à une autre question ?

Mme Evelyne Huytebroeck. — En ce qui concerne les parcours d'insertion, j'aimerais savoir quand les choses se débloqueront.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Il est clair que nous avons là une obligation de résultat. Monsieur le Président, je pense avoir ainsi répondu à tous les intervenants. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur le ministre-président.

J'adresserai aux membres du Conseil qui ont participé au débat, mais qui n'ont pas assisté à votre réponse, un courrier leur rappelant les règles élémentaires de la courtoisie parlementaire. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

La parole est à Mme Nagy.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, je souhaite remercier le ministre-président pour les réponses qu'il nous a données. Je pense qu'il a réellement fait l'effort d'entrer dans la discussion et d'être relativement complet dans ses réponses. Je ne puis prétendre que toutes celles-ci nous donnent satisfaction. Je pense en particulier que la question du blocage entre Bruxelles-Formation et l'ORBEm aurait pu faire l'objet d'une affirmation plus forte, par exemple d'une injonction politique plus claire pour qu'une série de problèmes récurrents puissent être résolus.

Quoi qu'il en soit, je pense globalement que vous avez réellement entamé un dialogue avec le Conseil.

Monsieur le Président, je souhaite aussi rappeler que M. Galand a été contraint de quitter l'hémicycle pour un motif impérieux. Il s'en est excusé auprès du ministre-président.

Pour le surplus, je partage votre point de vue, même si je crois que le Bureau élargi devra réfléchir à l'organisation du débat. La communication du Gouvernement ne fera l'objet d'aucun vote, alors qu'il s'agit d'un programme de Gouvernement. Il eût été plus intéressant que la majorité puisse exprimer son soutien politique au projet gouvernemental.

J'en arrive aux remarques relatives à la réponse du ministre-président en tant que telles. Tout d'abord, je n'ai toujours pas parfaitement compris l'explication fournie par M. Picqué à propos des programmes de transition professionnelle, notamment en ce qui concerne les données chiffrées relatives à la Flandre, à la Wallonie et à Bruxelles. J'ai bien saisi que la prise en charge est plus importante à Bruxelles. Toutefois, il faudra vérifier les calculs car je reste perplexe : 6 000 emplois flamands, 1 500-2 000 emplois wallons et 150 puis 250 emplois bruxellois, cela fait des écarts considérables et la répartition reste très défavorable à Bruxelles.

En ce qui concerne l'emploi dans la fonction publique, je déduis de la réponse du ministre-président et des éléments qu'il a communiqués lors de sa conférence de presse que l'IBGE et le SIAMU voient leurs cadres, leurs personnels statutaires renforcés par des mesures — à concurrence de 50 millions pour le premier et de 10 millions pour le second — visant à créer des emplois. Mais que la STIB, avec 50 millions, recourt à des programmes de formation professionnelle. Est-ce vraiment adapté à la problématique de la STIB ?

En ce qui concerne les chantiers, aucun élargissement des cadres n'est prévu. Il faudrait peut-être songer à réaffecter le personnel en surnombre, provenant notamment de la STIB et actuellement au ministère de l'Equipement et des Déplacements.

Des précisions chiffrées ont montré la modicité des moyens engagés, étant entendu que ces montants s'étalent sur une période de deux ans.

Le ministre-président a voulu nous rassurer quant à la faisabilité juridique de la clause sociale. Cependant, la question de la capacité du secteur à assumer la prise en charge du personnel en insertion professionnelle sans encadrement reste posée.

A cet égard, je suggère d'envisager qu'une part du marché soit réservée aux entreprises coopératives qui, elles, font de l'insertion. En effet, les entreprises occupant du personnel en insertion éprouvent souvent des difficultés à répondre aux besoins du marché et à encadrer le personnel.

Enfin, en ce qui concerne les subventions salariales prévues aux arrêtés royaux 123 et 258, étant donné le nombre de personnes concernées — 24 en Région de Bruxelles-Capitale — je me demande s'il ne serait pas intéressant d'adapter les mesures à la situation des PME. En Région wallonne, une révision récente permet d'admettre des domaines comme l'environnement pour l'octroi de subventions.

En conclusion, M. le ministre, si nous avons pu obtenir des explications sur votre politique de l'emploi, en matière économique, les réponses ont plutôt fait défaut. Il est important — et vous l'avez fait à plusieurs reprises — de faire remarquer que d'autres dimensions sont peut-être à prendre en considération, notamment une dimension fédérale, le choix de politiques aussi importantes que la réduction du temps de travail, la place que l'on veut réserver aux secteurs de proximité et aux projets de développement.

Nous avons aujourd'hui un débat important sur cette question. L'avenir de Bruxelles mérite que nous nous penchions sur ce type de problématique et je me réjouis d'avoir trouvé quelques intervenants au sein de ce Conseil, ainsi qu'un ministre-président, attentifs à la question. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, une gêne subsiste en ce qui concerne le traitement inégal dont la Région bruxelloise aurait souffert dans le cadre des plans de transition professionnelle dont vient de parler Mme Nagy.

Il semble y avoir un malentendu. Il n'y a pas de droit de tirage dans les plans de transition professionnelle.

Mme Marie Nagy. — Non, mais il y a un accord de coopération.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Les chiffres qui ont été avancés ne sont pas imposés par le fédéral, ce sont des chiffres que nous avons avancés.

Mme Marie Nagy. — C'est ce qui est inquiétant.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Non, parce que nous l'avons fait en fonction des disponibilités budgétaires, d'une part, et, d'autre part, parce que nous ne voulions pas que les utilisateurs contribuent. Aujourd'hui, sur la base des chiffres dont nous disposons, on pourrait très bien imaginer d'augmenter ce nombre, mais il serait injuste de sortir de cette réunion en disant que les Bruxellois ont été floués par le fédéral. Pas du tout, nous ne connaissions pas les chiffres qui avaient été avancés par les autres régions, nous avons avancé nos chiffres et nous n'avons pas été l'objet d'un système discriminatoire.

On pourrait dire que nous aurions dû être plus ambitieux et avancer des chiffres plus importants, mais nous avons tenu compte de nos capacités budgétaires. Il ne faut pas croire que nous avons été trompés par l'Etat fédéral. Nous aurions pu annoncer que nous mettions 5 000 personnes au travail, puisqu'il n'y a pas de plafond et de droit de tirage dans les PTP. Nous avons été modestes et, à mon avis, nous avons été plus sages que ceux qui ont avancé des chiffres révolutionnaires. Nous verrons à l'examen qui aura créé le plus grand nombre d'emplois dans les plans de transition professionnelle.

M. le Président. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 21 h 45.*

De plenaire vergadering wordt om 21.45 uur gesloten.

52.759 — E. Guyot, s. a., Bruxelles